A u

Bur
T

REPONSE

A une adresse de l'assemblée législative, datée du 19 courant pour copie du rapport de Pierre Fortin, écr., magistrat stipendiaire, commandant à bord la goélette "La Canadienne," durant l'été de 1857.

(Par ordre,)

T. J. J. LORANGER,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire,
Toronto, 12 avril 1858.

De

gou
ture
il n

bâti
je l'
Que

qua
arrê

dern

Riv
que
d'af
cons
sem
de r

dern
la R

rend
les c

en r
com
avec

de f
Iles
long
en t
sons
c'éta

depu

eu s

pêch

RAPPORT ANNUEL

De Pierre Fortin, magistrat commandant l'expédition pour la protection des pêcheries dans le golfe St. Laurent, pendant la saison de 1857.

Malgré les plus grands efforts de ma part pour me rendre avec la goëlette du gouvernement " La Canadienne," dans le golfe St. Laurent aussitôt après l'ouverture de la navigation, en conformité des instructions que j'avais reçues à cet effet, il me fut impossible de partir de Quebec avant le 7 mai.

D'abord le mauvais temps avait empêché l'entrepreneur M. Davie de faire au bâtiment les réparations nécessaires ordonnées par le gouvernement, aussitôt que je l'aurais désiré ; puis de forts vents contraires me retinrent dans la rade de Québec quand j'étais prêt à partir.

Cependant, grâce à la vitesse reconnue de " La Canadienne" et à ses bonnes qualités marines, je pus me rendre aux Iles de la Magdeleine, le 14, après m'être arrêté à la Malbaie (en bas) et à Percé.

J'arrivai ainsi aux Iles de la Magdeleine, une semaine plus tôt que l'année dernière

A la Malbaie je rencontrai M. Lavergne, maire de la municipalité de la Rivière-au-Renard, et deux conseillers qui me demandèrent de me rendre aussitôt que possible à la Rivière-au-Renard, où des désordres avaient eu lieu à propos d'affaires municipales. Ils requirent surtout mon assistance et celle de la force constabulaire placée sous mes ordres, pour le premier juin, jour où devait s'assembler le conseil municipal, afin de protéger les conseillers, qu'on avait menacés de mauvais traitements, dans le cas où ils siégeraient et passeraient des règlements.

J'ai déjà eu l'honneur de transmettre au gouvernement, dans le mois de juin dernier, la lettre dans laquelle M. Lavergne et autres requéraient mes services à la Rivière-au-Renard, au sujet des troubles survenus dans cette localité.

Je dis à M. Lavergne, qu'il pouvait compter sur mon empressement à me rendre aussitôt que possible là où ma présence était nécessaire, et que, dans tous les cas, je serais à la Rivière-au-Renard le 1er juin.

A mon arrivée dans la baie de Plaisance, (Iles de la Magdeleine) je me mis en rapport avec le collecteur du port d'Amherst, M. John J. Fox, à qui j'offris comme par le passé, mon assistance et celle des mains placées sous mes ordres, avec l'usage d'un canot s'il en avait besoin.

Je fis débarquer, aussitôt que le temps le permit, une grande chaloupe à quille de fer mobile que j'avais fait construire à Québec pour l'usage de la douane des Iles de la Magdeleine. Cette embarcation, dont le besoin s'était fait sentir depuis longtemps dans cet endroit isolé, permettra à M. Fox, ou à son aide, de voyager en tout temps pendant la saison navigable du havre Amherst au Havre aux Maisons, de se porter sur un point quelconque des îles et même d'en faire le tour, si c'était nécessaire.

On m'apprit qu'il n'y avait pas eu de naufrage dans les parages des îles depuis mon départ l'année dernière.

L'hiver n'avait pas été aussi rigoureux qu'à l'ordinaire, et jamais il n'y avait eu si peu de misère dans la classe pauvre des pêcheurs.

Ce résultat doit être attribué, il est vrai, en partie à ce que les différentes pêches qui se font sur les côtes des îles de la Magdeleine avaient été bonnes en

1856 ; mais il est dû aussi à ce que les pêcheurs, se livrant beaucoup plus qu'autrefois à l'agriculture, ont pu se procurer par ce moyen une existence moins précaire que ne leur donnait le seul état de pêcheur.

L'année dernière les récoltes en blé, en orge, en avoine et en légumes ont été si bonnes que beaucoup d'habitants ont eu assez de leurs produits pour subsister pendant l'hiver.

Quand j'arrivai à Amherst ce printemps, il n'y avait pas eu encore cinquante quarts de fleur d'achetés chez les marchands par les pêcheurs. Autrefois à pareille époque il y en avait déjà eu des centaines de quarts de vendus.

Je crois qu'il est utile de mentionner le fait que dans la seule île d'Amherst il a été moulu dans un moulin à farine dont la construction est due en grande partie aux effort de messire Bouchault, le missionnaire de l'endroit, au-delà de 5,000 minots de différents grains récoltés en 1856, sans compter ceux moulus dans les autres îles par des moulins à bras.

On pourra juger du changement qui s'est opéré dans cette partie du Canada, quand on saura que, lorsque j'allai aux îles de la Magdeleine pour la première fois en 1852, il ne se récoltait que quelques centaines de minots de grains, et encore les habitants pour les faire moudre, étaient obligés d'aller à l'île du Prince Edouard, éloigné de l'île d'Amherst de 20 lieues.

Les goëlettes expédiées des Havres-aux-Maisons et d'Amherst pour la chasse du loup marin sur les glaces flottantes, étaient revenues depuis peu avec des cargaisons assez complètes.

On n'avait pas eu à regretter la perte d'un seul homme, ni la plus légère avarie à aucun des bâtiments employés dans ce métier dangereux.

Cette chasse avait donné des résultats un peu meilleurs qu'en 1856, où vingt-et-une goëlette capturèrent 4,923 loups-marins, tandis que les dix-neuf équipées en 1857 rapportèrent près de 6000 dépouilles de ces amphibies.

La raison pour laquelle dix-neuf goëlettes seulement ont été employées cette année à la chasse du loup-marin, tandis qu'en 1856 il y en avait eu vingt-et-une, c'est, que neuf des bâtiments qui ont été aux glaces l'année dernière ont péri ensuite sur la côte du Labrador, à l'île Verte, pendant un voyage de pêche à la morue, comme je l'ai mentionné dans mon rapport de l'année dernière, et que, malgré tous les efforts possibles de la part de nos pêcheurs, ils n'ont pu être remplacés tous dans une seule année par des bâtiments neufs. Mais il y a encore plusieurs goëlettes sur les chantiers à l'île Grindstone et ailleurs, et je pense que l'année prochaine la flotte qui sera expédiée pour la chasse du loup-marin sera plus nombreuse que jamais.

Je ne dois pas oublier de dire que le 24 mars, de grands bancs de glace, poussés par des vents du nord et du nord-ouest, étaient venus s'échouer sur les côtes vis-à-vis de l'Etang du Nord, la pointe ouest de l'île d'Amherst et du Bassin, et que près de 4,000 loups-marins, presque tous des jeunes, y avaient été tués dans l'espace de 4 ou 5 jours.

Mais cette belle chasse n'avait pu se faire sans accidents et sans qu'on eût à déplorer la perte de deux hommes de l'Etang du Nord, qui s'étant aventurés trop loin sur la banquise et n'avaient pu revenir avant que des vents de terre eussent chassé les glaces au large et coupé ainsi toute communication avec la terre.

La pêche du hareng était commencée depuis à peu près une semaine au Havre-aux-Maisons et au havre Amherst.

Il s'était donné, le 13, dans l'anse de Ryan (île Grindstone) un coup de seine et il avait été pris environ 300 quarts de hareng d'une assez belle qualité.

Il y avait dans le havre Amherst près de cent goëlettes dont les équipages soccupaient de la pêche de ce poisson dans la baie de Plaisance aux moyens de rets et de seines.

Le 12, il avait été pris beaucoup de hareng dans l'anse de Shea et le 15 il fut

jeté à l'eau deux seines qui, lorsqu'elles furent tirées près du rivage, ne contenaient pas moins de 400 quarts de poisson chacune.

Depuis que la pêche était commencée, le hareng s'était toujours montré en grande abondance dans la baie de Plaisance ; on ne se rappelait pas en avoir vu davantage à aucune époque. Le rivage était en beaucoup d'endroits couvert des œufs de femelles et l'eau de la mer jusqu'à plusieurs arpents du rivage était toute blanche par la laitance des mâles.

Voici d'après ce que m'en ont dit les pêcheurs les plus expérimentés d'Amherst, la marche que suivent les bancs de hareng qui fréquentent les parages des îles de la Magdeleine.

Ils commencent par entrer dans la baie de Plaisance qui, avec sa grande largeur et sa grande entrée tournée du côté de l'est, a l'air d'être placée là tout exprès pour intercepter les nombreux bancs de poisson qui, poussés par le plus fort des instincts, celui de se reproduire, laissent les eaux profondes de l'océan pour venir chercher dans le golfe St. Laurent un endroit favorable à la réception et à l'éclosion de leurs œufs. Ils se dirigent ensuite vers le Havre-aux-Maisons, et en dernier lieu dans la Grande Entrée. Ensuite ils font le tour des îles et se montrent successivement au Moulin, à l'Anse à la Cabane et à l'Etang du Nord.

Souvent des goëlettes arrivées trop tard dans le havre d'Amherst pour faire la pêche dans la baie de Plaisance se sont rendues à la Grande Entrée, et là ont pu prendre en quelques jours une cargaison complète d'excellents harengs.

Le 16, je recevais la lettre suivante en réponse à l'offre que j'avais faite au maire de la municipalité de mes services pour l'aider à mettre en force les réglements passés par le conseil.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL,
ILES DE LA MAGDELEINE, 16 mai 1857.

MONSIEUR,—Le conseil municipal des îles de la Magdeleine accueille avec beaucoup de plaisir votre retour vers ces îles beaucoup plus de bonne heure cette saison que d'ordinaire, et accepte avec remercîments l'offre que vous nous faites de mettre à notre disposition la force que vous commandez, pour nous aider à faire exécuter les lois qui règlent la pêche et nous donner cette protection dont on a tant besoin à cette époque, où nous avons une flotte qui compte plus de cent voiles de vaisseaux-pêcheurs dans notre havre et dont les équipages atteignent le chiffre de 600 hommes de tout caractère.

Je suis monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOHN J. FOX,
Maire.

Pierre Fortin, écr., J. P.
Commandant de "*La Canadienne*,"
Baie de Plaisance, Isles de la Magdeleine.

Mon devoir depuis mon arrivée aux îles de la Magdeleine jusqu'à mon départ pour la Baie des Chaleurs, le 21, a été de visiter le port d'Amherst tous les jours, de me rendre en tous les points ou il se donnait des coups de seine et de voir partout à ce que les règlements de pêche fussent observés et l'ordre public maintenu.

Le 16, je mis mon canot à la disposition de M. Fox, qui l'envoya avec l'officier de douanes de la station, M. McCormick, faire une visite générale de tous les bâtiments qui se trouvaient dans le port d'Amherst.

Ils avaient tous leurs papiers en règle, moins deux qui se trouvaient en rade prêts à partir, mais dont les patrons vinrent de suite à la maison de douane lorsqu'ils eurent été notifiés de le faire.

Le même jour une dizaine de goëlettes partirent avec des chargements complets de hareng.

Dans l'après-midi le capitaine McKennon de la goëlette Reinder de Babington, jeta sa seine à l'eau près des Demoiselles et pris assez de hareng pour en remplir 1,000 quarts.

La seine dont il se servait en cette occasion avait 110 brasses de longueur sur 8 et demi de profondeur. Les bras avaient 60 brasse chacun.

Le même capitaine me dit avoir renfermé, quelques jours précédents, dans cette même seine plus de 2.000 quarts de hareng, dont plus de 500 quarts avaient pu être enlevés ; ensuite des vents du large s'étant élevés et il s'était vu forcé de retirer sa seine de l'eau à cause des grosses vagues qui déferlaient sur le rivage, et menaçaient de la faire déchirer par morceaux sur les rochers

Mais le lendemain la mer s'étant calmée, des pêcheurs puisaient à l'endroit où le coup de seine avait été donné, à une brasse de profondeur, de deux à trois cents quarts de hareng que la trop grande pression exercée par les côtés de la seine avaient tués et qui étaient restés au fond l'eau.

On voit par ce que je viens de dire en quelle grande quantité le hareng se porte aux îles de la Magdeleine, et quelle immense pêche on pourrait y faire, si un plus grand nombre de pêcheurs du Canada s'engagaient dans cette branche d'industrie.

Il est vrai que le hareng pris dans cette saison n'est pas dans la plus belle condition désirable, et qu'il est maigre même ; mais il est bien bon pour faire du hareng saure et c'est celui qui se conserve le mieux à l'état salé dans les pays chauds.

On a souvent dit qu'on ne devait pas faire la pêche du hareng aux îles de la Magdeleine le printemps, parce qu'alors ce poison y venait pour accomplir l'acte important de la reproduction de son espèce, en déposant ses œufs dans les endroits du rivage qui sont peu profonds et assez bien abrités des vents du large, et qu'insi dérangé pendant qu'il remplit d'importantes fonctions il finirait par laisser entièrement les côtes des îles de la Magdeleine, et qu'alors nos pêcheurs seraient privés d'une bonne source de revenu.

Mais ceux qui soutiennent cette opinion ne savent pas sans doute que le hareng n'apparait en bancs près des côtes des îles de la Magdeleine qu'à l'époque où il fraie, et que si on néglige cette occasion de le prendre on n'en trouvera plus une semblable pendant la saison.

Ensuite la divine providence a voulu que ce poisson se multipliât avec une fecondité si étonnante (on a compté dans le ventre d'une femelle de hareng jusqu'à 7,000,000 d'œufs) qu'il est presque impossible qu'il diminue sensiblement aux îles de la Madeleine, même si on en prend 50,000 et même 100,000 quarts tous les ans, pourvu toujours qu'on ne lui bouche pas l'entrée de la baie de Plaisance avec des rets, pratique très nuisible qui était suivie autrefois, mais que j'ai empêchée depuis que je me trouve aux Iles de la Magdeleine pendant la pêche du printemps

Le 20, un patron de goëlette mouillée dans le havre d'Amherst vient à bord porter plainte contre le maître de la goëlette " Mary Jane," de Digby, qui en sortant de la baie a passé sans nécessité sur un de ses rets et l'a déchiré de manière à le mettre hors de service.

J'envoie le deuxième officier de " La Canadienne " à bord de la " Mary Jane " qui est sous voile, dire au patron, Benjamin Winchester, de mouiller et de venir me voir.

Ce dernier se rend de suite à mon injonction et consent à payer la valeur du rets qu'il a déchiré, sans qu'il soit nécessaire de procéder plus loin.

Comme la pêche du hareng dans la baie de Plaisance se trouvait à peu près finie et qu'il ne restait plus qu'un petit nombre de bâtiments de pêche dans le

havre d'Amherst, je me décidai à me rendre dans la baie des Chaleurs pour y faire réparer les avaries que " La Canadienne " avait souffertes, le matin du 12 mai, entre les îles de la Magdeleine et l'île du Cap Breton, pendant un fort coup de vent du nord-ouest ; car si les travaux de réparation se faisaient promptement je pourrais revenir aux îles de la Magdeleine pour la pêche du maquereau, après avoir été le 1er juin à la Rivière au Renard.

En conséquence je donnai l'ordre de partir le lendemain.

Le 21, l'ancre est levée à 4 h. a.m. et après une traversée faite avec des vents légers de l'est et de sud-ouest, nous mouillons le 22, à 7 h. p.m. à New Carlisle, le chef-lieu du comté de Bonaventure.

Je me mets de suite en rapport avec les officiers publics et les principaux habitants de cette localité, et je me rends à Paspébiac, éloigné de New-Carlisle de quatre milles seulement, pour faire avec l'agent de la maison C. Robin et Cie., des arrangements pour les réparations nécessaires à " La Canadienne."

Le 23 " La Canadienne" mouille à Paspébiac et le maître-constructeur de la maison Robin, M. Lebrun, vient à bord faire une inspection du beaupré qu'il trouve rompu en partie à quelques pieds en avant des apôtres, et qu'il condamne par conséquent, et il prend les mesures pour le remplacer par un plus gros et en même temps pour nous poser un autre bâton de foc à la place de celui qui avait été emporté par le même coup de mer qui avait avarié notre beaupré.

Je fais ensuite une visite aux établissements de pêche de Paspébiac et je pars pour Carleton dans le but d'aller offrir à M. J. N. Verge, l'agent des bois de la couronne pour cette partie du Canada, mes services dans le cas où ceux qui avaient coupé du bois sur les terres du gouvernement refuseraient de se conformer à ce qu'exige la loi qui règle l'exploitation de nos forêts.

Le 24, je suis à Carleton et je vois M. Verge qui me dit qu'en effet il a des comptes à régler avec plusieurs personnes qui ont fait des chantiers de bois sur les terres publiques environnant les rivières Restigouche et Nouvelle, mais il ne croit pas avoir de difficulté à percevoir le montant des droits qui sont dus, car ces personnes en apprenant ma visite à Carleton sauront que M. Verge pourra, s'il en est besoin, m'appeler à son aide pour faire la saisie des bois pour la coupe desquels on n'aura pas payé.

Je rencontre aussi les principaux habitants de la place et j'apprends avec plaisir que la pêche qui vient de finir dans la baie de Traquidigache a été en général bonne et que la tranquillité règne partout sur la côte.

Dans l'après-midi l'ancre est levée et j'arrive à Paspébiac le lendemain soir.

Le 26 au matin, les charpentiers se mettent à l'ouvrage pour nous poser un beaupré neuf. M. LeBrun fait faire en même temps un bâton de foc, tandis que le maître d'équipage prépare les cordages nécessaires pour gréer ces deux pièces de la mâture.

Les travaux sont poussés activement dans l'espérance que je pourrais me rendre avec la goëlette à la Rivière au Renard, le 1er juin.

De mon côté, je m'occupe à visiter les différents établissements de pêcheurs, à voir les principaux pêcheurs de l'endroit pour me procurer toute espèce de renseignements importants sur les pêcheries.

A Paspébiac se trouve, comme je l'ai déjà dit dans mes rapports précédents, les maisons de commerce de poisson les plus importantes de toute la côte canadienne, celle de Charles Robin et Cie., et celle de LeBoutillier et Frères.

La maison Robin possède aussi un établissement de pêche à la Grande Rivière et un autre dans l'anse sud-ouest de Percé, sans compter ce qu'elle a sur la côte du Nouveau-Brunswick et sur l'Ile du Cap Breton.

La compagnie LeBoutillier et Frères est propriétaire d'un établissement sur l'île de Bonaventure vis-à vis Percé et de ceux de l'île à Bois et de Forteau dans le détroit de Belle Ile. Ce dernier ne se trouve pas dans le Canada.

Les affaires que font ces deux maisons sont très considérables; elle peuvent être évaluées à 200,000 piastres et pour celle LeBoutillier et Frères à 150,000.

Les hommes qu'elles emploient se comptent par centaines.

Chaque établissement se compose d'une dizaine de grands bâtiments en bois très bien entretenus, qui servent les uns à recevoir les marchandises, les cordages, les fournitures de pêche, les provisions de bouche, les autres le poisson préparé, avant qu'il soit mis à bord des navires pour être expédié sur les marchés.

Rien de plus beau que l'ordre, la propreté et l'économie qui règnent dans ces établissements.

Aussi exige-t-on des différents commis employés dans le commerce de poisson un apprentissage régulier qui dure plusieurs années. Il n'y a pas un agent supérieur qui n'ait eu pendant longtemps la charge d'un petit établissement, où il a dû donner des preuves de son activité et de sa capacité ; pas un premier commis qui n'ait d'abord appris, en occupant des emplois inférieurs, à bien juger de la valeur des marchandises, de la qualité du poisson. Il doit aussi être au fait de toutes les préparations que l'on fait subir à la morue pour qu'elle puisse être livrée au commerce.

Les maîtres des navires sont en même temps pêcheurs et capitaines au long cours. Pendant l'été, lorsque leurs bâtiments sont à attendre des chargements, ils commandent à terre des escouades d'hommes employés à préparer le poisson.

Ce que je dis des maisons de commerce de Paspébiac peut en général s'appliquer à tous les établissements de pêche de la côte du Canada, qui pour la plupart cependant, si toute fois l'on excepte ceux de M. John LeBoutillier qui sont aussi sur une grande échelle, sont inférieurs en importance.

J'ai dis dans mon rapport de l'année dernière où s'exportait le poisson préparé à Paspébiac ; il n'est donc pas nécessaire que je m'étende d'avantage sur ce sujet à présent, mais à la fin de ce rapport-ci je donnerai un état de la quantité de poisson exporté de Paspébiac et de toute la côte canadienne de la Baie des Chaleurs, comparée avec ce qui a été exporté l'année dernière.

Le 28 mai, le maître constructeur M. LeBrun me dit qu'il ne peut pas finir les travaux de réparation à " La Canadienne" pour que je puisse me rendre avec elle à la Rivière au Renard le 1er juin.

Je me décide alors à partir pour cet endroit dans mon canot avec six de mes meilleurs marins, dans l'espérance d'être favorisé du beau temps et d'un vent favorable et d'y arriver le ou avant le 1er juin. Mais à peine fûmes nous embarqués que la pluie prit. Les jours suivants de forts vents contraires retardèrent beaucoup notre marche. Cependant, grâce à la vigeur et à la bonne volonté de mes six canotiers, j'arrivai au bassin de Gaspé, le 31 mai au soir après avoir fait quatre vingt quinze milles presque toujours le long d'une côte dangereuse.

Le lendemain je traversai la baie de Gaspé et je débarquai à Penouille. Et de là après avoir mis mon canot en sûreté, je partis avec mes hommes et je me rendis à l'Anse aux Griffons sur le fleuve St. Laurent, en trois heures de temps, par la nouvelle route qu'a fait faire M. John LeBoutillier pour le gouvernement.

Sans cette route qui est de la plus grande utilité, puisqu'elle fait communiquer les établissements du bas du fleuve depuis le Grand Etang jusqu'au Cap des Rosiers, avec le Bassin de Gaspé, le seul bon havre de toute la côte sud, et qui est en même temps un centre où se trouve la maison de douane et des établissements de commerce très importants, j'aurais été obligé de faire le tour du Cap de Gaspé par mer, ce qui m'aurait donné trente milles de plus à parcourir. ncore il m'aurait fallu du calme ou des vents de terre, car avec des vents du large je n'aurais pu doubler le Cap de Gaspé à cause de la grosse mer qui s'y fait.

De l'Anse au Griffons je me rends en *baleinière* à la rivière au Renard où j'arrive le 1er juin à 5 heures p. m.

Je donne connaissance de mon arrivée au maire de la municipalité, M. Lavergne et le conseil s'assemble et siège pendant une demie heure sans qu'il y ait le moindre trouble, la moindre demonstration hostile contre aucun des conseillers.

M. Lavergne me demande ensuite à lui prêter main forte pour exécuter un warrant lancé contre le nommé Francœur à qui un autre avait été précédemment servi, mais sans succès, puisque celui-ci avait résisté ouvertement avec l'aide de plusieurs individus à l'huissier porteur de l'ordre, et lui avoir fait même subir de mauvais traitement.

J'envoie un de mes marins armés accompagner le constable de l'endroit chargé de l'exécution du warrant, cette fois le nommé Francœur n'essaie pas d'opposer la moindre résistance et le constable l'amène devant le maire.

L'affaire s'instruit et l'accusé est condamné à cinq louis d'amende ou à défaut de paiement à quinze jours de prison.

Il y avait une trentaine de personne dans la salle où la cour s'était tenue, mais la tranquillité et l'ordre n'ont cessé de régner un seul instant.

Le soir même M. Francœur payait au greffier le montant de la pénalité à laquelle il venait d'être condamné.

J'eus ensuite le plaisir de rencontrer plusieurs des principaux habitants, de l'endroit qui me dirent qu'ils étaient très satisfaits du résultat qu'avait produit ma visite à la rivière au Renard, et qu'ils espéraient, qu'elle aurait l'effet de prévenir des désordres semblables à ceux qui étaient arrivés.

En partant je dis à M Lavergne et aux autres notables de l'endroit, que je reviendrais leur faire plusieurs visites pendant la saison avec " La Canadienne," et que s'il s'élevait quelque trouble soit à la rivière au Renard soit dans les villages voisins, ils n'auraient qu'à m'avertir et je me rendrais aussitôt sur les lieux où ma présence serait requise.

Le lendemain je me rendis au bassin de Gaspé que je quittai le 3. Je m'arrêtai à la Grande Grave, à la pointe St. Pierre, à Percé et à toutes les stations intermédiaires et le 5 au soir j'arrivai à Paspébiac.

Je trouvai à bord les travaux de réparation bien avancés et l'on me faisait espérer que je pourrais partir le lendemain.

Ainsi pendant que la goëlette était retenue nécessairement dans le port, je parcourais une étendue de côtes de 120 milles et j'allais remplir une mission bien importante par les résultats qui ont été obtenus.

On peut voir par la lettre que m'ont adressée M. Lavergne et les autres conseillers, dans quel état de désordre et d'agitation se trouvait le village de la rivière au Renard, avant ma visite, et de quelle nécessité il était pour les autorités constituées d'avoir l'assistance de la force armée pour les protéger.

Il est bien heureux pour moi de pouvoir dire que ma présence dans cette localité a eu l'effet d'y assurer la tranquillité et l'ordre pendant toute la saison, puisque dans toutes mes visites subséquentes on n'a eu aucun sujet de plainte à faire entendre.

On pourrait peut-être croire que j'exagère un peu l'effet qu'a produit ma visite à la rivière au Renard, mais ceux qui ont eu l'occasion de voir des émeutes dans les campagnes savent bien l'impression que produit sur la foule la présence de quelques hommes disciplinés, bien déterminés et revêtus de l'autorité.

D'ailleurs les personnes qui auraient été tentées de ne pas se soumettre à la loi savaient bien que je pouvais venir quelque jours plus tard avec " La Canadienne," et qu'alors toute résistance aurait été impossible.

Je visitai dans ce voyage, comme je l'ai dit, toutes les stations de pêche qui sont situés sur la côte depuis Paspébiac jusqu'à la Rivière au Renard, le Port Daniel, Pabos, la Grande Rivière, l'Anse du Cap, l'Anse au Beau Fils, Percé, la pointe St. Pierre, le bassin de Gaspé et l'Anse aux Griffons.

Je vis les propriétaires des principaux établissements de pêche et grand nombre de pêcheurs de cette partie de la côte du Golfe St. Laurent.

La pêche de la morue qui ne faisait que commencer promettait en général d'être bonne.

A la pointe St. Pierre des bateaux avaient pris jusqu'à de huit à douze quintaux de poisson par jour.

La boîtte était assez abondante.

Dans plusieurs villages des pêcheurs se préparaient à aller faire la pêche de la morue sur la côte du nord, à Natashquan, dans la baie de Magpie, à Shelldrake, aux Sept Isles et à plusieurs autres places de moindre importance où la morue se trouve en plus grande abondance que sur la côte sud.

Mais si le poisson est plus facile à prendre dans ces parages, d'un autre côté les pêcheurs sont obligés de faire de plus grand frais d'armements pour s'y livrer aux opérations de la pêche que lorsqu'ils exercent leur métier près des côtes qui avoisinent leurs demeures.

Malgré cela, lorsqu'ils ont les moyens de s'équipper d'une manière convenable, il est certainement plus avantageux pour un certain nombre d'entr'eux de se rendre sur la côte nord qui est comparativement peu fréquentée.

Le 7 nous quittons la rade de Paspébiac et le 9 au matin nous mouillons dans la baie de Plaisance vis-à-vis l'île d'Amherst.

La pêche du maquereau était commencée dans la baie de Plaisance depuis le 1er juin. C'était une semaine plus tôt qu'à l'ordinaire. Mais ce poisson n'était pas encore apparu en grande quantité.

Vingt-cinq goëlettes, dont vingt s'occupaient de la pêche du maquereau, se trouvaient dans le havre d'Amherst. Le nombre de bâtiments se livrant aux même opérations de pêche l'année dernière était de soixante environ.

C'était une diminution considérable, mais la pêche avait été si peu fructueuse en 1856 que la plupart des patrons de bâtiments qui avaient l'habitude de venir aux Iles de la Magdeleine, avaient préféré se rendre de suite sur la côte du Labrador pour y faire la pêche de la morue plustôt que de tenter la pêche du maquereau dans la baie de Plaisance.

J'offris aux membres de la municipalité mes services pour mettre en force les règlement de pêche qui furent en général bien observés, sauf toutefois cette partie qui défendait de tendre des rets en certains endroits de la baie, parceque le règlement n'avait pas été bien explicite sur ce point.

Le 16 juin, presque tous les pêcheurs étrangers avaient levé leurs rets. De leur côté nos pêcheurs préparaient aussi à le faire, car le poisson n'apparaissait plus dans la baie qu'en bien petite quantité.

Ma présence n'étant plus aussi nécessaire à Amherst j'allai visiter la Grosse île, l'île Bryon et la Grosse île aux Oiseaux.

La Grosse île dont l'extrémité septentrionale forme le cap nord du groupe des Iles de la Madeleine, est habitée par une population d'origine anglaise qui s'occupe d'agriculture et un peu de pêche. Au sud de cette île on trouve la grande entrée qui forme un havre bien abrité capable de contenir de 100 à 200 batiments ne tirant pas plus de 10 pieds d'eau. Malheureusement il est un peu difficile d'accès, et son éloignement de l'île d'Amherst, et des îles du havre aux Maisons où se fait le principal commerce des îles, l'empêche d'être bien fréquenté.

Il y a vis-à-vis la grande entrée au sud et près du cap nord de la Grosse île d'excellents fonds de pêche à la morue.

L'île Bryon qui a quatre milles de longueur sur un mille de largeur n'est encore habitée que par trois familles. Le sol en est bon et facile à cultiver, mais les côtes sont d'abord difficiles. Il n'y a autour aucune anse ou baie qui soit abritée de tous les vents.

Les goëlette de pêche cependant, y mouillent très souvent dans la saison de 'été par les quatre à cinq brasses d'eau en ayant soin de se mettre sous le vent de l'île.

Sur les bancs qui avoisinent l'île Bryon on trouve de magnifiques fonds de pêche à la morue.

Quand j'y allai, je trouvai une quinzaine de goëlettes d'Arichat et de Chéticoup occupées à la pêche de la morue. Ordinairement le poisson est abondant sur ces fonds, mais cette année les pêcheurs me dirent que leur pêche leur rapportait peu en comparaison des années précédentes, à cause de la rareté de la boitte.

En débarquant sur l'Ile Bryon, j'avais reçu de M. White l'information que quelques pêcheurs dont les bâtiments se trouvaient près de l'île avaient volé des morceaux de fer et autres effets lui appartenant.

Je pris à bord le nommé Paul Chenel qui pouvait identifier les objets volés et j'allai faire une visite à bord de toutes les goëlettes qui se trouvaient en vue.

Mais nous ne pûmes découvrir, malgré les recherches les plus actives, aucunes choses qui pussent nous faire connaître le voleur ou les voleurs. Mais on nous dit qu'une goëlette qui avait pêché près de l'île Bryon était partie depuis deux jours pour Chéticamp, à moitié chargée seulement et on soupconnait beaucoup le patron de ce bâtiment du vol en question.

Comme les courses me conduisirent près des îles aux Oiseaux, je profitai de l'occasion pour visiter en compagnie de l'amiral Coffin et de son fils, lieutenant dans l'armée, la plus grosse de ces îles où le gouvernement se propose, je crois, de faire ériger un phare.

Je la trouvai inabordable de tous les côtés excepté du côté sud, où en temps de calme plat seulement on peut débarquer Elle a environ 140 pieds de hauteur et mesure 233 pas de longueur sur 150 de largeur. Mais il est bien difficile d'y monter et encore plus d'en descendre, à cause de sa forme escarpée.

Il est bien certain qu'un phare placé sur cette île serait de la plus grande utilité aux navires qui fréquentent le golfe St. Laurent surtout à ceux qui y entrent pour se rendre à Québec, sur la côte de Gaspé ou dans la baie des Chaleurs. Il faudrait aussi qu'il y eût près du phare un canon d'un gros calibre qui serait tiré, dans les temps de brume, toutes les demi-heure pour avertir les bâtiments de l'approche du danger.

D'après l'amiral Coffin, il ne serait pas nécessaire que le phare placé sur la grosse île aux Oiseaux eût plus de 25 pieds de hauteur.

Le 20, je retournai au havre Amherst où l'on m'appris que pendent mon absence un patron de goëlette du Gut de Canso s'était rendu coupable d'assaut et batterie sur la personne de M. Alexandre Connor ; qu'un warrant avait été émané mais que le coupable n'avait pu être amené devant la justice.

M. A. Painchaud devant qui la déposition de M. Connor avait été prise, m'a dit que le constable chargé de l'exécution du warrant n'ayant pu se faire accompagner d'une force suffisante n'avait pas osé opérer l'arrestation de l'accusé par ce qu'il avait craint de la résistance.

Depuis, le coupable avait appris mon arrivée prochain au havre Amherst et il s'était sauvé dans la nuit à l'île d'Entrée.

Je pris de suite le warrant et je donnai l'ordre du départ. Nous fîmes le tour de l'ile d'Entrée. Mais il n'y avait aucun bâtiment. Nous apercevons une goëlette sous le vent à nous portant sa course vers le sud. Le pilote me dit qu'il croit que c'est le bâtiment du patron que nous cherchions. Nous mettons toutes voiles dehors. Malheureusement après une course de quelques heures nous trouvons que c'est une goëlette de pêche des Iles de la Madeleine. Voyant qu'il était inutile d'aller plus loin, je donnai l'ordre de rentrer au havre d'Amherst où nous arrivâmes le lendemain le 21.

Le 22, après avoir visité le havre d'Amherst et avoir vu que tout était dans l'ordre, j'ordonnai le départ pour la côte du Labrador.

A 11 heures, A. M., l'ancre est levée et nous quittons la baie de Plaisance avec un joli vent de sud-ouest. Le vent se mit au sud dans les journée du 23 et du 24 ; et, le 25 au soir, après avoir cotoyé la côte ouest de Terreneuve, dont les montagnes que nous apercevons sont encore toute couvertes de neige, nous mouillons à l'entrée de l'Anse aux Blancs Sablons.

Le 26 nous allons prendre le mouillage au fond de la baie et je m'occupe à visiter les établissements de pêche qui sont auprès.

M. Martin Parent a tendu ses rets à Loup Marins de très bon printemps, par ce que le détroit de Belleisle s'est trouvé libre de glace à une époque inaccoutumée.

Il a déjà capturé 200 de ces animaux, dont la graisse qui sert à faire une huile très fine et la peau de chacun se vend de 4 à 8 piastres.

La morue avait paru en petite quantité près des côtes depuis près d'un mois, (ce qui n'est pas ordinaire,) mais le capelan et le louçon, deux petits poissons dont la morue fait sa proie et qui servent aux pêcheurs pour amorcer leurs lignes, étaient très rares. Les pêcheurs ne pouvaient se les procurer qu'en petite quantité, et encore leur fallait-il faire de longues courses le long des côtes et le plus souvent sans succès.

Aussi on n'avait pu aller sur les fonds de pêche que 4 à 5 fois depuis que la saison était commencée.

A l'établissement de MM. LeBoutillier et frères, sur l'île à Bois, il n'y avait encore de pris que 250 quintaux de morue, à l'établissement de M. de Guitteville 300 et chez M. LeBrocq 150.

Mais le temps n'était pas encore arrivé où la morue se porte en abondance vers les côtes du détroit de Belleisle.

Il n'y avait encore que neuf bâtiments dans l'anse aux Blancs Sablons.

On m'apprit que l'hiver précédent avait été très doux sur la côte de Labrador. Il n'y avait pas eu de ces grandes tempêtes de neige qui obligent les habitants de ces climats rudes de garder leurs maisons sans pouvoir sortir pendant des quatre à cinq jours.

Le détroit de Belleisle avait été si peu obstrué par les glaces que des navires auraient pu y passer au commencement de mars. C'était une grande différence avec l'année dernière où la navigation du détroit n'avait été ouverte que dans le milieu de juin.

D'après les informations que j'ai pu me procurer des plus anciens résidents de l'endroit, le détroit de Belleisle n'est jamais accessible pendant l'hiver aux bâtiments ordinaires du commerce.

Les bâtiments armés pour la chasse du loup marin, venant de l'île de Terreneuve, sont les seuls qui y pénètrent dans le mois de mars pour capturer ces animaux sur les glaces flottantes.

Ce n'est en général que dans le mois de juin que des navires venant d'Europe peuvent le franchir sans accident. Mais après le mois de juin jusqu'au mois de décembre inclusivement il est libre. On y rencontre quelquefois des glaces flottantes ou échouées peu considérables. Mais il est facile de les éviter en faisant bien attention.

Et si avec les phares déjà érigés et ceux que le gouvernement se propose de faire construire sur la côte de Terreneuve, il était placé à l'île Verte et sur quelques autres points aussi dangereux de la côte, des canons de fort calibre qui seraient tirés tous les quarts d'heure, ou toutes les demi-heures, pendant les brumes épaisses qui sont très fréquentes dans ces parages, puisqu'elles accompagnent toujours les vents de sud est, de sud et quelquefois de sud-ouest, les navires faisant route par le détroit n'auraient plus rien à craindre.

J'insisterai sur l'emploi des canons auprès des phares, parce que dans les temps de brume les feux de ceux-ci ne peuvent être vus, même à quelques arpents de distance. Ce n'est que lorsque l'atmosphère n'est pas chargée de brouillards que leur lumière peut être vue de manière à être utile aux navigateurs.

Le 27 juin nous allons mouiller dans le havre de Bradore.

La pêche du loup marin avait commencé là en même temps que dans l'anse aux Blancs Sablons.

Dans la pêche de M. Randall Jones, il avait déjà été pris 450 de ces amphibis, dont 97 dans une seule journée.

Il y avait dans le bassin de Bradore, le jour de mon arrivée, 20 goëlettes, et il en arrivait d'autres tous les jours.

Le 4 juillet, quand je fis une visite générale dans la baie de Bradore, il y avait :

5 goëlettes de pêche des Isles de la Madeleine.
10 " " de l'Isle du Prince Edouard.
11 " " de la Nouvelle Ecosse.
6 " " des Etats Unis.
1 brick-goëlette de la Nouvelle-Ecosse.
1 " " des Etats-Unis.

La morue avait paru dans la baie de Bradore en même temps que sur la côte vis-à-vis l'anse aux Blancs Sablons, et le capelan était très rare.

Les équipages des bâtiments mouillés dans le bassin prenaient en général la morue à la ligne, quelques uns cependant se servaient de seines dont deux ou trois étaient de véritable seines à morue, et les autres des seines à maquereau et à hareng.

Les habitants résidants se plaignaient de l'usage de ces dernières ; car disaient-ils, il se fait avec ces seines à mailles étroites une destruction inutile de poisson, puisque une grande partie de la morue qui s'y trouve est trop petite pour être préparée et par conséquent perdue, tandis qu'avec de véritable seines à morue ayant des mailles de grandeur proportionnée à la grosseur du poisson dont on fait la pêche, on ne prend que la morue qui peut être livrée au commerce, la petite pouvant s'échapper par les mailles larges du fonds de la seine.

Je suggèrerai donc qu'il soit ajouté à l'acte des pêches une clause où la manière de seiner le poisson sur la côte canadienne soit réglée.

J'employai le temps que je restai dans la baie de Bradore, c'est-à-dire dix jours, à visiter les pêcheries de cet endroit et je m'efforcai de donner aux exploitateurs des pêches sédentaires de loups-marin la protection qu'ils réclamen tdepuis longtemps.

J'empêchai les étrangers et même nos propres pêcheurs de les déranger dans leurs opérations et d'aller avec leurs bateaux saus nécessité à l'entrée ou au milieu de leurs pêches, pour ne pas effrayer les troupeaux de loups-marin qui se dirigeaient vers l'enceinte des rets.

Les fils de Mr. Jones puren. se livrer à leur métier sans molestation aucune, et lorsque je quittai Bradore ils me dirent qu'ils étaient persuadés que la présence de " La Canadienne " dans la baie de Bradore, leur avait valu au delà de 200 loups marins de plus qu'ils n'auraient pris, si les pêcheurs étrangers avaient la liberté de leur nuir comme les années passées.

Il en est de même des autres propriétaires de pêche sédentaire de loup marin de la côte du Labrador, qui aussi ont reconnu l'efficacité du service auquel " La Canadienne " est affectée.

Pendant que la goëlette était mouillée dans la baie de Bradore, je profitai d'un jour de beau temps pour aller faire une excursion dans l'intérieur du pays.

Je débarquai dans le fonds de la baie et je me dirigeai du côté de la plus grosse des trois montagnes, appelées les mamelles de Labrador, situées à environ 10 milles de la côte.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté que je pus me rendre jusque là.

Le pays est complètement coupé par des ravins, des petits lacs, des ruisseaux et des marais qui rendent la route extrêmement difficile, sinon impossible en été.

Ce n'est que dans l'hiver que les habitants de la côte peuvent aller dans l'intérieur, en raquette ou dans des traîneaux auxqels sont attelés de cinq à six chiens vigoureux, connus sous le nom de chiens esquimaux, pour y faire la chasse aux cariboux et aux perdrix blanches, qui s'y trouvent ordinairement en grande abondance.

La partie du Labrador que je vis est entièrement impropre à l'agriculture, et on m'assure que le reste du pays est semblable à ce que j'en ai visité.

Ce n'est qu'une succession de mornes de roches vives et de plaines sablonneuses recouvertes d'un peu de mousse de différentes espèces et de lichens. Il n'y a que dans le creux des ravins qu'on trouve un peu de terre végétale, mais en couche si mince qu'à peine si des épinettes rabougries et des bouleaux nains peuvent y prendre racine.

On trouve près des rivières des sapins, des bouleaux, et quelques épinettes d'une certaine grosseur, mais partout ailleurs ce n'est que de la roche vive couverte de mousse. Il n'y a ni arbre ni arbuste. Je ne connais rien qui ait une apparence aussi désolée.

Le 5 juillet, le vent se trouvant favorable, je donnai l'ordre de partir pour la partie ouest de la côte du Labrador.

Une brume épaisse m'empêcha de visiter la baie des Saumons et le havre de Bonne Espérance ; où, m'a-t-on dit, il y avait une douzaine de bâtiments occupés à la pêche de la morue.

Le 7, je débarquai dans la baie de Kegasen où sont établies sept familles de pêcheurs, et le 8 je visitai le havre du petit Natashyu, où étaient mouillées vingt-quatre goëlettes, dont neuf des Etats-Unis et les autres de la côte de Gaspé et des îles de la Madeleine.

Quinze jours avant mon arrivée, il y avait eu jusqu'à trente-cinq bâtiments de pêche à Natastiquan.

La morue s'était montrée dans ces parages vers le 1er juin. Elle était abondante. Les bâtiments avaient déjà à bord de 250 à 450 quintaux de morue chacun. Une goëlette américaine de 110 tonneaux en avait 660.

C'était une excellente pêche ; pas aussi bonne que celle de l'année dernière, mais elle était au-dessus d'une pêche moyenne.

Il y a maintenant treize familles établies d'une manière permanente sur la côte près du havre. Elles s'occupent de la pêche de la morue, et aussi de la chasse du loup marin qui, cette année, a rapporté à plusieurs d'entr'elles de bons bénéfices.

M. Hippolyte Vignault, un des habitants résidants à Natastiquan, parti du havre, le 22 avril, dans sa goëlette de 40 tonneaux environ, avec un équipage de sept hommes, et le même jour, en vue de la pointe de Natastiquan, captura 120 loups marins. Les jours suivants il parvint à pénétrer au milieu des glaces flottantes et il en prit 480 autre. Au bout de huit jours il rentrait au port avec une chasse qui lui valait de cinq à six cents louis.

Dans le même temps un brick-goëlette de 120 tonneaux, venu de St. Jean de Terreneuve par le détroit de Bellelle, s'emparait, à quelques milles seulement de M. Vignault, mais dans un endroit plus favorable, de près de trois milles de ces amphibics. Ce bâtiment était mieux équipé que celui du Canada et portait un équipage de trente hommes.

Cette course lointaine et pleine de dangers de ce bâtiment de Terreneuve montre bien de quel esprit d'entreprise sont animés les marchands et les armateurs de cette ile, surtout ceux de St. Jean où il s'équippe tous les ans près de 300 bâtiments pour la chasse du loup marin dans l'Atlantique, le détroit de Belleisle, et dans le golfe St. Laurent jusque sur nos côtes.

Il serait à souhaiter que nos armateurs songeâssent à exploiter cette source de richesse qui faillit quelquefois, il est vrai, mais qui souvent rapporte des bénéfices énormes, comme je l'ai dit dans mon rapport de l'année dernière. Nos bâtiments de la côte de Gaspé, qui restent presque tous inoccupés pendant l'hiver, seraient très propres à ce genre d'expéditions. Il faudrait cependant couvrir de plaques de fer les bordages de l'avant à la ligne de flottaison pour qu'ils ne fussent pas coupés par les glaces. J'espère que ces remarques auront l'effet d'attirer l'attention de nos patrons de bâtiments sur les profits qu'ils pourraient réaliser, si à l'exemple des armateurs de Terreneuve, ils se livraient d'une manière convenable à la chasse du loup marin sur les glaces flottantes du golfe St. Laurent.

Avant de quitter Natastiquan, je vis à ce que les règlements de pêche fussent observés, surtout cette partie qui défend de jeter des débris de poisson et autres saletés sur les fonds de pêche.

On me dit que quelque temps auparavant plusieurs pêcheurs s'étaient rendus coupables de contravention à cette clause de l'acte des pêches, qui a pour but la conservation des fonds de pêche, mais qu'ayant été avertis de mon arrivée prochaine, ils avaient cessé leurs pratiques nuisibles pour la pêche.

Mais aucuns de ces pêcheurs n'étaient là, car j'aurais procédé contre eux.

Le 9, au matin, j'arrive dans le port de Mingan où je reste jusqu'au 13.

L'équipage s'occupe à prendre une provision d'eau et de bois.

Il y avait à Mingan près de 100 familles de sauvages de la tribu des Montagnais, campées près du poste de traite de la compagnie de la baie d'Hudson. Elles étaient occupées pour le moment aux exercices religieux d'une mission que faisaient les révérends pères jésuites M. Arnault et M. Babel, et devaient s'équiper ensuite pour se rendre dans l'intérieur des terres pour se livrer à la chasse et à la pêche.

Ces sauvages n'avaient pas été heureux dans leurs opérations de chasse l'année dernière. Bien peu d'entre eux, m'a-t-on dit, avaient rapporté assez de fourrures pour payer les avances qu'ils avaient reçues de la compagnie de la baie d'Hudson.

Mais il n'y avait pas que les sauvages de Mingan qui avaient souffert de la rareté des animaux à fourrures sur la côte du Labrador, ceux de Natastiquan n'avaient pas mieux fait, et tous les habitants résidant sur la côte nord du golfe St. Laurent, depuis les Sept Iles jusqu'à l'anse aux Blancs Sablons, qui s'occupent de la chasse aux animaux à fourrure n'avaient pas réalisé la cinquième partie des profits de l'année dernière. Les renards surtout dont il avait été pris une grande quantité dans l'hiver de 1855 à 1856, avait été d'une extrême rareté.

Le 13, je visitai la rivière St Jean.

La pêche du saumon était terminée à l'entrée de la rivière. Il ne restait plus qu'un individu qui pêchait aux pieds des rapides.

Le poisson n'avait pas été abondant.

Le saumon avait commencé à remonter la rivière St. Jean vers le 1er juin.

Voici le nombre et la position des pêcheries dans la rivière St. Jean :—

Sur la rive Est.

1e pêcherie,—située à 4 arpents environ de la pointe Est de la rivière à son embouchure, appartenant à la compagnie de la baie d'Hudson.

2e pêcherie,—située à 4 arpents plus haut que la précédente, appartenant à James McLeod.

3e pêcherie,—située à 4 milles plus haut, appartenant à John Ross.
4e pêcherie,—située à 9 milles de l'entrée de la rivière, appartenant à la compagnie de la baie d'Hudson.
5e pêcherie,—située aux pieds des rapides, 18 milles plus loin que la précédente, appartenant aussi à la compagnie de la baie d'Hudson.

Sur la rive Ouest.

1e pêcherie,—située à la pointe ouest de la rivière à son embouchure, occupée par les frères Girard, de la Malbaie.
2e pêcherie,—située à quelques arpents de la précédente, appartenant à James McLeod.
3e pêcherie,—située à six arpents de la pointe ouest, appartenant à la compagnie de la baie d'Hudson.

Je n'ai pu apprendre le chiffre exact du produit de toutes ces pêcheries. Cependant, d'après M. James McLeod, qui y avait pêché lui même, il ne serait pas pris plus de 100 quarts de saumon, tant dans les pêcheries exploitées par la compagnie de la baie d'Hudson que par les autres.

Jusque là, personne n'avait violé aucune des clauses de l'acte des pêches, qui regardent la protection du saumon.

Avant de quitter la rivière St. Jean, je laissai entre les mains des pêcheurs qui se trouvaient là, une copie de l'acte des pêches, et je leur recommandai bien son entière observance, parce que de là dépend la conservation dans nos rivières et sur nos côtes du saumon et de plusieurs espèces de poisson non moins importantes.

Le soir, j'allai à bord d'une goëlette américaine faisant la pêche sur un banc au large de la baie de Magpie, et je fis voir au patron l'acte des pêches. Je lui montrai la clause qui défend, sous peine d'une forte amende, de jeter des débris de poisson sur les fonds de pêche.

Là-dessus, il me dit que cette défense n'était pas nécessaire pour lui, car ayant pêché pendant plusieurs années sur les bancs de Terreneuve, et connaissant bien les mauvais effets qui résultent de la pratique de salir les fonds de pêche, il était dans l'habitude de garder sur son pont les débris de morue jusqu'à ce qu'il pût aller les jeter loin des bancs de pêche, dans un endroit où ils ne pouvaient nuire.

En effet, je vis dans une boîte faite exprès, sur son pont, des arrêtes et des têtes de morue provenant évidemment de la pêche de plusieurs jours.

Il serait bien à désirer que tous les pêcheurs comprissent bien, comme celui dont je viens de parler, l'importance de se conformer aux lois qui ont pour but la conservation d'une source de richesse qui procure des moyens de subsistance à des milliers de familles; car malgré tous mes efforts et ceux de plusieurs magistrats et exploitateurs de pêche, il se trouve, même parmi nos pêcheurs, des hommes peu scrupuleux, qui trouvent moyen de violer la loi sans qu'on puisse les découvrir.

Je donne ensuite l'ordre de diriger le bâtiment vers la côte sud du St. Laurent, et le 15, je débarque au Grand Etang, où M. Lespérance me donne les renseignements suivants sur les pêches qui se pratiquent sur cette partie de la côte de Gaspé.

La morue avait paru à l'époque ordinaire, c'est à dire vers le milieu de mai.

Le capelan, l'appât qui tente le plus la morue, ne s'était encore approché des côtes en grande abondance, qu'une seule journée. Les pêcheurs s'étaient servis jusqu'alors de harengs pour amorcer leurs lignes; mais ils ne pouvaient se procurer ce dernier poisson en quantité suffisante.

Le bateau de pêche qui avait le mieux réussi avait pris 70 quintaux de morue, les autres de 25 à 50 chacun.

M. Lespérance employait cette année 18 bateaux et 40 hommes.

L'année dernière, il avait exporté, pour son propre compte, sur les marchés d'Espagne et d'Italie, plus de 3,000 quintaux de morue sèche qui s'était très bien vendue.

Tout était tranquille sur la côte.

Il n'y avait pas encore paru des bâtiments de pêche étrangers.

Le 16, je visitai les établissements de la grande rivière au Renard, et de l'anse aux Griffons. La morue dans ces deux endroits était assez abondante, mais la boitte était bien rare.

L'ordre et la paix publique n'avaient pas été troublés à la rivière au Renard depuis ma dernière visite le 1er juin.

Le 17 au matin, nous mouillions dans le bassin de Gaspé.

Il n'y avait à ce mouillage que cinq bâtiments, dont deux bricks-goëlettes venus d'Europe avec du sel, des marchandises et des fournitures de pêche, et trois goëlettes appartenant à des armateurs de Gaspé.

M. Belleau, le collecteur du port de port de Gaspé, à qui j'offre mes services dans le cas où il aurait besoin d'assistance dans l'exécution des devoirs de sa charge, soit pour le transporter sur un point quelconque de la côte où sa présence serait requise, soit pour aider ses officiers côtiers à faire la saisie d'articles introduits frauduleusement dans le pays, m'informe que dans la baie de Gaspé la pêche était médiocre. Le poisson était assez abondant, mais la boitte manquait.

Il n'était pas encore venu de bâtiments étrangers dans le port de Gaspé.

Le 20, au matin, l'ancre est levée, et dans l'après-midi, je débarque à la pointe St. Pierre. Là, comme sur tous les points de la côte que je venais de visiter, la pêche de la morue n'était pas fructueuse à cause de la difficulté de se procurer de la boitte. Mais la saison n'était pas encore très avancée, et on espérait bien qu'elle deviendrait plus favorable.

MM. Collas et Fauvel, tous deux propriétaires d'établissements de pêche, me disent que tout est dans un ordre parfait à la pointe St. Pierre, comme à la Malbaie.

Le soir, je me rends à Percé.

A Percé, et surtout à l'île de Bonaventure, la pêche était un peu plus favorable qu'à toutes les stations que j'ai visitées depuis mon départ de la côte nord ; mais elle était loin de présenter des résultats aussi heureux que l'année dernière où, à la même époque, les bateaux avaient un tiers de plus de poisson. Cela était dû, comme partout ailleurs, à la rareté de la boitte.

A l'anse au Beau-Fils et à l'anse du Cap, la pêche n'était pas non plus très fructueuse.

Cependant, on me dit que depuis quelques jours des bateaux qui étaient allés sur les bancs avaient de très bonnes journées de pêche.

Le maquereau avait commencé à se montrer au large de l'île de Bonaventure.

Il commençait à arriver des vaisseaux étrangers.

Le 21, à 5 h. p. m., on appareille. A 7 h. p. m., je débarque à la Grande-Rivière.

Les remarques que j'ai faites à propos de la pêche de la morue, à Percé, dans la baie de Gaspé et ailleurs s'appliquent à cette partie de la côte, où la boitte est encore très rare.

Le révérend M. Desjardins, curé de la paroisse de la Grande Rivière, me dit que comme président de la commission des écoles pour cet arrondissement, il pense qu'il aura besoin de mon assistance pour faire fonctionner la loi, à laquelle plusieurs personnes font mine de vouloir résister.

Je m'empresse de répondre à M. Desjardins que je me ferai un devoir de me rendre à la Grande Rivière toutes les fois que ma présence sera requise.

Je retourne à bord à 9 h. p. m.

Le vent qui était à l'est augmenta graduellement dans la nuit, jusqu'à ce qu'il fit une veritable tempête. Il ne fallut pas songer à s'arrêter à Paspébiac, la mer était trop grosse. Je donnai l'ordre de continuer notre route vers le fond de la baie des Chaleurs, et le lendemain le 22, nous mouillâmes dans la rade de Carleton.

J'eus le plaisir de rencontrer les principaux habitants de cet endroit. Je m'assurai que ma présence n'était pas requise plus longtemps, et je partis pour la rivière Ristigouche.

A 2 h. p. m., je débarque à la Mission.

Là m'attendaient M. Fraser, le collecteur du port de New Carlisle, et M. Busteed, juge de paix, qui me demandent de me rendre avec une force nécessaire à la salle d'audience, située à Cross Point, pour assister les magistrats de l'endroit qui y sont assemblés pour juger deux affaires qui causent beaucoup d'agitation parmi la population de cette partie du comté de Bonaventure.

Près de 60 personnes sont présentes aux délibérations de la cour, et on craint des troubles sérieux si le jugement est donné contre l'individu poursuivi. Celui-ci et plusieurs de ses amis, me dit-on, ont déclaré qu'ils ne se soumettraient pas aux décisions de la cour, si elles leurs étaient défavorables.

Dans ces circonstances, je crois devoir assurer les magistrats qui siégent de ma co-opération active, et je mets à leur disposition toute la force constabulaire placée sous mes ordres.

J'annonce à la foule que je resterai dans les eaux de la rivière Ristigouche jusqu'à ce que les causes en question soient jugées et les jugements de la cour exécutés suivant la loi.

Les magistrats reprennent la séance qui continue jusqu'au soir, où la cour s'ajourne au lendemain sans qu'il ait rien été décidé.

Le 23, la cour siége une partie de la journée ; et ce n'est que dans l'après-midi que les jugements sont rendus en faveur du poursuivant, M. Fraser, qui avait agi dans ces causes en sa qualité d'inspecteur du revenu public.

D'après M. Fraser et plusieurs magistrats qui se trouvaient à Cross Point, mon arrivée à la Mission a été fort opportune ; car sans la présence de *La Canadienne* dans le voisinage du lieu où la cour siégeait, il y aurait probablement eu quelques désordres et on aurait essayé à intimider les juges de paix, pour les empêcher de donner jugement comme ils l'ont fait.

Plusieurs habitants notables du Nouveau-Brunswick, parmi lesquels se trouvaient un membre du parlement et un juge de paix, que j'eus le plaisir de recevoir à mon bord, m'exprimèrent leur satisfaction des heureux résultats qu'avait produits ma visite au milieu d'eux. Car si des désordres avaient eu lieu à Cross Point, ou à toute autre place sur le bord de la rivière, ils n'auraient pas manqué de se communiquer à la population de l'autre rive, qui n'est séparée de celle du Canada que de quelques arpents.

La pêche du saumon dans la rivière Ristigouche était terminée depuis plus d'une semaine.

Du côté canadien comme du côté de New Brunswick, elle avait été peu fructueuse. A beaucoup de stations de pêche, il n'avait été pris qu'un septième du produit de l'année dernière, et à d'autres un cinquième.

Dans une autre partie de ce rapport, je donnerai un état des stations de pêche à saumon de la rive canadienne de la rivière Restigouche, avec la quantité de poisson pris cette année.

Le 26, le vent qui avait toujours été à l'est, et par conséquent nous avait empêché de descendre la rivière (car elle est trop étroite en cet endroit pour permettre de louvoyer) se met à l'ouest et l'ancre est levée dans l'après-midi.

Nous rencontrons près de Battery Point, trois navires à l'ancre qu'on charge de madriers de pin, provenant de la scierie que M. Travers et Cie. ont établie l'année dernière sur la rive canadienne.

Le 27 au matin, je débarque à Carleton, où je vois l'agent des bois de la couronne, M. Verge, qui me dit que les personnes contre lesquelles il avait des réclamations pour avoir coupé des bois sur les terres de la couronne, ont payé et qu'il n'a pas par conséquent besoin de mes services.

Comme le vent continue à être favorable pour sortir de la baie, je m'embarque à 8 h. a. m., et nous nous rendons à New Carlisle à 5 p. m.

Je vois les officiers publics de cet endroit, et je m'assure que tout est tranquille.

Le 28, je visite Paspébiac, où on me dit que là, comme partout ailleurs sur la côte de Gaspé, la pêche de la morue n'est pas très bonne à cause de la rareté de boitte.

Il y a dans la rade sept navires appartenant aux deux maisons de commerce C. Robin et Cie. et LeBoutillier et frère.

J'apprends que le 22, dix-huit goëlettes des Etats-Unis, occupées à la pêche de la morue sur le banc de Miseau, sont venues chercher un abri dans la rade de Paspébiac, pendant la tempête qui a éclaté dans la nuit du 21 au 22. Elles avaient à bord plusieurs pêcheurs de la côte du Nouveau Brunswick qu'elles avaient recueillies dans leurs bateaux déjà à moitié remplis d'eau et prêts à sombrer.

Les patrons de ce bâtiments rapportèrent que cette tempête avait été une des plus violentes qui se soient jamais fait sentir dans ces parages. La mer était devenue si grosse près des côtes que grand nombre de bateaux qui revenaient des bancs, avaient chaviré en voulant atterrer. On comptait qu'il avait péri près de soixante pêcheurs de Caraquettes, de Shippagan, de Trocadie et de Pocmouche.

Sur notre côte, plusieurs bateaux avaient été avariés ; mais on n'avait à déplorer la perte que d'un seul pêcheur.

Vers le soir l'ancre est levée, et nous faisons route pour Percé, où nous arrivons le lendemain à 6 h. a. m.

Là, on n'a pas eu à souffrir de la tempête.

La pêche de la morue ne s'était pas beaucoup améliorée.

A 8 h. a. m., le vent continue à se tenir à l'ouest, nous partons pour les îles de la Madeleine.

Nous rencontrons au sud de l'île de Bonaventure deux goëlettes américaines, s'occupant avec assez de succès de la pêche du maquereau, et au sud de l'île Amherst quinze autres goëlettes de la même nation faisant la même pêche sans beaucoup de réussite.

Nous mouillons dans la baie de Plaisance le 30, dans la nuit.

Il n'y a plus que cinq goëlettes dans le havre d'Amherst.

La pêche de la morue au Bassin et à l'Etang du Nord est excellente.

Les pêcheurs des îles ont commencé à prendre du maquereau à la ligne dans la baie de Plaisance ; quelques-uns en prennent jusqu'à trois cents par jour.

Le 1er août, je reçois la lettre suivante du collecteur du port d'Amherst M. Fox.

BUREAU DE DOUANE,
AMHERST, 1er août 1857.

MONSIEUR,

Ayant appris qu'un vaisseau américain a débarqué illégalement des marchandises sur cette côte et qu'il est maitenant à l'Etang du Nord, j'ai à vous demander de me venir en aide avec " La Canadienne " et la force que vous avez sous vos ordres pour que je puisse de suite me mettre en position d'arrêter le

vaisseau en question et d'amener le contrevenant à justice, vu qu'à l'heure qu'il est le temps n'est pas assez propice pour pouvoir s'y rendre en bateau.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre, etc.,

JOHN J. FOX.

P. Fortin, écr., commandant la goëlette du
gouvernement " La Canadienne."

Je m'empresse à mettre de suite " La Canadienne" et mes hommes à la disposition de M. Fox.

L'ancre est levée et je me dirige vers l'Etang du Nord, ayant à bord M. McCormick, l'officier de douane du port, qui remplace M. Fox, ce monsieur étant retenu à son bureau par affaires.

A 4 heures p. m. nous mouillons à l'Etang du Nord.

Je mets aussitôt M. McCormick à bord de la goëlette des Etats-Unis, soupconné de faire la contrebande et je reçois le régistre et les autres papiers du bâtiment pour les apporter à M. Fox, comme ce monsieur m'avait demandé de le faire.

M. McCormick doit amener dans le port d'Amherst la goëlette dont le patron, du nom de Kelly, avait débarqué des marchandises à terre, mais il dit avoir agi ainsi par ignorance des lois du pays et il déclare qu'il est prêt à se soumettre à tout ce que la loi exige de lui.

En dédoublant la pointe de l'ouest, nous avions rencontré, mouillées sous le vent de l'île Amherst, dix-neuf goëlettes dont neuf des Etats Unis et les autres de la Nouvelle Ecosse. Au large de l'Etang du Nord, nous en comptâmes quarante et une autres, dont plus de la moitié des Etats Unis. Les autres étaient du Gut de Canso et de l'île du Cap Breton.

Les deux tiers de ces bâtiments se livraient à la pêche du maquereau; les autres à la pêche de la morue qui n'était pas très bonne sur les bancs du large.

Quant à la pêche du maquereau, elle était peu favorable pour la plus grande partie des bâtiments qui s'y livraient. En général elle était moins bonne que l'année dernière.

Les pêcheurs étrangers n'avaient commis sur cette partie des côtes des Iles de la Madeleine aucun acte dont la population résidente eût à se plaindre.

Le 3 août au matin, je rentre au havre d'Amherst et je remets les papiers du bâtiment de Kelly, entre les mains de M. Fox qui est très satisfait de la manière dont la mission confiée à M. McCormick a été remplie.

Le 4, je vais faire une visite au havre aux Maisons qui se trouvent en ce moment à peu près désert; tous les bâtiments de ce port étant occupés sur la côte du Labrador à la pêche de la morue.

Les pêcheurs des îles Grindstone et Allwright se livrent à la pêche du maquereau dans cette partie de la baie de Plaisance qui avoisine le havre aux Maisons avec assez de succès. Mais le poisson n'est pas bien gros. Il ne peut se vendre que pour du numéro deux.

Le 5 août, après m'être assuré que le trafiquant Kelly était venu à Amherst et s'était soumis à ce que le collecteur avait exigé de lui, je donne l'ordre d'appareiller. Nous passons par l'est des îles de la Madeleine.

Entre l'île Allwright et l'île d'Entrée nous nous trouvons au milieu d'une flotte de quarante goëlettes américaines, occupées à la pêche du maquereau, qui ne nous paraît pas être en grande abondance. Au nord de la Grosse Ile nous en recontrons vingt autres équippées pour la même pêche et appartenant à la même nation.

Plusieurs de ces goëlettes construites sur des modèles entièrement nouveaux et avec les meilleurs matériaux possibles, étaient magnifiques à voir, et paraissaient être de très fines voilières. Quelques unes étaient de près de cent tonneaux et portaient de quinze à dix huit hommes d'équipage.

Les frais d'équippement et d'entretien des bâtiments armés pour la pêche du maquereau sont très considérables, et il faut que leurs équipages mettent la plus grande activité et la plus grande persévérance dans leurs travaux de pêche pour que les expéditions dans lesquelles ces bâtiments sont engagés rapportent des bénifices aux armateurs.

Le 7, dans l'après midi, après avoir éprouvé des vents contraires pendant la traversée, nous mouillons dans la rade de Percé.

Sur cette partie de la côte la pêche commençait à devenir meilleure ; les bateaux rentraient tous les soirs avec de trois à six quintaux de morue chacun.

Il n'y avait pas de bâtiments étrangers dans la rade de Percé ni aux environs.

Le 8, je pars pour aller faire une visite aux stations de pêche de la côte sud du fleuve St. Laurent.

Je débarque dans l'après midi à l'Anse aux Griffons et à la rivière au Renard.

Le 9 au matin, une tempête de nord-ouest nous force à revenir mouiller à l'Anse aux Griffons, d'où je pars le lendemain.

Le 10, je visite l'établissement du Grand Etang, et le 11 je m'arrête à la Grande Vallée où sont situés des établissements de pêche à la morue très importants. En voici une liste avec le nombre de bateaux employés sur chaque établissement.

Etablissement de pêche appartenant à	Nombre de bateaux.
1 Germain Dionne	6
2 Messié Fournier	2
3 François Jonhas	8
4 Thomas Couture	3
5 Joseph Fournier	3
6 Fabien Bonneau	2
7 Charles Clavet	4
8 Veuve Etienne Fournier	2
9 J. B. Caron	1
10 Pierre Mainville	1
	32

En outre deux familles résidentes ont chacune un bateau.

On me dit que les bateaux de pêche de la Grande Vallée rapportent annuellement de 100 à 160 quintaux de morue, sans compter le hareng, le maquereau, et quelques quarts de fleton.

Les habitants résidants, qui forment en tout quarante cinq personnes s'occupent un peu de la culture de la terre.

Le sol à la grande vallée n'est pas, il est vrai très fertile, mais il est facile de l'améliorer, car la mer jette en cet endroit sur le rivage une grande abondance de plantes marines qui font le meilleur engrais possible.

L'anse de la Grande Vallée, où sont situés les établissements de pêche, peut avoir trois quarts de mille de largeur et se trouve dans la seigneurie de ce nom, appartenant au colonel McComing, d'Angleterre.

Les pêcheurs de la Grande Vallée vendent leur morue sèche aux marchands de Gaspé, qui l'expédient sur les marchés d'Europe. La morue verte est envoyée à Québec ou à Montréal.

Le même jour je m rend à la rivière de la Magdeleine, qui se jette dans le fleuve St. Laurent, à [illegible] on 10 m[illegible] es à l'ouest de la Grande Vallée.

Il y a d'établies sur les bords de cette rivière quatorze familles qui possèdent quatre établissements de pêche où sont employés douze bateaux.

La rivière la Magdeleine est considérée comme une bonne station de pêche. Il est rare que le poisson n'y soit pas abondant. Cette année cependant les pêcheurs se plaignent un peu de la rareté de la morue.

Le hareng et le maquereau fréquentent cette partie de la côte.

Il y a quelques années les pêcheurs américains s'y rendaient en grand nombre pour prendre ce dernier poisson à la seine et à la ligne ; mais depuis deux ans il faut croire qu'ils trouvent ailleurs une pêche plus abondante, car ils ne se montrent plus dans les parages de la Madeleine.

Cette année il n'est venu là qu'une seule goëlette américaine, " La Gazelle," maître Richard Baker, dont j'ai fait la visite pour m'assurer qu'il n'y avait pas de marchandises à bord.

Il y a de très bonnes terres sur les bords de la rivière La Madeleine et les habitants se livrent à l'agriculture avec assez de succès. Ils vont faire moudre leurs grains à Mont Louis situé à 6 lieues plus haut où se trouve un bon moulin.

Le 13, j'arrive dans la baie de Mont Louis qui a une largeur de deux milles environ sur une profondeur d'un mille. Au fond de cette magnifique baie coule une rivière où l'on trouve dix pieds d'eau à mer haute. Une fois passé un banc de sable qui l'obstrue à son embouchure un bâtiment peut y rester dans douze pieds d'eau à mer basse.

Au Mont Louis sont établies vingt quatre familles la plupart vivant de pêche et de culture. Trois seulement vivant de cette dernière industrie exclusivement.

Il y a sept établissements de pêche à la morue dont voici les noms des propriétaires avec le nombre de bateaux et d'hommes employés sur chaque.

Propriétaires d'établissements.	Nombre de bateaux.	Nombre de pêcheurs employés.
1 Jos. Th. Fournier	5	14
2 Jacques Gadbout	2	6
3 Louis Laflamme	2	6
4 Michel Laflamme, père	2	6
5 Michel Laflamme, fils	3	10
6 Michel Poitras	2	6
2 Charles Lemieux	1	3
	19	51

Il y a de plus six bateaux appartenant à des cultivateurs qui font la pêche après que les grains sont ensemencés.

Ces bateaux prennent en moyenne 120 quintaux de morue chacun.

Il se prend 30 quarts de truite dans la rivière de l'Anse Pleureuse, située à quelques milles à l'est de Mont Louis et environ dix quarts dans la rivière du Mont Louis.

La truite de Mont Louis est très grosse ; elle mesure de huit à quinze pouces de long et pèse de deux à six livres.

J'ai le plaisir de rencontrer le curé missionnaire de Ste. Anne des Monts, qui me donne beaucoup de renseignements utiles et intéressants sur les établissements de Mont Louis.

D'après ce monsieur, il y a assez de terres cultivables sur les bords de la rivière de Mont Louis, à quelques milles seulement de la mer, pour faire vivre cent familles.

Les plantes marines abondent sur le rivage, et peuvent fournir une quantité suffisante d'excellent engrais.

Sur les coteaux et sur le flanc des montagnes, la terre est presque aussi fertile que dans la plaine.

Dans le haut de la rivière les bois de toute sorte abondent. On y trouve l'érable, le frêne, l'orme, le tamarac, le pin, et plusieurs autres essences qu'il est facile de transporter à la mer par la rivière.

Dans la vallée de Mont Louis qui peut avoir cinq milles de largeur, et qui est abritée contre les vents froids du nord et du nord-ouest par de hautes montagnes, le climat est plus doux que sur la rive nord du St. Laurent près de Québec. L'habitant de l'endroit qui s'occupe le plus de culture, un Lapointe, me dit qu'il a souvent labouré sa terre dans le mois d'avril, quand les campagnes des environs de Québec étaient encore toutes couvertes de neige.

Les grains que j'ai vus sont presque mûrs et ont la plus belle apparence.

La baie de Mont Louis est une des premières stations de pêche que les Français ont établies sur le fleuve St. Laurent. Les établissements qu'ils y fondérent durent acquérir beaucoup d'importance, car on voit encore les ruines de plusieurs bâtiments qui indiquent qu'ils y avaient fait des travaux considérables.

Entre autres choses, on trouve sur le flanc d'une montagne les restes d'un aqueduc en brique, qui avait été fait sans doute pour amener aux établissements de pêche les eaux froides et limpides d'une source qui se trouve sur la montagne.

Les établissements de pêche français de Mont Louis furent complétement détruits, quelques années avant la cession du pays à l'Angleterre, par des vaisseaux de guerre anglais détachés pour cette expédition, sous le commandement du capitaine Cook, qui devint ensuite le fameux navigateur de ce nom, de la flotte qui remontait le fleuve avec l'armée qui devait mettre le siège devant Québec.

Le Mont Louis fut alors abandonné, et ce n'est que depuis vingt à trente ans qu'il y a commencé à s'y former des établissements.

La population actuelle de Mont Louis est venue des paroisses d'en bas de Québec.

Je passe presque la journée dans la baie de Mont Louis.

Le 15, au matin, nous mouillons dans la rade de Ste. Anne des Monts.

Je visite l'établissement de pêche de M. John Le Boutillier, dont l'agent, le capt. Dugas, me dit qu'il prépare tous les ans pour l'exportation dans les marchés de la Méditerranée de 1500 à 2000 quinteaux de morue séche.

Au fond de la rade coule la rivière de Ste. Anne des Monts, où des goëlettes de 40 à 60 tonneaux peuvent entrer à mer haute, et y trouver un abri sûr contre tous les vents.

La population de Ste. Anne des Monts, qui est originaire des paroisses d'en bas de Québec, est établie le long de la côte jusqu'à une distance de quatre milles en amont et autant en aval. Elle se compose d'environ 200 familles. Les habitants de Ste. Anne des Monts sont agriculteurs et pêcheurs. Ils vont à la pêche lorsque leurs semences sont faites, et cessent de se livrer à cette occupation, lorsque le tems arrive de faire la moisson. Puis, la moisson finie, ils prennent ce qu'on appelle la morue d'automne ou d'arrière saison, qui est expédiée à Québec.

La rivière Ste. Anne, dont le cours est considérable, était très poissonneuse autrefois. Mais depuis quelques années, la quantité de poisson qui la fréquente a beaucoup diminué ; c'est à peine maintenant s'il s'y prend de vingt à trente quarts de saumon. On doit sans doute attribuer cette grande diminution dans le produit de la rivière, à la mauvaise pratique qu'ont quelques gens de cet endroit d'aller à dix, vingt et même 30 milles en haut de cette rivière pour prendre le saumon dans les fosses profondes où ce poisson se rend pour déposer ses œufs.

J'ai tout lieu de croire que la loi passée cette année pour la protection des pêcheries, aurait l'effet d'empêcher la destruction illégale d'un poisson bien im-

portant, dans cette rivière et la voisine, celle du cap de Chatte ; d'autant plus que d'après ce qu'ont dit Messire Rousseau et plusieurs notables, entr'autres, MM. Sasseville et Dugas, on serait bien déterminé dans ces localités, à faire les plus grands efforts pour le mettre en force.

Il n'y avait pas encore eu de cas de contravention à la loi cette année. Mais on croyait que plusieurs personnes se disposaient à remonter la rivière pour pêcher le saumon, malgré les défenses qui avaient été faites. Je dis au magistrat de l'endroit que s'il avait besoin en aucun temps de mes services pour faire fonctionner l'acte des pêches, je me rendrais aussitôt à Ste. Anne pour l'assister.

En résumé, je dois dire que Ste. Anne des Monts est un endroit florissant, qui augmente rapidement en richesse et en population. Dans peu d'années il pourra rivaliser avec aucune des paroisses de la partie centrale du Canada.

Les habitants de Ste Anne des Monts ont fait eux-mêmes un beau chemin qui conduit au cap de Chatte, et lorsqu'il y aura une voie de communication entre ce dernier lieu et les établissements de Matane, ils ne seront qu'à quatre journées de marche de Québec en hiver comme en été.

A midi je retourne à bord, et l'ancre est levée. Nous nous dirigeons vers la baie des Sept Iles. Le vent est favorable et très fort, la mer assez unie. Pendant les quatre premières heures nous courons treize nœuds à l'heure, et nous nous serions rendus au mouillage de la baie des sept îles, éloignée de cinquante quatre milles de Ste. Anne des Monts, à 4 heures 30 minutes, p.m. si le vent ne se fut pas modéré. Malgré cela nous jetâmes l'ancre vis-à-vis l'établissement de la compagnie de la baid d'Hudson, à 6 h., p.m.

Vers 8 heures, p. m., le steamer *Victoria*, ayant à bord l'honorable commissaire en chef des travaux publics, M. Page, et le maître et plusieurs officiers de la maison de trinité de Quebec, vint mouiller aussi dans la baie.

Le commissaire des travaux publics et l'ingénieur étaient à faire une visite aux différents phares du fleuve et du golfe St. Laurent et du détroit de Belleisle.

Le 16, j'allai faire une visite à la pointe Est de la baie, où les Français avaient autrefois des établissements considérables de pêche qui depuis la conquête ont cessé d'exister.

Il y avait entre la pointe et l'île une goëlette américaine s'occupant à la pêche du maquereau. Quatre autres goëlettes des Etats-Unis et une de la Nouvelle Ecosse étaient depuis quelques semaines dans la baie des Sept Iles pour le même objet, elles se servaient toutes de seines. Le maquereau était assez abondant Plusieurs coups de seine de cent à cent cinquante quarts avaient été faits.

M. Clarence Hamilton, propriétaire d'un établissement de pêche dans la baie, avaient pris la semaine précédente cent cinquante quarts de ce poisson, d'une belle qualité, avec une seine qui était bien trop courte. Avec une seine de cent-vingt brasses de long, et d'une profondeur proportionnée, ce monsieur aurait pu renfermer de quatre à cinq cents quarts de maquereau, tant il était abondant cette journée là. Mais malheureusement ces bonnes chances ne se présentent pas souvent, et des patrons de goëlettes équippées pour la pêche du maquereau à la seine, m'ont dit avoir croisé pendant des semaines et même des mois sans avoir trouvé occasion favorable pour donner un coup de seine qui en valût la peine.

Il s'est formé depuis l'année dernière aux Sept-Iles six établissements de pêche à la morue, dont le plus considérable appartient à M. Clarence Hamilton, qui y emploie quatorze bateaux et trente-six hommes.

La pêche de la morue n'avait pas été bonne depuis le printemps, comme les pêcheurs avaient droit de s'y attendre d'après les rapports favorables qui avaient été faits de la baie des Sept-Iles. Le poisson au lieu d'entrer dans la baie et de s'approcher des côtes, comme il avait coutume de faire à la suite du hareng et capelan, s'était tenu sur les bancs du large ; c'est là que les pêcheurs étaient obligés d'aller le prendre.

Cependant on espérait de faire une bonne pêche d'automne.

Le 17 et le 18, j'eus à régler une difficulté survenue entre l'agent du poste de traite de la compagnie de la baie d'Hudson M. Comeau et M. Clarence Hamilton.

M. Comeau prétendait que M. Hamilton avait empiété sur le terrain appartenant à la compagnie pour fonder son établisement de pêche ; de l'autre côté M. Hamilton disait qu'il n'avait fait que ce que l'acte des pêches lui permettait, en s'emparant pour les besoins de ses opérations de pêche, d'un terrain qui quoique en partie cloturé, n'était pas occupé par la compagnie et ne l'avait jamais été.

Dans ces circonstances je crus devoir conseiller aux deux parties d'arranger l'affaire à l'amiable, c'est-à-dire de faire séparer le terrain qui faisait le sujet de la contestation, en deux, et d'en prendre la moitié chacun, d'autant plus que je suis certain que la quantité de Grève et de terre qui échéra à aucune des parties sera suffisante pour tous les besoins de leurs industries.

MM. Comeau et Hamilton acceptent ma proposition. Je mesure moi-même le terrain, les bornes sont plantées, et les deux parties se déclarent parfaitement satisfaites.

Dans le même temps j'avais à m'occuper d'une plainte de M. Stuart, sous-agent pour la compagnie de la baie d'Hudson aux Sept-Iles, contre les nommés Alexandre Arsenault et Jean Baptiste Duchesne, accusés d'avoir tué malicieusement un cheval appartenant à la dite compagnie.

Je pris la déposition de M. Stuart et je lancai des warrants pour arrêter les inculpés et les amener devant moi. Mais malgré les recherches les plus actives mes marins ne purent s'emparer que de Duchesne.

J'examinai le prisonnier qu'on m'a dit avoir tué ou aidé à tuer le cheval en question. Je pris le témoignage d'un sauvage montagnais du nom de Pierre Petarhoo, le seul témoin à charge, et comme l'accusation n'était pas fondée contre Duchesne, je le mis en liberté.

Le 18, mes marins firent une nouvelle tentative pour s'emparer d'Alexandre Arsenault, en parcourant tous les bois qui avoisinent les établissements de pêche, mais sans succès.

Plus tard j'appris qu'il s'était sauvé à la rivière Moisie, puis de là sur la côte de Gaspé.

Ayant terminé mes affaires aux Sept-Iles, je donnai l'ordre du départ et à 4 heures p. m., je débarquai à la rivière Moisie.

La rivière Moisie, une des plus considérable de la côte nord, n'a pas moins d'un mille de large à son embouchure et elle s'élargit encore plus haut. L'entrée en est obstruée par des bancs de sable mouvant. Cependant, des goëlettes ne tirant pas plus de neuf pieds d'eau peuvent passer la barre et trouver en dedans un bon mouillage et un abri sûr contre tous les vents.

Cette rivière a un cours très long ; elle prend dit-on, sa source à la hauteur des terres, à moitié chemin de la côte de la baie d'Hudson et du golfe St. Laurent.

Le volume d'eau qu'elle apporte à la mer est très considérable, son lit est sablonneux.

Cette rivière est une des plus poissonneuses de toutes celles de la côte nord. Cette année qui est une mauvaise année pour la pêche du saumon sur la côte nord comme sur la côte sud, il a été pris par les différentes personnes qui y ont tendu des nets, environ quarts de ce poisson.

Voici les noms de ceux qui avaient des pêches sédentaires dans la rivière cette année.

Sur la rive Est.

1ère pêche à MM. Tétu et Chisholm.
2e " " Davison.
3e " " Charles Mercier.

Sur la rive Ouest.

La compagnie de la baie d'Hudson y a toutes les pêches.

En outre, pendant tout le temps que le saumon a remonté la rivière, les équipages de plusieursg oëlettes qui se trouvaient dans la rivière ont tendu des rets à différents endroits de la rive, mais sans beaucoup de succès.

La pêche commence dans la rivière Moisie vers le commencement de juin, et se termine à la fin de juillet.

Le 1er août, temps où la pêche doit se clore d'après la loi, il n'y avait plus de rets dans la rivière.

Il ne paraît pas que dans la rivière Moisie on prenne le saumon dans les fosses et aux autres endroits où ce poisson s'est rendu pour frayer.

La compagnie de la baie d'Hudson avait vendu uu saumon à une société américaine de Portland, qui l'avait fait mettre sur les lieux, à l'état frais, par morceaux de une à deux livres, dans des pots de fer blanc dont les couvercles étaient soudés avec soin.

Je me dirige le soir vers la partie est de la côte, et le 19 je débarque à la rivière Shelldrake.

Il y a à Shelldrake le même nombre d'etablissements, mais moins de de pêcheurs que l'année dernière. Le poisson n'y avait pas été aussi abondant qu'en 1856.

On m'apprend que l'automne dernier, dans le temps des hautes marées, la mer poussée par de forts vents de sud-ouest, a passé plusieurs fois par dessus la barre de sable où sont situées les demeures, les chaufauds et les vignots des pêcheurs et les a considérablement endommagés.

M. Philippe Touzel un des pêcheurs résidants de Shelldrake, me dit que, désirant faire un établissement de pêche dans la rivière du Tonnerre, qui se trouve à cinq milles plus à l'est, il s'y était rendu, il y a quelques semaines, pour prendre possession d'une partie de la grève qui n'était pas occupée, et qu'ayant commencé à préparer le terrain pour y construire les bâtiments nécessaires, il avait vu venir à lui les nommés Ennis, Wm. Grath et Briant qui, en proférant des menaces lui dirent qu'ils ne voulaient pas qu'ils s'établit en cet endroit de la rivière.

De plus, qu'ayant laissé là un homme pour continuer les ouvrages nécessaires à son établissement, celui-ci avait été assailli plusieurs fois par les mêmes individus et s'était vu forcé de retourner à Shelldrake.

M. Touzel demande à être protégé dans l'occupation de la place vacante qu'il a choisie, et la punition de ceux qui ont maltraité sans provocation son serviteur.

Je prends à bord M. Touzel et son serviteur, du nom de Beaudoin, et je me dirige vers la rivière au Tonnerre. Je débarque à l'endroit où je crois trouver Ennis, McGrath et Briant. Je vais à leurs etablissements, mais ils n'y sont pas, et on me dit qu'en apprenant mon approche ils se sont sauvés dans le bois voisin. Je visite le terrain dont Touzel veut avoir la possession, c'est vacant et rien n'indique qu'il ait jamais été occupé.

Je dis alors à Touzel qu'en vertu, comme sujet Britannique, il a droit de prendre la quantité de terrain nécessaire à ses opérations de pêche, et de le garder comme sa propriété, tant qu'il ne l'aura pas abandonné pendant plus de douze mois consécutifs.

Je lui dit de plus que, s'il était molesté de nouveau, il n'aurait qu'à me le faire savoir en écrivant à Percé, et que je reviendrais aussitôt que possible à la rivière au Tonnerre.

Je fis ensuite la visite de sept goëlettes mouillées dans la rivière, quatre d'entr'elles étaient de la côte de Gaspé, les trois autres étaient la goëlette " Lady " de 57 tonneaux ; maître, Philibert Bergeron, de la paroisse des Eboulements, portant dix hommes, et trois bâteaux de pêche, la goëllette " Primros " maître Hubert Pilote, avec deux bâteaux de pêche et cinq hommes, et la goëlette " Primros," maitre Xavier Boily, avec aussi deux bateaux et cinq hommes : les deux dernières étaient de la Malbaie (en haut).

Tous ces bâtiments s'occupaient de la pêche de la morue avec beaucoup de succès.

Le patron d'une des goëlettes de Gaspé avait pris quelques jours auparavant 180 quarts de maquereau dans un seul coup de seine à l'entrée de la rivière, c'était la seule fois que ce poisson s'était montré en aussi grande abondance près de la côte.

Les patrons des goëlettes de la Malbaie (en haut) et des Eboulements venaient essayer la pêche de la morue dans le golfe pour la première fois. Ils me dirent qu'ils étaient satisfaits des résultats qu'ils avaient obtenus.

Je les encourageai bien a y revenir l'année prochaine, mais mieux équippés et avec un plus grand nombre de bateaux et d'hommes, leurs promettant de grands bénéfices, s'ils savaient conduire leurs opérations de pêche avec sagacité, et surtout avec persévérance.

Il est à espérer que l'example donné par les goëlettes de la Malbaie et des Eboulements sera suivi par un grand nombr ed'autres tant de sparoisses du nord que des paroisses du sud, et que nos armateurs de Québec comprendront enfin l'importance des richesses que le Canada possède dans le bas du fleuve et dans le golfe St. Laurent, et qui jusqu'à présent ont été exploitées en partie par les étrangers qui en retirent de grands bénéfices.

Il y a dans la rivière au Tonnerre les établissements suivants :

Sur la rive Est,

No. 1,	—L'établissement de	John Howell	avec 4	bateaux.
2	"	" Stephen Wells	2	"
3	"	" James Cumming	2	"

Sur la rive Ouest.

4	"	" Lawr. Kennedy	3	"
5	"	" John Le Rhé	2	"
			13	

Quarante hommes sont employés dans ces établissements qui ne sont fondés que depuis 3 ans.

Vers 3 h. 30 m., je me rends dans la baie de Magpie où je visite plusieurs stations de pêche établies par des pêcheurs de Bonaventure. C'est là que la pêche de la morue a été faite avec le plus d'avantage sur toute la partie de la côte nord que je venais de visiter.

J'eus aussi à régler une difficulté survenue à propos de la possession d'une place de pêche.

A Rambler's Cove située à un demi mille à l'ouest de la baie de Magpie, les pêcheurs avaient fait une pêche abondante.

Le soir nous partons pour la côte de Gaspé.

Le 20, dans l'après midi je débarque à l'anse aux Griffons.

Le 21, je visite les établissements du Cap des Rosiers, et le lendemain je me rends au bassin de Gaspé où je reste jusqu'au 24.

Je fis comme à l'ordinaire la visite des bâtiments qui étaient dans le port. Tout était tranquille.

Je reçois de M. John Eden les poids et les mesures servant d'étalons, du gouvernement, pour les transporter aux Iles de la Madeleine où les poids et les mesures des marchands n'ont jamais été vérifiés et estampés par aucun officier public, et je me mets en route, ayant à bord M. Mathew Ryan, l'inspecteur des douanes du Bas-Canada. Ce monsieur se rend aux îles de la Magdeleine pour faire une inspection du port d'Amherst.

Le 25 nous touchons à Percé, et le 26, nous mouillons dans la baie de Plaisance.

Les pêches sont très bonnes aux îles de la Magdeleine.

Le maquereau abonde dans la baie de Plaisance, et la morue se tient en quantité suffisante sur les bancs voisins de l'Etang du Nord, de l'Anse à la Cabane et du bassin pour permettre aux pêcheurs de faire de bonnes journées de pêche.

Il n'y a dans le port d'Amherst que quatre goëlettes de pêche et le packet de la malle.

Des goëlettes des Etats-Unis équipées pour la pêche du maquereau continuent à exercer leur métier près des côtes des îles de la Magdeleine avec assez de succès. Mais on se plaint généralement que le poisson n'est pas aussi gros ni aussi gras que l'année dernière à pareille époque.

Il a déjà été expédié du port d'Amherst à Halifax où les prix du poisson sont très bons, plusieurs cargaisons complètes de morue sèche. Le capitaine Painchaud, entre autres, en a envoyé une de cinq cents quintaux.

Les nouvelles qui arrivaient de toutes parts étaient favorables.

Les poissons de toute sorte abondaient, et les pêcheurs avaient du beau temps pour se livrer à leurs occupations.

A l'étang du nord les bateaux rapportaient souvent de huit à dix drafts de morue de la plus belle qualité par jour. (Une *draft* de morue doit peser deux cent cinquante deux livres.)

Les habitants n'avaient aucne plainte à faire contre les pêcheurs étrangers.

Le 29 à midi nous partons d'Amherst.

En dedoublant la pointe est des îles de la Magdeleine, nous rencontrons quarante goëlettes, presque toutes des Etats-Unis, mouillées sous le vent de la grosse Ile. Elles ne peuvent s'occuper de la pêche du maquereau aujourd'hui, le vent est trop fort.

Le 30, nous touchons à Caraquette pour y laisser M. Ryan qui doit se rendre en Canada par le Nouveau Brunswick, et le lendemain matin nous mouillons dans la rade de Papébiac, après avoir été échoués une partie de la journée sur un petit banc de sable, où le bâtiment n'a éprouvé aucune espèce d'avarie.

Dans les établissements de pêche de Pabébiac on s'occupe activement à préparer la morue pour l'exportation ; on en destine une grande quantité pour le marché du Brésil.

La morue qui se vend dans ce pays doit être mise dans des barils ayant la forme de cuves et appelés *toubes* sur la côte. Chaque toube doit contenir 128lbs. de poisson bien séché. C'est au moyen d'une vis en fer, mise en mouvement partrois hommes, que la morue est fortement pressée dans ces barils et mise de manière à occuper le moins de place possible ; telle qu'elle est alors, elle peut se conserver pendant bien longtemps même dans les climats les plus chauds, et se transporter facilement dans l'intérieur des pays pour lesquels elle est destinée.

La maison Robin et cie., a déjà envoyé cette année au Brésil une cargaison de morue ainsi préparée, et on me dit qu'elle a rapporté de grands bénéfices.

Je visite New Carlisle où la cour se tient en ce moment.

Le 4 septembre, je me rends à Bonaventure.

Dans la rade de cet endroit se trouve la barque Nazarene, appartenant à la maison américaine de Bonaventure, du nom de Meriam et cie, qu'on charge de poisson de toute sorte et de bardeaux pour New-York. Il y a aussi dans la rivière une goëlette américaine de 175 tonneaux chargée de bardeaux et de poisson, pour le compte de la même maison, qui n'attend qu'un bon vent pour partir.

J'ai le plaisir de rencontrer Messire Allain, le curé de Bonaventure et M. McCraken, juge de paix.

Ces messieurs m'apprennent qu'il n'a été pris que quelqnes barils de saumon dans la rivière de Bonaventure.

Il n'y a pas eu de rets placés à l'entrée de la rivière. Les sauvages ont fait la pêche avec leurs *vigogs*. Mais je n'ai pas appris qu'ils eussent pris du saumon après le 1er d'août.

Cette partie de la côte de la Baie des Chaleurs qui d'ailleurs est peu fréquentée par les pêcheurs étrangers jouissait de la tranquillité la plus parfaite.

Le 5 je visite Carleton, puis Dalhousie.

Le 6, à 3 h. A.M., je donne l'ordre de quitter Carleton avec un vent très fort du nord ouest, et à midi je débarque à la Grande Rivière où je rencontre l'agent de la maison Robin et M. Carburg, un des magistrat de l'endroit.

A la Grande Rivière, comme presque partout sur la côte de Gaspé, la pêche de la morue n'avait pas été bonne pendant le mois de juillet; mais depuis le commencement d'août et surtout depuis le 15, elle donnait à nos pêcheurs des résultats bien excellents. Tous bateaux faisant la pêche pour le compte de M. Carburg lui ont rapporté pour leurs journées de pêche du 1er, 2, 3 et 4 septembre 110 draft de morue de la plus belle espèce.

La boitte dont nos pêcheurs se servaient étaient l'encormets.

Ce petit poisson de forme singulière et très gélatineux et dont la morue est très friande, se trouvait en grande quantité près de nos côtes, et pouvait être pris facilement.

A 4 h. p. M. l'ancre est levée et nous mouillons à Percé à 6 P. M.

Le 7, au matin, je fais une visite aux établissemeuts de Percé et je donne l'ordre de mettre à la voile pour la côte de Labrador à 11 h. A. M. Il fait un fort vent de nord-ouest qui est favorable.

A minuit nous dédoublons la pointe Est de l'île d'Anticosti, et le 9, à 3 h p. M., nous mouillons dans l'anse aux Blancs Sablons.

Je visite tous les établissements situés dans cette anse et je me procure les renseignements suivants.

Environ cent cinquante goëlettes, dont un grand nombres de la Nouvelle Ecosse et les autres des îles de la Magdeleine, des Etats-Unis et de l'île du Prince Edouard avaient faits la pêche de la morue près des côtes et sur les bancs qui avoisinent l'anse, avec assez de succès.

La pêche avait commencé le 20 juin et s'était terminée vers le 1er août.

La boitte ordinaire, le capelan et le lançon n'avait pas manqué pendant tout ce temps là.

Le hareng s'était montré sur la côte au commencement d'août; c'était plus tôt qu'à l'ordinaire.

Ce poisson s'approche toujours des côtes en plus grande quantité dans les grandes mers qu'autrement.

Le 7 septembre le hareng était encore abondant dans l'anse aux Blancs Sablons, et il a été donné plusieurs coup de seine ce jour là.

Près de deux cents goëlettes dont un grand nombre avaient été occupées à la pêche de la morue, s'étaient livrées aux opérations de la pêche du hareng dans cette anse.

On calcule qu'il n'y en avait pas moins de soixante employées à la pêche du hareng sur la côte, depuis la baie des Saumons jusqu'à la baie Rouge.

Il s'est pris une grande quantité de cet excellent poisson. Presque tous les bâtiments sont partis avec des chargements complets.

Les goëlettes des îles de la Magdeleine surtout avaient très bien fait.

J'apprends de M. Labbé, agent pour la maison Le Boutillier et frères, que le 29 juillet dernier la corvette française " La Sérieuse," portant le commandant de la station française de Terreneuve, est venue dans la nuit s'échouer sur des récifs dangereux du petit havre dans l'anse aux Blancs Sablons.

Heureusement le lendemain, à mer haute, après de grands efforts de la part de l'équipage, elle a pu flotter et être amenée dans le mouillage de l'anse. Mais elle avait perdu son gouvernail et faisait beaucoup d'eau, cependant elle a pu appareiller et se rendre à Halifax.

Avant de quitter l'anse aux Blancs Sablons pour la dernière fois cette année j'ai pris de tous les propriétaires et pêcheurs un état des établissements de cet endroit, indiquant le nombre d'hommes, de bateaux employés, la quantité de poisson préparé sur chaque de ces établissements, que j'annexe à ce rapport. J'ai fait la même chose pour toutes les autres stations de pêche de la côte. Les renseignements que je donne sont exacts, car je le tiens des propriétaires même des établissements ou de leurs amis.

Le 10, dans l'après-midi je me rends dans la baie de Bradore où je reste jusqu'au 14.

La pêche de la morue et celle du hareng ont commencé dans la baie de Bradoree en même temps que dans l'anse aux Blancs Sablons.

Les bancs de hareng n'ont pas fréquenté le fond de la baie de Bradore, comme à l'ordinaire, par la raison, me dit-on, qu'il y avait trop de seines à l'entrée de la baie prêtes à les intercepter du moment qu'ils se montraient.

On m'assure que quelquefois il s'est trouvé quinze seines depuis l'anse des Dames jusqu'aux îlets de Bradore, c'est-à-dire vis-à-vis la baie.

Malgré cela les pêcheurs ont presque tous pris des chargements complets de poisson. Ils ont pris le hareng au large au lieu de le prendre dans le fond de la baie.

Comme de raison il n'y a pas de lois qui empêchent les sujets Britanniques de pêcher le hareng où ils se trouvent.

D'ailleurs il est impossible de dire si ce poisson serait entré en grande quantité jusqu'au fond de la baie, quand bien même il n'y aurait pas eu de seines à l'entrée.

Je fais ces remarques, parce que plusieurs résidants dans la baie auraient voulu que j'eusse empêché les pêcheurs de seiner au large.

Il y avait dans le bassin de Bradore douze goëlettes occupées à préparer le hareng quelques semaines auparavant il y avait dans le même lieu plus de cinquante bâtiments de pêche de la Nouvelle Ecosse, des îles de la Madeleine, et des Etats-Unis, dont la plupart avaient été assez heureux pour prendre de bons chargements.

A toutes mes visites que je fis aux établissements de pêche sur cette partie de la côte, j'eus le plaisir d'apprendre que les pêcheurs étrangers n'avaient commis aucune déprédation sur la côte et que nos pêcheurs n'avaient été molestés en aucune manière.

Il n'y avait eu non plus aucune tentative de la part de qui que ce soit pour nuire aux pêches sédentaires de saumon et de loup-marin ou pour s'approprier des stations de pêche déjà occupées.

Ces bons résultats doivent certainement être attribués en grande partie à la présence de " La Canadienne" dans les passages du golfe, car avant les visites

de ce bâtiment sur la côte de Labrador, nos pêcheurs avaient continuellement à se plaindre des pêcheurs étrangers et même des pêcheurs Britanniques, témoin les nombreuses pétitions qui ont été envoyées à ce sujet au gouvernement.

Le 14, au matin nous laissâmes la baie de Bradore avec un léger vent d'est.

Dans la journée nous sommes pris par le calme sur le banc des Belles Amours où les marins du bord pêchent à la ligne une quantité d'excellente morue.

Le 15, je débarque à la Tête à la Baleine, et j'obtiens de monsieur Michel Kenty, qui y fait la pêche de la morue et du loup-marin, des renseignements sur les pêches qui se pratiquent dans cette partie de la côte de Labrador, et aussi un état indiquant le nombre des établissements de pêche, le nombre d'hommes employés et la quantité de poisson prise sur chacun de ces établissements.

A 11 h. A. M., un fort vent du large me force de retourner à bord. La brume prend ensuite et nous restons à la cape jusqu'au lendemain où le vent devient plus favorable.

Nous voyons le Cap Whittle dans l'après-midi et vers le soir nous nous mettons en route pour trouver le golfe avec un vent très fort de nord-ouest.

Le 17 à 8 h. A. M. nous sommes à 10 milles environ des îles aux oiseaux, et le lendemain à 5 h. A. M. nous mouillons vis-à-vis le havre d'Amherst.

Depuis ma dernière visite aux îles de la Madeleine, les mauvais temps avaient été fréquents et les pêcheurs n'avaient pu se rendre que rarement sur les fonds de pêche.

Les bâtiments de pêche du havre Amherst et du havre aux Maisons étaient de retour de leurs voyages au Labrador.

Ils avaient tous de bons chargements de morue et de hareng.

Les équipages de ces bâtiments étaient occupés à préparer leur poisson pour les marchés.

Nos pêcheurs avaient bien réussi à la pêche du maquereau dans la baie.

On me dit que les pêcheurs américains n'avaient pas été aussi heureux dans leurs opérations de pêche sur les côtes des îles de la Madeleine, et qu'un grand nombre de leurs bâtiments étaient partis à moitié chargés seulement.

Je fais une visite au havre aux Maisons. Je vois les officiers publics et les principaux habitants de l'endroit, et après m'être assuré que ma présence n'était pas requise plus longtemps aux îles de la Madeleine, je donne l'ordre du départ le 21.

Près du Corps Mort nous voyons encore une dizaine de goëlettes américaines occupées à faire la pêche du maquereau sur des bancs bien fréquentés par ce poisson. Mais à les voir souvent changer de place, on juge que leurs efforts sont couronnés de peu de succès.

Entre les îles de la Madeleine et l'île de Miscou, nous rencontrons six autres goëlettes des Etats-Unis faisant la même pêche. Celles-ci nous paraissent prendre beaucoup de poisson.

Le 22, à minuit, nous passons le phare de l'île Miscou, et le 23 au matin nous mouillons dans la rade de Carleton.

J'obtiens de M. Verge les détails suivants sur les pêches qui se pratiquent sur la côte de la baie des Chaleurs, qui s'étend depuis Bonaventure jusqu'à la rivière Ristigouche.

La pêche du saumon avait presque entièrement manqué cette année dans la rivière Ristigouche et sur la côte de la baie des Chaleurs.

Il n'avait pas été pris de ce poisson plus du septième d'une année ordinaire.

La pêche n'avait pas été meilleure sur la côte du Nouveau-Brunswick, et on me dit que la rivière Miramichi, si poissonneuse généralement, n'a presque pas fourni de poisson cette année.

Les principales stations de pêche à saumon sur la côte canadienne dans la rivière Ristigouche, sont :

Station de pêche.	Appartenant à.	Produit.
Bourdon Point...	Robert Busteed	15 quarts saumon.
Crosse Point..	John Fraser	30 " "
Battery Point	Alexander Busteed	15 " "
Pointe Lagarde	John Dunkin	12 " "
Pointe Fleurant		
Et trois milles plus bas ..	Edmond Stewart.	90 " "
	Total.....	162 " "

Les principales stations de pêche à saumon sur la côte canadienne dans la Baie des Chaleurs, sont :

Station de pêche.	Appartenant à	Produit.
Pointe Magoucha..	Dr. C. M. Le Billois.. ...	30 quarts saumon.
Baie de Carleton, 1ère	Frederick Arsenault ..	10 " "
" " 2ème ..	H. Landry...	18 " "
" " 3ème. ...	Jean Gauvreau	10 " "

Il y a une distance d'environ deux milles entre chacune de ces trois dernières stations.

Pointe de Carleton, 1ère.. ...	Romain Landry	10 quarts saumon.
" " 2ème ..	Jos. N. Verge..	15 " "
Sur la côte dans la paroisse de Maria :		
Station 1ère	Fabien Allan...	6 quarts saumon.
" 2ème	Pierre Thibaudeau	20 " "
" 3ème...	John Vaughan.	25 " "
	Total.....	144 " "

Tous les chiffres ci-dessus indiquent la moyenne du produit de la pêche du saumon pendant cinq années, depuis 1852 jusqu'en 1856.

PECHE DU HARENG.

La pêche du hareng, sur la côte de la baie des Chaleurs, depuis la pointe Magouacha jusqu'à Carleton, a été médiocre.

A Maria et à New Richmond, elle a été excellente.

Il y a aussi une pêche de hareng d'automne sur cette partie de la côte du district de Gaspé, mais depuis quelques années, elle ne donne que des produits bien peu abondants.

Il a été exporté, cette année, des différentes stations dont je viens de parler, 10,000 quarts de hareng, dont 7,000 aux Etats-Unis.

Il ne se prend dans la baie de Carleton et dans celle de New Richmond, qu'une petite quantité de morue.

L'agriculture continue à faire des progrès sensibles sur la côte de la baie des Chaleurs et de la rivière Ristigouche.

La récolte, cette année, a été excellente.

Tous les habitants voient avec plaisir que le gouvernement va faire ouvrir un chemin sur la rivière Métapédiac, qui fera communiquer les établissements de la rivière Ristigouche avec ceux du St. Laurent.

Ceux qui ont visité cette partie du comté de Bonaventure, me disent qu'il y a sur les bords de la rivière Métapédiac une grande étendue de terrain très uni, couvert de bois de la meilleure qualité, et très propre à la culture.

Je ne doute pas que ce chemin une fois terminé, il ne se forme en peu d'années, sur tout son parcours, des établissements agricoles, qui relieront les paroisses d'en bas de Québec avec celles du district de Gaspé.

Cette nouvelle route par la rivière Métapédiac est d'autant plus nécessaire, que celle qui existe actuellement entre la rivière Ristigouche et le fleuve St. Laurent, et qui est connue sous le nom de Kempt Road, a été faite dans un pays montagneux où il n'y a pas d'habitants établis, et où par conséquent l'entretien des chemins est impossible. Aussi, pendant l'automne et une partie de l'hiver, est-il presque impossible d'y passer autrement qu'à pied. De plus, sur ce chemin, le sol est en général ingrat ou difficile à cultiver, et on ne peut guère espérer qu'il s'y établisse des cultivateurs.

Le 25, je pars pour aller faire une visite dans la rivière Ristigouche juqu'à la mission.

J'ai le plaisir de rencontrer le missionnaire du village des sauvages, M. J. Fraser, et plusieurs habitants notables, qui m'assurent que la tranquillité et l'ordre règnent partout sur cette partie de la côte.

Le 27, je suis de retour à Carleton, et je vais le même jour à New-Richmond. J'ai le plaisir d'y voir le Dr. Thornton et M. Montgomery.

Je visite avec ce dernier monsieur les deux rivières Cascapédiac, et j'obtiens les renseignements suivants :

La grande rivière Cascapédiac, qui se jette dans la baie de ce nom, est large d'un quart de mille à son embouchure, et a un cours très long. Des canots, et même des bateaux plats, peuvent la remonter jusqu'à une distance de 120 milles de la mer.

Cette rivière, très poissonneuse autrefois, rapportait encore il y a quelques années, de 150 à 200 barils de saumon par année. En 1856, elle a produit environ 50 quarts de ce poisson, et en 1857 un peu moins.

Le saumon de la grande rivière Cascapédiac est le plus gros qui soit pris sur nos côtes. Il y en a souvent qui pèse de 45 à 50 livres. Le poids moyen de chaque individu peut être de 22 livres environ. La truite aussi abonde dans la rivière. Elle est d'une belle qualité et pèse de 1 à 8 livres.

Plusieurs habitants établis sur les bords de la rivière, ont la funeste habitude de se rendre dans le mois de septembre aux endroits où le saumon s'est arrêté pour frayer, (c'est quelquefois à 40 et 50 milles de l'embouchure de la rivière) pour le prendre avec des filets ou avec des dards.

Cette destruction de poisson, lorsqu'il est sur le point d'accomplir l'acte important de la reproduction de son espèce, est la cause de la diminution considérable du saumon dans la rivière Cascapédiac, de même que dans toutes les autres rivières du Canada que ce poisson fréquente.

Les Indiens ont aussi l'habitude de remonter la rivière, l'automne, dans leurs canots d'écorce, et de faire avec leurs *vigogs* à l'aide du flambeau, une grande destruction de saumon.

Cette année, on me dit qu'ils n'y sont pas allés, la trop petite quantité de poisson qui se trouve dans la rivière ne leur promettant pas une pêche assez abondante.

Je crois que lorsque la loi des pêches aura été distribuée aux magistrats et aux autres personnes intéressées à la conservation du saumon il sera facile d'empêcher, en grande partie, cette destruction d'une espèce si précieuse de poisson, surtout si le gouvernement autorise le magistrat commandant la goëlette du gouvernement à stationner un marin ou deux du bord aux endroits où les infractions à la loi sont le plus à craindre, pour pouvoir prendre les coupables sur le fait et les punir d'une manière exemplaire.

La petite rivière Cascapédiac, qui se décharge dans la baie de ce nom, à un mille plus à l'est que la grande rivière Cascapédiac, ne contient pas de saumon, mais abonde en truite.

Il n'y a pas de grands établissements de pêche sur la côte de la baie de Cascapédiac ou de New Richmond, les habitants de cette localité se livrant presque tous à la culture de la terre, qui est d'une grande fertilité.

Sur la grande rivière Cascapédiac les établissements agricoles se continuent jusqu'à quinze milles de son embouchure ; mais le manque de chemins a empêché jusqu'à présent les habitants de la côte d'aller s'établir dans l'intérieur, où les terres sont unies, d'un sol excellent, et couvertes des plus beaux bois.

Ceux qui ont eu le courage d'aller prendre des terres loin de la grande route ont la plus grande difficulté à transporter sur les marchés les produits qu'ils ont à vendre et souvent ne le peuvent pas du tout.

Depuis longtemps il se fait un grand commerce de bois à New Richmond. Les bois carrés et les madriers sont exportés en Angleterre, les planches de pin à Terreneuve et le bardeau à Halifax.

Il se construisait beaucoup de navires à New Richmond, principalement sur l'établissement de feu M.Cuthbert. Maintenant la rareté des bois près de la côte, mais surtout les bas prix du marché de Liverpool et des autres ports anglais où ces bâtiments étaient expédiés pour être vendus, ont arrêté en grande partie cette industrie.

Il se bâtit cependant encore tous les ans cinq ou six goëlette pour la pêche et le cabotage.

New Richmond est certainement destiné à devenir une place importante dans quelques années si le gouvernement fait ouvrir des chemins, qui permettent aux colons d'aller s'établir dans l'intérieur du pays où les terres sont composées d'un sol plus riche que près des côtes.

Et outre l'avantage d'avoir une grande étendue de terrain uni où une population nombreuse peut se loger, et par l'exploitation du bois et la culture de la terre trouver des moyens de subsistance bien assurés, New Richmond possède encore celui d'avoir une bonne rade où des vaisseaux de toute grandeur peuvent venir en tout temps, et y trouver un abri sur contre tous les vents.

La population de New Richmond est composée en grande partie de colons écossais, qui ont la réputation d'être de bons agriculteurs.

Le 29, je me rends à New Carlisle, puis à Paspébiac où se trouvent sept navires qu'on charge de morue sèche pour le Brésil, l'Espagne et l'Italie, et plusieurs goëlettes qui doivent être expédiées à Québec avec du poisson salé.

Le 30, je visite les établissements du Port Daniel.

M. McPherson, l'officier de douane de cette localité, me donne les renseignements suivants sur les pêches qui se pratiquent sur cette partie de la côte.

On compte dans le township de Port Daniel qui comprend l'Anse aux Gascons, l'Anse à la Barbe, le Port Daniel et la Pointe Loup-marin, environ 100 bateaux de pêche de dix-huit à vingt-cinq pieds de long. Chacun de ces bateaux est monté par deux hommes.

Près de 2,000 quarts de hareng ont été pris cette année dans le Port Daniel, c'est la première fois qu'il s'y prend une aussi grande quantité de ce poisson.

Le capelan ne s'était pas montré cette année près de cette partie de la côte, et la pêche de la morue avait été médiocre.

Environ cent cinquante goëlettes des Etats-Unis occupée à la pêche de la morue et du maquereau, dans le golfe, étaient venues à différents temps pendant la saison, mouiller dans le Port Daniel. M. McPherson et les habitants de la côte n'avaient pas eu à se plaindre des équipages de ces bâtiments.

Les rivières qui se déchargent dans le Port Daniel avaient produit environ 60 quarts de saumon

Dans l'après-midi je débarque à la Grande Rivière et le lendemain 1er octobre nous mouillons dans la rade de Percé.

On se plaint beaucoup du mauvais temps qu'il a fait sur cette partie de la côte, ce qui avait empêché les bateaux de se rendre souvent sur les fonds de pêche.

Dans l'après-midi je me rends à l'Anse du Cap où se trouve le brick-goëlette " Belinda " qu'on charge de morue pour l'Espagne.

La pêche de la morue était bonne à l'Anse du Cap et sur la côte voisine.

Je reviens à Percé le soir.

Le lendemain je visite les établissements de la pointe St. Pierre et je me rends au Bassin de Gaspé dans la nuit. Il y a dans le port trois brick-goëlettes et plusieurs goëlettes.

Le brick " Ste. Anne," appartenant à M. John LeBoutillier, est prêt à partir pour Civitta Vecchia, avec un chargement de 3,000 quintaux de morue sèche de première qualité.

La pêche du maquereau a été faite dans la baie de Gaspé par les habitants établis sur la côte, comme les années passées, avec assez de succès.

La pêche de la morue vis-à-vis Douglass Town n'avait pas été très fructueuse, mais en revanche les pêcheurs de cet endroit qui avaient été faire la pêche sur la côte nord du fleuve du golfe St. Laurent avaient bien réussi.

La scierie de M. Shaw avait été en opération jusqu'à la fin de mars et les produits de cet établissement qui doit beaucoup contribuer à la prospérité du Bassin de Gaspé, avaient formé les cargaisons de sept navires destinés à différents ports anglais.

Le 4 octobre au soir, le capitaine Vibert du brick " Ste. Anne," réclame mon assistance pour faire arrêter un homme de son équipage qui a déserté avec une des embarcations du bord.

J'envoie de suite mon canot sous le commandement du maître d'équipage qui, après une course fatiguante, amène le fugitif à bord

Le 25, nous quittons le Bassin de Gaspé et nous nous dirigeons vers le bas du fleuve St. Laurent.

Je visite la Péninsule, puis l'Anse aux Griffons.

Le 6 je m'arrête à la rivière au Renard.

Le 8 je débarque au Grand Etang et le 10, dans l'après-midi, nous arrivons malgré de forts vents, à la rivière la Madeleine.

Au Grand Etang, je visite avec soin l'appareil distillatoire de M. Lespérance avec lequel il fabrique son huile de foie de morue médécinale et je ne puis m'empêcher d'admirer avec quelle propreté et quelle attention toutes les opérations nécessaires à la fabrication de cette huile sont conduite, et je n'hésite pas à recommander l'huile de M. Lespérance comme étant la meilleure qui puisse être produite.

La goëlette américaine qui a fait la pêche du maquereau dans les environs de la Magdeleine, n'a pris que 50 quarts de maquereau.

J'arrange une difficulté survenue entre deux habitants de l'endroit et le 12, nous levons l'ancre pour retourner à Percé.

La pêche de la morue d'automne sur toute la côte que je venais de visiter depuis l'Anse aux Griffons jusqu'à la rivière Magdeleine était en général médiocre, non pas que la morue manquait, car celle-ci se trouvait en abondance sur tous les fonds de pêche, mais la boitte était rare, comme elle l'avait été depuis le commencement de la saison.

Il y avait bien du hareng près des côtes mais il était si petit qu'on ne pouvait le prendre avec des rets ordinaire.

J'ai vu des pêcheurs de l'Ance aux Griffons venir jusque dans la baie de Gaspé chercher des coquilles pour amorcer leurs lignes, lorsqu'ils ne pouvaient trouver aucuns poissons qui purent servir d'appas à la morue.

A la pointe St. Pierre où je m'arrêtai le 12, c'était la même chose,

A la Malbaie on se servait pour appât d'un petit poisson appelé *shrub*, qui se trouve en grande quantité dans la rivière du Barachois, au fond de la baie

Il y avait dans la même rivière beaucoup d'eperalans.

Le même jour je me rends à Percé.

Le 13, je visite les établissements de pêche de l'île de Bonaventure.

La maison LeBoutillier et frères qui y possède le principal établissement, a un septième de moins de poisson que l'année dernière.

Il y a dans l'île 14 habitants résidants qui emploient 40 bateaux de pêche.

Pendant la saison de la pêche il y en a eu jusqu'à 100, tout les fonds de pêche qui avoisinent les côtes de l'île ont la réputation d'être féconds.

Tout était tranquille sur la côte, et on ne voyait que très peu de bâtiments étrangers.

Le 14, nous partons pour les îles de la Magdeleine à 6 h. a.m.

Le vent est d'abord favorable, mais le lendemain et le jour suivant il est plein de bout et ce n'est que le 16 au soir, après avoir couru beaucoup de bordées que nous mouillons au havre Amherst.

Comme cette visite est la dernière que je fais aux îles de la Magdeleine cette année, je me fais un devoir non seulement de voir les officiers publics et les principaux habitants de l'île d'Amherst, mais aussi ceux de l'île Grindstone et de l'île Allwright et j'obtiens de ces différentes personnes les renseignements suivants.

Il y a eu deux naufrages sur les côtes des îles de la Magdeleine, celui d'une goëlette abandonnée par son équipage près de l'île Coffin et celui d'un brick anglais qui s'est échoué près de la pointe est des îles. Dans les deux cas, personne n'a péri et une grande partie des voiles et des cordages de ces bâtiments a pu être sauvée.

Les différentes pêches qui se sont faites aux îles de la Magdeleine, avaient toutes donné de bons résultats.

J'ai déjà parlé au commencement de ce rapport de la chasse au loup-marin.

La pêche de la morue sur tous les points avait été très bonne ; on a remarqué surtout qu'elle était d'une belle qualité.

Encore, quoique la saison soit avancée, les pêcheurs qui vont sur les bancs reviennent presque toujours avec leurs bateaux chargés.

M. Alexis Painchaud, propriétaire de deux établissements de pêche et bien connu dans tout le pays pour son esprit d'entreprise et son succès dans le commerce de la pêche, a envoyé six cargaisons de morue sèche à Halifax, et plusieurs autres de morue verte, de hareng et de maquereau à Québec et à Montréal.

Mons. Johnson, négociant au havre aux Maisons a pour sa part expédié à Halifax plusieurs miliers de gallons d'huile de loup-marin et une grande quantité de morue sèche, de hareng et de maquereau.

Une maison américaine, fixée au havre Amherst depuis trois ans, a acheté plusieurs mille quintaux de grande morue pour les marchés des Etats-Unis.

Les goëlettes de pêche des îles de la Magdeleine étaient toutes parties depuis peu avec des chargements complets de différentes espèces de poisson, les unes pour Halifax, les autres pour Québec et Montréal.

Je ne doute nullement que si les prix du poisson se soutiennent, comme ils l'ont fait les automnes précédents, nos pêcheurs vont faire les plus grands bénéfices que leur métier leur ait jamais rapportés auparavant. Mais il est à craindre que la grande quantité de poisson qui va arriver en même temps sur les marchés n'ait l'effet de faire tomber les prix pour quelque temps au moins et que nos pêcheurs en souffrent considérablement, car ils sont obligés de vendre leurs produits immédiatement, afin de pouvoir s'en retourner chez eux, avant que la navigation se ferme.

Voici le montant du produit de la pêche des bâtiments du havre aux Maisons.

12 goëlettes ont pris 400 quintaux de morue chacune—4,800 quintaux de morue.

15 goëlettes ont pris 200 quarts de hareng de Labrador chacune—3,000 quarts de hareng.

Les habitants établis sur les bords de la baie ont pris environ 800 quarts de maquereau.

Je n'ai pu me procurer l'état des pêcheurs sur toute la côte, parce que le temps m'a manqué pour cela, mais les retours de la douane montreront la quantité des différents poissons qui ont été exportés des îles, à quoi il faudra ajouter ce qui se consomme dans les différentes îles par une population de près de 5,000 âmes, et qu'on peut estimer à 2,000 quintaux de morue et à 5,000 quarts de hareng.

La population des îles de la Magdeleine se trouve dans un état de prospérité telle qu'on ne l'a jamais vue depuis longtemps, et si ce n'était la grande agitation causée par les changements que l'amiral Coffin, le propriétaire des îles, veut introduire dans le système de la tenure des terres, elle devrait être parfaitement heureuse.

L'agriculture entièrement négligee jusqu'à ces dernières années, commence à rendre d'importants services à la population. Les récoltes cette année ont été très abondantes. Tous les grains ont bien poussé et ont mûri d'une manière convenable. Les pommes de terre surtout sont venues en grande abondance.

Il a été expédier des îles aux Etats-Unis, une goëlette portant un chargement de grains et de pommes de terre. C'est la première expédition de cette nature qui s'y est faite.

En 1852, toute la récolte en grains et en légume sur toutes les îles, suffisait à peine pour nourrir la dixième partie de la population.

Ces faits parlent d'eux-mêmes.

J'ai essayé, depuis deux ans avec l'aide de plusieurs citoyens zélés de l'île Amherst, et des îles du havre aux Maisons, d'établir une société d'agriculture aux îles de la Magdeleine, mais sans succès. J'espère réussir l'année prochaine.

Le but principal de la société devra être de se procurer de bons grains de semence et d'améliorer la race des animaux.

La population des îles n'a pas eu à se plaindre des pêcheurs étrangers, qui, au nombre de plusieurs milliers ont fait la pêche dans la baie et sur les côtes. Et à part un cas d'assaut et batterie dont j'ai parlé au commencement de ce rapport la tranquillité, la paix et l'ordre ont régné partout.

Nos pêcheurs ont pu se livrer à leurs occupations sans crainte d'être dérangés ou d'être molestés.

Le 20, après avoir pris à bord les poids et mesures du gouvernement pour les porter à M. John Fraser, de New. Carlisle, l'inspecteur du revenu pour le comté de Bonaventure, je donne l'ordre de partir pour Paspébiac.

A 3 h. p. m. l'ancre est levée. Un fort vent de sud-est nous favorise. Nous passons par la pointe est des iles. Mais le bon vent cesse lorsque nous ne sommes encore qu'à 25 milles de l'ile Bryon.

Pendant la nuit il fait calme.

Le 21, et le 22, le vent est au nord ouest c'est à dire plein de bout, mais nous n'en continuons pas moins notre route.

Le 23 nous voyons la terre de Shippagan et le 24 au matin nous mouillons dans la rade de Paspébiac.

Il y a encore dans la rade sept navires occupés à prendre des chargements de morue sèche et verte.

Une vingtaine de bâtiments sont déjà partis avec du poisson pour le Brésil, l'Espagne et l'Italie.

On peut juger l'importance du commerce que font les maisons de commerce établie sur la côte de Gaspé, et surtout à Paspébiac, par la lettre suivante que m'a adressée M. Alfred Carcaux, le représentant de la société LeBoutillier et frères.

A. P. Fortin, écuyer, Paspebiac, ce 24 octobre 1857.
Capt. de la goëlette " La Canadienne."

Monsieur,— Considérant qu'il est important, dans votre position, de vous assurer de l'étendue des affaires qui sont négociées dans cette section du pays, je suis fâché de ne pouvoir vous donner plus d'informations sur les affaires transigées dans la maison que je représente en Canada.

Je vous donnerai un état qui, j'espère, vous aidera à faire un rapport sur cette partie du pays, plus importante qu'on le croit.

Permettez moi de vous suggérer la nécessité qu'il y a d'ériger un petit phare sur la pointe de la grève de sable de Paspébiac, que vous avez dû aborder avec difficulté en faisant votre entrée dans le havre la nuit. Les vaisseaux qui vont à la Baie peuvent y aller avec assurance. Les bateaux à poissons y trouveront beaucoup d'avantage.

La pêche, cette année, dépassera 20,000 quintaux de poisson.

Nos chargements, cette année, sont comme suit :—

	Poisson.	Huile.	Hareng.	Poisson vert.
Pour le Brazil	5000 tinettes.			
Pour la Méditerranée	12000 quintaux.			
Pour l'Angleterre et Jersey	750 do	80 tonneaux.	1200 barils.	300 pesées.
Pour Québec	1000 do			
	18750	80	1200	300

Pr. Jersey, 60 tonneaux de merisier, 200 ton. de pin, 400 de genevrier, 50 courbes de genevrier.

Nous avons donné de l'emploi, cette année, à 8 bateaux à voiles quarrées, et à huit goëlettes, et nous avons employé dans notre établissement 450 pêcheurs et appréteurs.

La maison Robin fait encore des affaires plus considérables. Elle va exporter cette année plus de 30,000 quintaux de morue, sans compter les autres poissons et l'huile.

Cette maison s'occupe aussi de la construction des vaisseaux. Sur ses chantiers, à Paspébiac, j'ai pu admirer un brick de 280 tonneaux, de 112 pieds de quille, de 23½ pieds bau et de 13½ pieds de cale, et une goëlette jaugeant 116 tonneaux, 78½ pieds de quille, 18½ de bau et de 8 pieds de cale.

Ces deux bâtiments sont construits avec des bois de la baie des Chaleurs, sous l'habile direction de M. LeBrun, et sous tous les rapports sont de véritables chefs d'œuvre d'architecture navale.

J'ai beaucoup de remerciments à faire à M. Briord, l'agent général de la maison Robin et cie., à Paspébiac pour son obligeance et son empressement à mettre à sa disposition ses ouvriers lorsqu'il s'est agi de faire faire des réparations à " La Canadienne."

Le 25, ayant terminé toutes mes affaires à Paspébiac et à New Carlisle, je me dipose à partir pour Percé et de là pour Québec, mais le vent d'est s'élève et nous retient dans la rade pendant huit jours.

Le 28, il fait une violente tempête de vent de nord-est et le 29 il se trouve dans la rade 29 bâtiments, dont la moitié en destination de Québec avaient été obligés de relâcher.

Plusieurs autres étant arrivés de nuit à Paspébiac n'avaient pu prendre, le mouillage à cause de l'obscurité. C'est alors qu'un phare placé sur la pointe de Paspébiac aurait été d'un grand secours en indiquant le bout du banc de sable, qui court très loin au large, et est par conséquent très dangereux.

Il est bon que je dise que sur toute la côte de Gaspé, dans le golfe, il n'y a que deux endroits où des vaisseaux battus par des tempêtes de vent d'est puissent trouver un abri sûr.

Ces endroits sont le bassin de Gaspé et la rade de Paspébiac.

On peut se rende facilement au bassin de Gaspé dans les nuits les plus noires avec l'aide de la sonde.

Il n'en est pas de même de la rade de Paspébiac où la côte ne présente aucun caractère remarquable, qui puisse la faire distinguer des côtes voisines et où la sonde est bien trompeuse.

Un phare en bois semblable à ceux qui sont dans le fleuve St. Laurent entre Québec et Montréal, qui aurait une vingtaine de pieds de hauteur et montrerait une lumière rouge pour pouvoir la distinguer des lumières des maisons et des bâtiments serait plus que suffisante pour la pointe de Paspébiac, et rendrait les plus grands services à nos marins et à nos pêcheurs.

Il serait aussi bien nécessaire qu'il fût érigé en plusieurs endroits où la côte est très dangereuse et où nos pêcheurs courent les plus grands dangers, lorsqu'ils sont obligés d'attérir la nuit, des fanaux d'où brillerait une lumière colorée, qui servirait à indiquer d'une manière certaine, les écueils, les bancs et les récifs qui bordent la côte en bien des endroits.

Je signalerai surtout à l'attention du gouvernement le grand besoin qu'ont les pêcheurs de la Grande Rivière d'un feu établi sur la pointe où sont situés les établissements de la maison Robin, où à l'entrée de la rivière, pour indiquer aux bateaux de pêche qui reviennent des bancs chassés par la tempête, l'entrée de la Grande Rivière, le seul lieu de cette partie de la côte où ils puissent trouver un abri sûr.

Les édifices où serait placés ces fanaux seraient peu coûteux puisqu'on peut trouver sur les lieux tous les matériaux pour les construire.

Le 1er novembre le vent change enfin et l'ancre est levée. Nous nous dirigeons sur Percé où nous arrivons le 2 à 9 h. a. m.

Je vois les principaux établissements de pêche de cet endroit. Il n'y a aucun trouble.

La pêche d'automne n'est pas très abondante à cause des vents fréquents du large qui empêchent les pêcheurs d'aller sur les fonds.

Le 3, je visite la pointe St. Pierre où il y a un bâtiment naufragé, c'est la barque " Lady of the Lake," d'Aberdeen, maitre George Urquhart, se rendant de Fleetwood à Québec qui s'est jetée à la côte, le 29 octobre dans la nuit, pendant une tempête de vent d'est

L'équipage s'est sauvé, mais avec beaucoup de difficulté.

Le bâtiment était en lest.

Dans le même coup de vent trois goëlettes mouillées dans la Malbaie ont fait côte, mais elles pourront être relevées.

Le 4, au matin, nous mouillons au bassin de Gaspé, où se trouvent une barque, trois bricks et six goëlettes qu'on charge de morue sèche et verte, pour les pays étrangers et pour Québec.

Tout est dans l'ordre là comme sur les côtes voisines.

J'apprends de M. John LeBoutillier que les pêcheurs de baleine du bassin et des environs, qui avec le même nombre de vaisseaux que l'année dernière, ont été exercés leur métier dans le golfe St. Laurent et dans le détroit de Belle Isle ont aussi bien réussi que les années précédentes. Et leurs bénéfices étaient d'autant plus grands que l'huile se vendait très cher.

Dans l'après midi je donne l'ordre de partir pour Québec, en touchant sur quelques points de l'île d'Anticosti.

Les pêches sont presque finies partout. D'ailleurs la saison est déjà bien avancée et les bâtiments en destination de Québec sont pour la plupart en route.

Le 5, je débarque à la pointe sud-ouest de l'île d'Anticosti où est érigé un phare.

M. Pope qui en est le gardien, me dit que les seuls naufrages, dont il ait eu connaissance cette année sont ceux d'une barque près de la baie d'Ellis et d'une goëlette canadienne par le travers de la rivière Jupiter.

Les effets de ces bâtiments avaient été sauvés.

M. Corbett, le locataire de l'île d'Anticosti, me dit que la pêche du saumon a manqué presque complétement cette année dans toutes les rivières de l'île ; Dans l'une d'elles ou il avait coutume de prendre 30 quarts de saumon, il n'a capturé cette année que 3 quarts de ce poisson.

Il ne sait pas à quoi attribuer cette grande diminution d'un poisson si important, sinon à quelque cause générale qui l'a rendu très rare sur les différentes côtes du golfe St. Laurent.

Je visite le phare qui est dans le meilleur état possible et à 3. h. p. m., je m'embarque. Nous faisons route pour Québec.

Le 6, il tombe beaucoup de neige poussée par un fort vent de sud est.

Le 7, nous passons le phare de la pointe des Monts à 1. h. p.m., de relevée et le 8, après avoir pris un pilote à 9. h. a. m., par le travers des Pélerins, nous mouillons à 5. h. p. m. dans la rade de Québec.

P. FORTIN.

Magistrat commandant la goëlette du gouvernement " La Canadienne."

DE LA COTE NORD DU FLEUVE ET DU GOLFE ST. LAURENT.

La côte nord du fleuve et du golfe St. Laurent appartient toute au Canada, ainsi qu'une partie de la côte du Labrador qui se trouve dans le détroit de Belle Ile.

Cette côte d'une étendue de pas moins de milles se divise en trois parties distinctes, ce sont :

Les Postes du Roi qui s'étendent depuis la seigneurie de Portneuf jusqu'au cap Cormorant et ont une étendue de côte de

La seigneurie de la Terre Ferme de Mingan qui prend au cap Cormorant et va jusqu'à la rivière Goynish ou Agwanus,

Et la côte proprement dite du Labrador, qui comprend l'étendue de côte qui s'étend depuis la rivière Goynish jusqu'à la frontière du Canada, dans le détroit de Belle Isle, à l'anse aux Blancs Sablons.

Les Postes du Roi sont loués à la compagnie de la baie d'Hudson depuis grand nombre d'années.

Autrefois cette compagnie y avait un droit exclusif de chasse et de pêche, maintenant elle ne possède qu'un droit commun à tous les sujets britanniques.

Et depuis la passation de la loi qui permet à tout sujet britannique de prendre possession de toute partie de grève qui n'est pas occupée, pour l'exploitation, un grand nombre de pêcheurs de la baie des Chaleurs et de la côte de Gaspé sont venus s'y établir sur plusieurs points des Postes du Roi et de la seigneurie de Mingan, pour s'y livrer à l'exploitation des immenses ressources que renferme la mer qui baigne les côtes de cette partie du golfe, ressources qui jusqu'à ce temps étaient restées dans un abandon complet, la compagnie de la baie d'Hudson ne s'occupant que de la pêche au saumon, et de la traite avec les sauvages.

Aussi, tandis qu'une partie de la côte s'étendant depuis la seigneurie de Mingan jusqu'à la frontière du Canada se trouvaient déjà comparativement assez bien établie, la côte des Postes du Roi et de la seigneurie ne comptait que quelques établissements appartenant tous à la compagnie.

Cette dernière partie de la côte présentait pourtant autant d'avantages pour toutes les pêches que la première.

Mais la loi n'eut pas plutôt été passée que beaucoup de pêcheurs s'empressèrent de s'y rendre et y fondèrent des établissements de pêche permanents.

Maintenant l'expérience de quatre années a démontré à nos pêcheurs que nulle part dans le golfe il se trouve un endroit où les poissons de toutes sortes se trouvent en plus grande abondance que sur cette partie de la côte nord du fleuve et du golfe St. Laurent qui s'étend depuis la Pointe des Monts jusqu'à Natastiquan inclusivement, et l'époque n'est pas bien loin où nous verrons là des établissements de pêche d'une importance aussi grande et conduits sur le même pied que ceux de la côte de Gaspé.

L'année dernière, dans mon rapport, j'avais donné des renseignements sur une ou deux des plus importantes stations de pêche de cette partie du golfe, n'ayant pas eu le temps de les visiter toutes.

Cette année j'en ai visité un plus grand nombre et je me suis procuré sur les endroits où je n'ai pu me rendre, des renseignements très exacts.

Je vais donc annexer à mon rapport un état indiquant la situation des établissements de pêche sur la côte des Postes du Roi, leur nombre, les occupants, etc., etc.

J'y joindrai un état semblable pour les établissements situés dans la seigneurie de Mingan et cette partie du Labrador qui appartient au Canada.

LA RIVIERE GODBOUT.

La rivière Godbout, qui se jette dans le fleuve St. Laurent à environ 220 milles de Québec, est occupée par la compagnie de la baie d'Hudson qui y possède un poste de traite et exploite la pêche du Saumon,

On me dit que l'année dernière plusieurs pêcheurs de Gaspé sont venus y essayer la pêche de ce poisson le long de la côte près de l'embouchure de la rivière, mais sans beaucoup de réussite.

A l'est de la rivière se trouve une grande anse sablonneuse où des petits bâtiments trouvent un mouillage et un abri dans les vents d'ouest.

Sur les bords de la rivière dans une étendue de plusieurs milles et surtout du côté de l'est, il y a beaucoup de bois, surtout de l'épinette, du sapin et du bouleau.

On ne trouve pas aux environs de la rivière Godbout de terres bien propres à l'agriculture.

La morue abonde dans cet endroit l'automne, et les bâtiments de Québec et des paroisses qui auraient été au Labrador faire la pêche pourraient terminer là leurs chargements.

Le maquereau s'y trouve aussi quelquefois en grande quantité.

Cette année un patron de goëlette américaine a pris près de l'anse, dans un seul coup de seine, assez de maquereau pour en remplir quatre cents barils.

Plusieurs goëlettes canadiennes ont aussi fait la pêche du maquereau et de la morue près de la rivière Godbout et ont assez bien réussi.

La pêche du saumon dans la rivière produit en moyenne 40 quarts.

LA RIVIERE TRINITE.

La rivière Trinité se décharge dans le fleuve St. Laurent, dans la baie de Trinité, à six milles à l'est de la Pointe au Monts et 233 milles de Québec.

Elle n'est pas du tout navigable non plus que la rivière Godbout.

La compagnie de la baie d'Hudson n'y a pas de poste de traite ; mais le chef du poste de Godbout envoie des pêcheurs qui y prennent environ 30 quarts de saumon.

De plus le propriétaire d'un établissement situé à la pointe de la Trinité tend des rets le long de la côte près de l'embouchure de la rivière et prend environ 20 quarts de saumon annuellement.

On m'a dit que cette rivière était beaucoup plus poissonneuse autrefois.

La baie de la Trinité offre un bon abri pour des bâtiments de toute grandeur dans les vents d'ouest, et les vaisseaux qui remontent le fleuve vont souvent y chercher un abri.

Au large de la baie il y a des très bons fonds de pêche à la morue, où de petites goëlettes canadiennes ont souvent pris de bons chargements de morue d'automne.

LES ILES CAWEE.

Les îles Cawee sont situées près de la côte entre la baie de la Trinité et celle des Sept Iles et offrent aux bâtiments un excellent mouillage et un bon abri dans tous les vents.

Cette circonstance jointe à l'abondance de poisson qu'on trouve aux environs ont induit nos pêcheurs à aller s'y établir.

Depuis quelques années, plus de cent pêcheurs de la baie des Chaleurs, avec 40 bateaux de pêche, ont fondé sur les îles Cawee, et sur la côte voisine, des établissements de pêche où il s'est préparé au delà de 5,000 quintaux de morue.

On me dit que sur les bords de la rivière Pantecôte et de la rivière Ste. Marguerite, de même que dans plusieurs autres endroits qui présentent des avantages pour la pêche, sont établies une douzaine de familles qui s'occupent de la pêche du saumon, de la truite, de la morue et de la chasse aux animaux à fourrure en hiver.

LA BAIE DES SEPT ILES.

La baie des Sept Iles, une des plus belles de l'Amérique, a deux milles et trois quarts de largeur, sur trois de profondeur.

Six îles, entre lesquelles se trouvent plusieurs passages accessibles pour les vaisseaux du plus fort tonnage, la protègent contre les vents du large.

Toute la flotte militaire de l'Angleterre pourrait y mouiller en pleine sûreté.

Au fond de la baie est établi un poste de traite de la compagnie de la baie d'Hudson, où se rendent tous les printemps une centaine de familles de sauvages de la tribu des Montagnais.

L'année dernière, il s'est formé sur la côte est de la baie plusieurs établissements de pêche, dont celui de M. Clarence Hamilton, de New Carlisle, est le plus important.

M. Hamilton donne de l'occupation à trente hommes et à douze bateaux de

Les autres établissements emploient ensemble vingt hommes et huit bateaux.

Tous ces bateaux réunis prennent environ 2,500 quintaux de morue, dont partie va en pays étranger et le reste à Québec.

Il a en outre été capturé dans la baie par nos pêcheurs plus de deux cents quarts de maquereau.

Plusieurs pêcheurs doivent aller l'année prochaine s'établir sur une des îles qui sont à l'entrée de la baie ; ils seront là plus à portée des bancs de pêche où la morue se tient ordinairement en été.

Le hareng entre ordinairement dans la baie le printemps et s'approche du rivage pour frayer.

On trouve aussi de la sardine d'une belle qualité.

Sur les côtes voisines de la baie et souvent dans la baie même, on rencontre le maquereau en bancs assez considérables dans les mois de juillet, août et septembre, et on y voit toujours quelques goëlettes des Etats-Unis qui font la pêche de ce poisson avec des seines.

Pour une raison qu'on ne peut pas expliquer d'une manière satisfaisante le maquereau ne mord pas généralement à l'hameçon sur la côte nord, tandis que sur la côte sud, aux îles de la Magdeleine et sur la côte de l'île du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick, c'est presque toujours à la ligne qu'on le prend.

A une distance de douze milles à l'est de la baie des Sept Iles se trouve la rivière Moisie, dont j'ai déjà parlé dans mon rapport, et à une dizaine de milles plus loin encore une autre rivière peu considérable où est établi, avec sa famille, un ancien employé de la compagnie de la baie d'Hudson, M. Chisolm, qui s'y livre à la pêche du saumon et de la truite, et à la chasse des animaux à fourrures.

Depuis cette dernière rivière jusqu'à la rivière Shallop il n'y a pas d'établissements de pêche, les différentes espèces de poissons qui fréquentent le golfe ne s'approchant pas de cette partie de la côte, parce qu'il ne s'y trouve pas de bancs avec des fonds propices.

La distance entre la rivière Moisie et la rivière Shallop est d'environ trente-six milles.

Dans la rivière Shallop et dans l'anse située à quelques milles à l'est, ont été fondés en 1856 des établissements de pêche appartenant à M. M. Philippe Vibert, Savage et Legras, et Philippe Mabee et frères, de la côte de Gaspé, et 12 bateaux de pêche montés par 30 hommes ont pris 1,800 quinteaux de morue et 200 quarts d'autres poissons.

LA RIVIERE SHELLDRAKE OU SANBILL.

La rivière Shelldrake est la partie de la côte de la seigneurie de Mingan où les pêcheurs se sont établis en plus grand nombre, à cause de la grande quantité de poissons divers qui fréquentent les bancs situés vis-à-vis, à une petite distance seulement du rivage, et surtout à cause de la facilité qu'ils y ont de construire leurs échafauds sur les bords du bassin formé par la rivière, où leurs embarcations sont bien abritées, et toujours à flot.

Voici une liste des établissements de Shelldrake, que j'ai déjà donné l'année dernière.

Cette année les mêmes établissements existent, mais il y a quelques bateaux de moins.

1	établissement	appartenant	à Alfred Mounsell.
2	do	do	à John Lebrun.
3	do	do	à John Ross.
4	do	do	à Philipp Touzel.
5	do	do	à Jet Elias Callas.
6	do	do	à Réné Devouche.
7	do	do	à Philipp LeGresley.

Trente bateaux de pêche appartenant à ces établissements, où il a été employé près de 100 hommes, ont pris environ 4500 quintaux de morue et quelques centaines de quarts de maquereau.

LA RIVIERE DU TONNERRE.

A cinq milles environ à l'est de la rivière précédente se trouve la rivière du Tonnerre où sont les établissements suivants :

Sur la rive est.

1 Etablissement appartenant à John Howell.
2 do do à Stephen Wells.
3 do do à James Cumming.

Sur la rive ouest.

1 do do à Lawrence Kennedy.
2 do do à John Toucsel.

Le nombre d'hommes occupés aux pêches, à ces établissements, est de 40 dans 13 bateaux, on peut estimer la quantité de morue prise à 2,000 quintaux et de maquereau à 100 quarts.

LA BAIE DE MAGPIE.

Dans une anse située à la partie ouest de la baie de Magpie, et appeléeMagpi Hill Cove, sont établis George Ennis qui emploie 18 hommes et 5 bateaux, et William Maloney qui donne de l'occupation à 6 hommes et 2 bateaux de pêche.

Produit des deux établissements 1,000 quintaux de morue.

Vers le milieu de la baie de Magpie on trouve une anse assez bien abritée des vents du large où sont situés les établissements de pêche suivants.

1er étab.,	John Duguay	12	hommes	4	bateaux,	600	quintaux	de	morue.
2me "	John Ferlat	16	"	4	"	800	"	de	"
3me "	John Hart	9	"	3	"	460	"	de	"
4me "	Pascal Gloger	18	"	4	"	800	"	de	"
5me "	Louis Roussy	4	"	1	"	150	"	de	"
		59		16		2810			

A l'embouchure de la rivière Magpie est établi M. John Ross qui emploie 20 hommes et 6 bateaux. Le montant de sa pêche est de près de 1,000 quintaux de morue.

M. Jean Girard fait la pêche du saumon dans la rivière Magpie où il a pris 35 quarts de ce poisson.

A huit milles plus à l'est que le baie de Magpie, se trouve la rivière St. Jean, dont j'ai déjà parlé dans mon rapport, et à 15 milles plus loin encore, le havre de Mingan et la rivière Mingan, qui se jette dans le golfe St. Laurent, vis à vis l'entrée de l'est du havre.

La compagnie de la baie d'Hudson, qui est locataire de la seigneurie de Mingan, possède dans le havre un poste de traite où il se fait des affaires considérables. De 80 à 100 familles de sauvages Montagnais y viennent tous les printemps vendre à la compagnie la fourrure provenant de leur chasse.

Ils reçoivent en échange des armes, de la poudre à tirer, des marchandises, des provisions, etc.

Les Sauvages s'occupent pendant l'été à faire la chasse du loup-marin sur les côtes voisines, sur les îles Mingan et sur l'île d'Anticosti, et ce n'est que dans le mois de septembre qu'ils s'équipent aux magasins de la compagnie de tout ce leur est nécessaire, et partent pour l'intérieur du pays.

Le havre de Mingan, comme je l'ai dit déjà, est un des meilleurs de la côte, et il a cela d'avantageux qu'il est accessible avec des vents d'est et des vents d'ouest.

Les bâtiments qui font la pêche sur le banc de St. Jean viennent toujours s'y abriter dans la tempête.

A 18 milles environ du havre de Mingan se trouve celui des Esquimaux, où deux familles de pêcheurs des îles de la Magdeleine sont allées s'établir l'année dernière, pour faire la pêche de la morue et du loup-marin, et la chasse aux fourrures l'hiver.

Et si l'endroit paraît favorable, d'autres familles doivent venir se joindre aux premières, et former un établissement considérable.

Entre le havre des Esquimaux et Natastiquan (il y a une distance de 67 milles entre ces deux endroits), on trouve plusieurs rivières peu considérables, mais assez poissonneuses, où sont établies plusieurs familles qui vivent de pêche et de chasse.

Ce sont: la rivière Whatsheshov, où sont établies deux familles; la rivière Napitippi et la rivière Goynish ou Agwonus, où il y a deux familles, une dans chaque rivière.

NATASTIQUAN.

Natastiquan est un des endroits les plus importants de la côte du nord du golfe St. Laurent, à cause de la rivière de ce nom qui abonde en saumon de la plus belle espèce et de ses bancs de pêche où dans les mois de mai, juin et juillet, les pêcheurs ne manquent presque jamais de trouver une grande quantité de morue.

A tous ces avantages se joint celui d'un havre facile d'accès et très sûr pour des bâtiments de pêche. Aussi ce lieu est-il bien fréquenté. C'est là que les goëlettes qui vont se livrer sur la côte nord à la pêche de la morue commencent leurs opérations.

Dans le mois de juin il n'est pas rare de voir dans le havre de Natastiquan cinquante goëlettes, dont les équipages formant près de 500 hommes, vont recueillir à quelques milles seulement du rivage, une abondante moisson qui les récompense bien des travaux rudes auxquels ils se livrent, et des dangers auxquels ils s'exposent souvent.

Comme le poisson paraît plus tôt à Natastiquan que sur les autres parties de la côte nord, il y a un grand avantage à s'y rendre. Car si la pêche n'est pas fructueuse dans cet endroit, il est encore temps d'aller ailleurs, soit à l'ouest, soit sur la côte dans le détroit de Belle Ile, où il existe aussi de bons fonds de pêche et où le poisson paraît plus tard qu'à Natastiquan.

Je conseillerais à tout patron de goëlette équipée pour la pêche de la morue, soit à Québec, soit à quelqu'une des paroisses d'en bas, de se rendre d'abord à Natastiquan vers le milieu de mai, et d'y tenter la pêche jusqu'à la fin de juin. Si le poisson manquait alors, il devrait se rendre immédiatement à la baie des Saumons, dans la baie de Bradore, ou à l'anse aux Blancs Sablons, où la morue se trouve presque toujours en abondance dans les mois de juillet et août.

S'il n'était pas satisfait de ces endroits il pourrait encore gagner Pieds Noirs et les îles Modeste, qui possèdent des fonds de pêche excellents.

La pêche de la morue terminée, il pourrait se livrer à la pêche du hareng, qui apparait dans ces parages vers le milieu d'août.

Il arrive souvent que la morue parait à Natastiquan vers le milieu de juin et continue d'y rester pendant toute la saison. Alors les bâtiments de pêche pourraient y prendre leur chargement complet.

Ces avantages que présentent Natastiquan pour la pêche ont décidé plusieurs familles des îles de la Madeleine à venir s'y établir. L'année dernière on y comptait huit familles; cette année il y en a quatorze, formant une population de cent vingt personnes.

Les 16 bateaux qu'elles emploient ont pris environ 1700 quintaux de morue et quelques quarts de maquereau.

J'ai déjà dit dans mon rapport comme un des habitants de Natastiquan, M. H. Vignault, avait été heureux dans sa chasse au loup-marin, le printemps dernier.

Si la pêche continue d'être aussi fructueuse que par le passé à Natastiquan, je n'ai aucun doute qu'il va se former là des établissements considérables à l'entour desquels se groupera une population de pêcheurs comme sur la côte de Gaspé.

Je sais que les messieurs de la Porelle, autrefois agents de la maison Robin, vont aller s'y établir l'année prochaine sur un grand pied.

BAIE DE REGASCA.

La baie de Regasca qui est facile d'accès et peut offrir un mouillage sûr pendant l'été à des bâtiments de toute grandeur, est située à quinze milles à l'est de Natastiquan.

Au large de cette baie on trouve la continuation des bancs de pêche de Natastiquan, où les pêcheurs se rendent souvent dans l'automne pour y prendre un poisson très gros et très gras.

Huit familles, formant une population de 27 personnes, sont établies dans la baie de Regasca. Elles ont chacune un bateau et se livrent à la pêche de la morue qui leur a rapporté cette année environ 400 quintaux seulement, à cause de la rareté du poisson près de la baie.

LA RIVIERE MUSQUANO.

La rivière Musquano se jette dans le golfe St. Laurent à 4½ milles à l'Est de la baie de Regasca.

Elle est exploitée par les pêcheurs de la compagnie de la baie d'Hudson, qui en retirent tous les ans 30 quarts de saumon.

Cette rivière n'est pas considérable et ne peut donner d'abri qu'à de légères embarcations.

LA RIVIERE ALOMONAUSHEBO.

La rivière Alomonaushebo ou la Romaine se jette dans le golfe St. Laurent à environ 18 milles à l'Est de la précédente.

Elle n'est pas non plus bien considérable et est exploitée par la compagnie de la baie d'Hudson.

Le produit annuel de cette rivière ne dépasse guère une quinzaine de quarts de saumon.

LA RIVIERE COACOACHO.

La rivière Coacoacho se jette à quelques milles à l'ouest du Cap Whittle, dans la baie de Coacoacho, le seul point de cette partie de la côte où des vaisseaux d'un fort tonnage puissent trouver un abri sûr.

La pêche du saumon dans cette rivière est exploitée par M. Augustin Boulanger qui y réside depuis plusieurs année.

La compagnie de la baie d'Hudson y avait autrefois un poste de traite.

Le produit annuel de la pêche est d'environ 30 quarts de saumon.

ILES DE MATCHIATICK.

Trois familles s'occupent de la pêche du saumon et du loup marin, sont établies sur les îles de Matchiatick.

Leur revenu peut être estimé à 150 loups marins et 10 quarts de poisson.

Elles se livrent à la chasse des animaux à fourrures pendant l'hiver.

LA RIVIERE ETOMOMU.

La rivière Etomomu dont le cours est très rapide, se jette dans le golfe St. Laurent à 4 milles au nord-est de l'île Wapitigun.

Elle est occupée comme poste de pêche à saumon par M. Michel Blais.

Aucune autre personne ne fait la pêche dans la rivière ou aux environs.

Le produit annuel de la pêche dans cette rivière est d'environ 40 quarts de saumon.

M. Blais fait la traite avec les sauvages et s'occupe aussi de la pêche aux fourrures.

BAIE DE WA AGHÉISTIC.

Dans cette baie sont établies deux familles formant onze personnes qui s'occupent de la chasse au loup marin et aux animaux à fourrures, dont le produit peut être estimé à £300.

RIVIERE NETAGAMU.

Le saumon ne remonte pas la rivière Netagamu à cause des chutes de 50 pieds de Nantem qui se trouvent à un mille de son embouchure.

Une famille qui y est établie s'occupe de la chasse aux animaux à fourrures et au loup marin.

Produit annuel environ £100.

ILE DU PETIT MECATINNA.

Sur cette île sont établies cinq familles, formant en tout vingt-six personnes, s'occupant de la pêche du loup marin, de la morue et de la chasse aux fourrures.

Les postes de pêche au loup marin de la pointe au Pot, et du havre aux Esquimaux, donnait autrefois des produits considérables; maintenant à peine vendent-ils assez pour payer les frais d'exploitation.

Il faut croire que les bancs de loup marin ne fréquentent plus cette partie de la côte comme autrefois.

Les pêches de l'île peuvent produire annuellement pour une valeur de 400 louis, en comptant les fourrures que les habitants procurent l'hiver.

Deux pêcheurs exploitent une pêche de loup marin sur l'île à Goëlon, du Petit Mécatinna. Produit 30 loups marins.

ILES DE LA TETE A LA BALEINE.

Sur l'île de l'ouest il y a une pêche sédentaire de loup marin exploitée par M. Michel Kenty, qui s'occupe en outre de la pêche de la morue et du hareng.

Produit 45 loup marins.
" 150 quintaux de morue.
" 100 quarts de hareng.

Sur l'île de l'est se trouve une pêche sédentaire de loup marin appartenant à M. Samuel Robinson, de la Tabatière, et exploitée par M. Charles Bilodeau.

Le produit annuel de cette pêche et de 200 à 300 loups marins.

Cette année il n'y a été pris que 27 de ces animaux.

Population des îles de la Tête à la Baleine, 20 habitants.

RIVIERE DE LA BAIE DES MOUTONS.

Cette rivière qui n'est pas bien considérable se jette dans la baie des Moutons et est occupée par M. Benjamin Reed qui y fait la pêche du saumon, produit 30 quarts de saumon, pop. 10.

Sur la côte est de la baie des moutons trois familles formant 20 personnes sont établis. Elles s'occupent de la pêche du saumon, du loup marin et de la morue.

Produits de leurs pêche 80 loup marins.
" " 40 quarts de saumon.

Dans la baie de la Goëlette et dans la baie Rouge, vis-a-vis l'île du Gros Mécatinna, il y a cinq familles d'établies formant en tout 28 personnes.

Elles se livrent aux opérations de la pêche du loup marin, à la Tabatière, et s'occupent aussi de la pêche de la morue.

GROSSE ILE DE MECATINNA.

M. François Lévesque occupe sur cette île une pêche sédentaire de loup marin qui lui rapporte tous les ans de 250 à 350 de ces animaux. Pop. 6.

LA TABATIERE [FISH HARBOUR.]

La pêche sédentaire de loup marin la plus importante de toute la côte se trouve à la Tabatière.

Elle appartient à M. Samuel Robinson et lui rapporte annuellement de 500 à 1,500 loup marins.

L'automne dernier cette pêche n'a produit que 60 loup marins, à cause des grands froids qui empêchent de tendre les rets d'une manière convenable. M. Robinson à toujours à son service une vingtaine d'hommes.

Les appareils de pêche qui consistent en une grande quantité de rets faits avec un fil très fort, connu sous le nom de fil à loup-marin, en cordages, en ancres, en embarcations, etc., etc., valent de 1000 à 1500 louis.

LAC SALÉ.

M. Joseph Gallichon est possesseur au Lac Salé d'une pêche sédentaire de loup-marin qui lui rapporte annuellement 150 de ces animaux.

KIKAPOE.

Sur une des îles du large de Kikapoë se trouve une pêche sédentaire de loup-marin appartenant à Jacques McKennon, a qui elle produit généralement de 150 à 250 loups-marins.

L'année dernière à cause des grands froids, M. McKennon ne prit que 40 loups marins.

TETE A LA BALEINE DE KIKAPOE.

Il y a en cet endroit une pêche sédentaire de loup marin dont M. Jean Legouvé est le possesseur.

Produit annuel de cette pêche 200 loups marins.
" l'année dernière 14 " "

ST. AUGUSTIN.

Les frères Andrew et Matthew Kennedy ont sur les îles St. Augustin des pêches sédentaires de saumon et de loup marin qui leur rapportent généralement tous les ans 150 loups marins et 70 quarts de saumon.

Cette année le produit de leurs pêches n'a été que de 40 loups marins et de 10 quarts de saumon.—Population 20.

ANSE DU PORTAGE (PRÈS DE CHICATACA.)

M. Philippe LeBrocq possède à l'anse du Portage une pêche sédentaire de loup marin qui lui rapporte ordinairement de 250 à 350 loups marins par année.

Cette pêche n'a produit que 60 loups marins l'année dernière.

BAIE DES ROCHERS.

M. John Belvin fait la pêche du saumon au fond de la baie des Rochers.

Produit 25 quarts de saumon.

HAVRE DE LEGROND.

M. Thomas Maurice est établi dans le havre de Legrond et s'occupe de la pêche de la morue.

Il emploie un bateau.

Produit 100 quintaux de morue.

ILE AUX CHIENS.

M. Thomas Rule, établi sur l'île aux Chiens, s'occupe de la pêche au loup marin et à la morue.

Produit : 60 loups-marins, 90 quintaux de morue.

ILE DU VIEUX FORT.

M. Samuel Robin possède sur l'île du Vieux Fort une pêche à la morue où il emploie 2 bateaux et 4 hommes.

Produit : 220 quintaux de morue.

ILES BRULEES.

M. Léger Levesque, établi sur une des Iles Brûlées, y fait la pêche du loup-marin et de la morue.

Il emploie 2 bateaux et 5 hommes.

Produit : 100 loups-marins et 200 quintaux de morue.

HAVRE AU BATEAU.

William Parker s'occupe de la pêche à la morue dans le Havre au Bateau.

Produit : 100 quintaux de morue.

RIVIERE ST. PAUL.

La rivière St. Paul, appelée aussi rivière des Esquimaux, et Quitzaqui par les sauvages, se jette dans le golfe St. Laurent à 640 milles de Québec et à 25 milles en deçà de la baie de Bradore.

Son cours, au dire des Indiens qui la remontent en canots d'écorce, a plus de 300 milles de long; mais elle n'est navigable pour des bâtiments que jusqu'aux premiers rapides, qui ne sont qu'à six milles de son embouchure.

La rivière St. Paul se trouve dans la seigneurie de ce nom, qui fut concédée à Amador Godefroix, écuyer, de St. Paul, le 20 mars 1706, et comprend cinq lieues de front de chaque côté de la rivière sur dix de profondeur.

Cette seigneurie fut vendue par le shérif de Québec, en 1807, à la compagnie du Labrador.

Les sieurs Nathaniel et Phillipp Lloyd en devinrent ensuite propriétaires.

M. Philippe Chevalier acheta le poste de pêche à saumon de ces derniers et le donna à son petit-fils, Louis Chevalier, qui est maintenant établi aux premiers rapides et s'occupe de la pêche du saumon.

On m'a dit que les sieurs Lloyd avaient pris dans la rivière St. Paul jusqu'à 1,400 quarts de saumon dans une année.

Le présent propriétaire n'en prend qu'environ 80 quarts.

Il est vrai que du temps des Lloyd, il n'y avait pas d'établissements sur les îles situées vis-à-vis l'embouchure de la rivière, tandis qu'aujourd'hui quatre pêcheurs tendent des rêts dans les passages formés par ces îles.

HAVRE DE BONNE ESPERANCE.

Le havre de Bonne Espérance est un des meilleurs havres de cette partie de la côte. Il est accessible aux navires du plus gros tonnage. Il est formé par plusieurs îles, dont deux sont habitées.

Mr. John Godard est établi sur Stick Point Island et s'occupe de la pêche du saumon, dont il prend de 10 à 20 quarts annuellement.

M. James Buckle fait la pêche au loup-marin et à la morue sur Godard Island. Produit : 110 loups-marins et 200 quintaux de morue.

M. Buckle emploie 4 hommes et 2 bateaux de pêche.

BAIE DES SAUMONS.

Sur les îles de la baie des saumons, il y a cinq établissements de pêche, dont les propriétaires sont :

MM. Louis Chevalier, William Kates, Darius Choaker, Joseph Taylor et John Haywood.

Sept bateaux de pêche et dix-huit hommes sont employés à la pêche sur ces établissements.

Les produits sont d'environ 1,000 quintaux de morue et 20 quarts de saumon. Population,—35.

FIVE LEAGUES.

M. John Griffin est établi dans l'anse de Five Leagues. Il s'occupe de la pêche du loup-marin et de la morue.

Il emploie 6 hommes et trois bateaux de pêche.

Produit : 115 loups-marins et 220 quintaux de morue.

MIDDLE BAY.

Peter Hatwood se livre à la pêche de la morue dans Middle Bay, et prend 100 quintaux de morue.

BELLES AMOURS.

Aux Belles Amours, il y a un bon havre pour les goëlettes.

M. John Buckle qui y est établi, s'occupe de la pêche du loup-marin et de la morue. Il emploie 2 bateaux de pêche et 4 hommes. Produits 120 loups-marins et 100 quintauz de morue.

BAIE DE BRADORE ET ANSE AUX BLANCS SABLONS

Le Canada s'étend dans le détroit de Belle-Ile, jusqu'à l'Anse aux Blancs Sablons, au fond de laquelle coule la rivière qui sert de point de départ à la ligne qui sépare la partie du Labrador appartenant au Canada de celle qui est sous la juridiction de Terreneuve.

La pointe Amour, à l'est de la Baie de Forteau, où le gouvernement du Canada a fait construire un phare de premier ordre, est à quinze mille plus loin, et Belle-Ile où un autre phare a été érigé pour indiquer aux vaisseaux venant d'Europe l'entrée du détroit, se trouve à environ 75 milles environ à l'est de l'Anse aux blancs Sablons, à 14 mille de l'île Quipou et à 12 milles de la côte du Labrador.

La navigation de cette partie du détroit est assez facile, lorsque le temps permet de voir les côtes ; mais elle devient très dangereuse, à cause des courants, pendant les brumes épaisses apportées par les vents de sud et de sud-est qui durent quelquefois des semaines entières.

C'est alors que les sifflets à vapeur ou les canons placés près de chaque phare et qui se feront entendre tous les quarts d'heures ou toutes les demi-heures, seront d'un grand secours tant pour les vaisseaux à vapeur et à voile qui auraient préféré cette route à celle du sud qu'aux goëlettes qui fréquentent la côte du Labrador pour la pêche et le trafic.

L'anse aux Blancs Sablons située par les 51° 25' de latitude nord et par les 57° 10' de longitude ouest de Greenwich. Elle a une profondeur d'environ un mille sur une largeur d'un mille et trois quarts.

L'Ile à Bois où sont situées trois établissements considérables de pêche à la morue, et l'Ile Verte, à présent déserte, et près de laquelle se trouve d'excellents fonds de pêche, l'abritent contre les vents de sud-ouest, tandis que la terre ferme la protège contre ceux d'est, de nord et de nord-est.

La profondeur de l'eau dans toute l'anse varie de 4 à 12 brasses.

Le mouillage n'y est pas des meilleurs ; cependant des centaines de goëlettes peuvent y être en sûreté pendant tous les mois de l'été que les vents d'ouest ne sont pas forts et de longue durée. Mais dans l'automne il est dangereux d'y rester, et souvent des bâtiments y sont jetés à la côte par de gros coups de vent du large.

A un mille et demi environ du fond de l'anse on trouve le Petit Havre ou Gulch Cove, dans lequel trois ou quatre bâtiments, en les amarrant sur les rochers, peuvent passer l'été et même l'automne en parfaite sûreté.

Il y a sur la partie est de l'Ile Verte une belle anse sablonneuse où les goëlettes de pêche mouillent quelquefois pour être à proximité des bancs de morue ; mais le fond en est très mauvais. C'est-là que vingt-neuf goëlettes de pêche ont été jetées à la côte dans le mois de juillet dernier pendant une affreuse tempête de vent d'est.

La longue Pointe au large de laquelle courent des récifs très dangereux de plus d'un mille de longueur, sépare l'Anse aux Blancs Sablons de l'Anse des Dames, où sont situées deux pêches sédentaires importantes de loup-marin.

L'Ile aux Perroquets, qui se trouve à l'entrée de cette dernière anse, n'est d'aucune importance, parce qu'il ne s'y trouve pas de lieux abrités où on pourrait établir une station de pêche.

En s'avançant plus loin on entre dans la vaste baie de Bradore, ou Bras d'or, ainsi nommé sans doute à cause des immenses richesses que les premiers navigateurs qui la visitèrent, les Espagnols et les Français y trouvèrent, sous forme d'immense troupeaux de phoques, de baleines, de bancs de morue, etc., etc.

Elle a environ cinq milles de profondeur sur quatre de longueur et contient une multitude d'îles, d'îlots et de rochers, dont plusieurs sont habités et forment le bassin de Bradore où cinquante goëlettes peuvent trouver un mouillage très sûr, et le havre de Bradore qui offre aux plus gros vaisseaux un abri contre tous les vents.

Les pêches de loup-marin établies depuis longtemps dans la baie de Bradore rapportent beaucoup, surtout celle de M. Randall Jones qui a produit quelquefois au-delà de 2,000 loups-marins.

Il y a aussi des établissements de pêche à la morue, mais ils ne sont pas sur une aussi grande échelle que ceux de l'Anse aux Blancs Sablons.

Il n'y a pas sur toutes les côtes du Golfe St. Laurent ou de Terreneuve de station plus poisonneuse que celle que je viens de décrire. Aussi les pêcheurs de toutes les provinces britanniques et des Etats-Unis s'y rendent-ils en foule ; et près de vingt bâtiments de l'Ile de Jersey traversent tous les ans l'océan pour venir s'y livrer aux opérations de la pêche de la morue qui leur rapporte de grands bénéfices.

L'Anse aux Blancs Sablons et la baie de Bradore sont les premiers lieux de pêche que les européens aient fréquentés sur la côte du Labrador.

Lorsque Jacques Cartier fit son premier voyage au golfe St. Laurent, les pêcheurs Basques étaient déjà dans l'habitude de visiter tous les ans ces parages pour la pêche de la morue.

Avant le cession des territoires de la baie d'Hudson et de l'île de Terreneuve par la France à l'Angleterre, les Français y faisaient une pêche importante.

Plus tard les habitants des colonies anglaises d'amérique s'y rendirent pour s'y livrer surtout à la pêche de la baleine franche, qui s'y trouvait alors en grande abondance.

Puis des pêcheurs venus de Jersey y fondèrent des établissements de pêche qui sont encore les plus importants de l'endroit.

Voici un état des établissements de pêche de la baie de Bradore et de l'anse aux Blancs Sablons en indiquant la situation, l'occupant, le revenu, etc., etc.

BASSIN DE BRADORE.

Sur la plus grosse des îles qui forment le Bassin de Bradore sont établis trois familles formant 20 personnes qui s'occupent de la pêche de la morue et du hareng.

Produit 300 quintaux de morue.
" 150 quarts de hareng.

BAIE DE BRADORE.

M. Louis Jones possède au fond de la baie de Bradore une pêche sédentaire de loup-marin qui lui rapporte tous les ans de 200 à 300 loups-marins.

A la pointe Jones est située la pêche sédentaire de M. Randall Jones, une des plus productives de la côte, qui rapporte tous les ans de 600 à 800 loups-marins.

M. Jones s'occupe aussi avec ses fils de la pêche du hareng et de la morue.

Produit : 200 quintaux de morue.
" 300 quarts de hareng.

Population 30 habitants.

ANSE DES DUNES.

M. Louis Labadie est possesseur d'une pêche de loup-marin dans cet en droit qui lui rapporte de 250 à 350 loups-marins par année. Il prend en outre 60 quintaux de morue.

A la pointe à la Barque deux de ses fils s'occupent de la pêche du loup-marin qui leur rapporte de 50 à 80 loups-marins tous les printemps.

Population 18 habitants.

LONGUE POINTE.

M. Philipp LeBrocq possède à la Longue Pointe une excellente pêche sédentaire de loup-marin qui lui rapporte tous les ans de 300 à 500 loups-marins.

Un peu plus loin sont établies quatre familles s'occupant de la pêche du saumon, du loup marin et de la morue. Population 24.

Produit de leur pêche, 160 loups marins, 400 quintaux de morue, 10 quarts de saumon, 200 quarts de hareng.

PETIT HAVRE.

1o. Etablissement de pêche à la morue appartenant à MM. Voutier et Lefebvre.

Ils y employent 15 bateaux et 45 hommes.

Montant de la pêche 2200 quintaux de morue.
" " 20 barriques d'huile.
" " 200 quarts de hareng.

Ils ont aussi deux bâtiments qui transportent leur morue en Europe.

2o. Etablissement de pêche à la morue au capitaine Syvret.

Il y emploie 9 bateaux et 24 hommes.

Montant de la pêche, 1400 quintaux de morue.
" " 11 barriques d'huile.
" " 100 quarts de hareng.

Le capitaine Syvret transporte lui-même son poisson en Europe dans son bâtiment.

3o. Etablissement au capitaine Nicholson qui emploie 9 hommes et 4 bateaux de pêche.

Montant de la pêche, 400 quintaux de morue.
" " 210 quarts de hareng.

Le capitaine possède une goëlette de 70 tonnaux, avec laquelle il transporte son poisson dans le Nouveau Brunswick.

ANSE AUX BLANCS SABLONS.

POINTE AU POT.

M. Martin Parent possède en cet endroit une pêche sédentaire de loup marin qui lui rapporte tous les ans de 160 à 300 loups marins. Il prend aussi 25 quarts de hareng.

M. Thomas Lavallée possède un établissement de pêche à la morue. Produit 250 quintaux de morue. 100 quarts de hareng.

FOND DE L'ANSE.

M. Philippe LeBrocg est propriétaire, au fond de l'anse aux Blancs Sablons, d'un établissement de pêche à la morue, où il emploie 14 bateaux de pêche et 45 hommes. Le produit de sa pêche est de 1750 quintaux de morue, 4 tonneaux d'huile, 350 quarts de hareng.

M. Le Brocg possède un brick goëlette de 200 tonneaux dans lequel il fait transporter son poisson sur les marchés d'Europe.

ILES A BOIS.

MM. LeBoutillier et frères sont propriétaires, sur l'île à Bois, d'un bel établissement de pêche sur lequel ils donnent de l'occupation à 70 hommes et à 19 bateaux de pêche.

Montant de la pêche, 2400 quintaux de morue.
" " 24 barriques d'huile.
" " 250 quarts de hareng.

Il y a au sud de l'île à Bois une pêche sédentaire de loup marin appartenant aux MM. LeBoutillier, qui leur rapporte de 150 à 200 loups marins tous les ans.

Population totale de la côte nord depuis la rivière Godbout jusqu'à l'anse aux Blancs Sablons, 1,225.

Nombre de bateaux de pêche appartenant à la population de la côte nord, 300.

Quantité de poisson, etc., pris par la population de la côte nord :—

Morue,	33,060 quintaux	à $3 par quintal	$99,180
Hareng,	2,235 quarts	à $4 par quart	8,940
Maquereau,	700 "	à $10 " "	7,000
Saumon,	1,200 "	à $18 " "	21,600
Truite,	200 "	à $10 " "	2,000
Huile de morue,	300 barriques	à $30 par barrique	9,000
Loups marins,	5,730 valant chacun $6		34,380
Fourrures			4,000
			$186,100

Je n'inclus pas dans cet état la valeur des fourrures que la compagnie de la baie d'Hudson achete des sauvages aux différents postes de traite qu'elle a sur la côte.

Ces fourrures qui consistent en peaux de moites, de loutres, de visons, de renards, etc., etc., doivent valoir plusieurs milliers de louis.

ETAT indiquant la situation des stations de pêche de la côte sud du fleuve St. Laurent, le nombre des bateaux employés, la quantité et la valeur du poisson pris, fourni par M. Michel Lespérance, propriétaire de l'établissement de pêche du grand Etang :—

BAIE DE MONTLOUIS.

20 bateaux de pêche ont pris :

3000 quintaux de morue valant	$9000
20 quarts de maquereau "	240
100 " " hareng "	300
50 " " fléton "	200
80 " " d'huile de morue, valant	2112
	$11,852

RIVIERE DE LA MAGDELEINE.

10 bateaux de pêche ont pris :

1500 quintaux de morue valant	$4,500	
20 quarts de maquereau "	240	
50 " " hareng "	150	
100 " " fléton "	400	
25 " " saumon "	400	
25 " " truite "	250	
40 " " d'huile de morue valant	1,056	
	$6,996	

GRANDE VALEE.

32 bateaux de pêche ont pris :

4800 quintaux de morue valant	$14,400	
200 quarts de hareng "	600	
80 " " maquereau "	960	
100 " " fléton "	400	
25 " " truite "	250	
128 " d'huile de morue valant	3,379	20
	$19,989	20

CHLORIDORME.

16 bateaux de pêche ont pris :

2400 quintaux de morue valant	$7,200	
20 quarts de maquereau "	240	
80 " " hareng "	240	
30 " " fléton "	120	
64 " d'huile de morue valant	1,689	60
	$9,489	60

POINTE SECHE.

12 bateaux de pêche ont pris :

1800 quintaux de morue valant	5,400	
20 quarts de maquereau "	240	
60 " " hareng "	180	
30 " " fléton "	120	
48 " d'huile de morue"	1,267	20
	$7,207	20

GRAND ÉTANG.

22 bateaux de pêche ont pris :

3300 quintaux de morue valant	$9,900	
40 quarts de maquereau "	480	
100 " " hareng "	300	
25 " " fléton "	100	
25 " " truite "	250	
76 " d'huile de morue "	2,006	40
24 " " " foie "	1,584	
	$14,620	40

ANSE À VALEAU.

6 bateaux de pêche ont pris :

1350 quintaux de morue valant	$4,050	
20 quarts de maquereau "	240	
50 " " hareng "	150	
20 " " fléton "	80	
36 " d'huile de morue "	950	40
	$5,470	40

PETIT CAP.

6 bateaux de pêche ont pris :

900 quinteaux de morue valant	$2700
15 quarts de maquereau "	180
20 " " hareng "	60
30 " " fléton "	120
24 " d'huile de morue "	633.60
	$3,693.60

PETITE RIVIERE AU RENARD.

10 bateaux de pêche ont pris :

1500 quintaux de morue valant	$4500
40 quarts de maquereau "	480
86 " de hareng "	108
20 " de fléton "	80
40 " d'huile de morue "	1056
	$6.224

GRANDE RIVIERE AU RENARD.

50 bateaux ont pris :

7500 quintaux de morue valant	$22,000
70 quarts de maquereau "	840
200 " de hareng "	600
40 " de fléton "	160
200 " d'huile de morue "	5,280
	$29,380

ANSE AUX GRIFFONS.

80 bateaux de pêche ont pris :

4500 quintaux de morue valant	$13,500
70 quarts de maquereau "	840
100 " de hareng "	300
25 " de fléton "	100
120 " d'huile de morue "	3,168
	$17,908

ANSE A LA LOUISE.

10 bateaux de pêche ont pris :

1500 quintaux de morue valant	$4,500
30 quarts de maquereau "	360
20 " " hareng "	60
10 " " fléton "	40
40 " d'huile de morue "	1,056
	$6,016

CAP DES ROSIERS.

15 bateaux de pêche ont pris :

2250 quintaux de morue valant	$6,750
50 quarts de macquereau "	600
30 " " hareng "	90
15 " " fléton "	69
60 " d'huile de morue "	1,584
	$9,984

Nombre total de bateaux de pêche	242
Quantité totale de morue, quintaux	37,300
" " de hareng, quarts	1,046
" " de maquereau, "	495
" " de saumon "	25
" " de fléton "	495
" " d'huile de morue "	700
" " de truite "	75
Valeur totale de tous ces produits	$148.830.40

Je crois devoir ajouter que c'est mon opinion, celle de M. Lesperance et de tous ceux qui ont visité le bas du fleuve St. Laurent, que, si des chemins étaient ouverts pour faire communiquer les différents établissements entr'eux et pour permettre à la population d'aller s'établir dans l'intérieur du pays où il y a de très bonnes terres, nous verrions, en peu d'années, la côte sud du fleuve se couvrir d'établissements, et les produits de la pêche se doubler et davantage.

Tableau indiquant la valeur des exportations des importations et du revenu dans les trois ports canadiens du golfe St. Laurent.

	Année.	Exportation.	Importation.	Revenu.
Port de Gaspé.....	1855	$153092	$59608	$4540
	1856	176712	63836	4504
	1857	188208	82432	7236
Port de New Carlisle.....	1855	$139032	$114320	$8704
	1856	145884	118232	10112
	1857	181416	117876	9480
Port d'Amherst.....	1855	$61288	$29600	$1492
	1856	82952	34212	1368
	1857	140432	35236	1720

Tableau indiquant la valeur totale des exportations des trois ports de Gaspé, New Carlisle et d'Amherst, dans les années 1855, 1856 et 1857.

1855.	1856.	1857.
$353412	$405528	$514056

ANNÉE 1856.

Tableau indiquant la quantité de poisson exporté des ports de Gaspé, New Carlisle et Amherst. (Iles de la Madeleine.)

POISSON SÉCHÉ.

Ports.	Quintaux.	Valeur.	Exporté dans la G. Bretagne.	Dans les colonies de l'Amérique du nord.	Aux Etats-Unis.	Dans les pays étrangers.
Gaspé.....	52643	$143160	$10032	$12036	$3648	$109440
New Carlisle.....	47434	92576	6100	694	2504	83276
Amherst.....	13614	28480	.....	27680	800	.....
$	113691	264216	16132	40400	6952	192716

ANNEE 1856.

Tableau indiquant la quantité de poisson exporté des ports de Gaspé, New Carlisle et Amherst. (Isles de Magdeleine.)—*Continuation.*

POISSON SAUMONÉ.

Ports.	Quarts.	Valeur.	Exporté dans la Grande Bretagne.	Dans les colonies de l'Amérique du nord.	Aux Etats-Unis.	Dans les pays étrangers.
Gaspé.....	560	$4508	$787	$1289	$2432	.....
New Carlisle.....	4684	12623	629	2421	10573	.....
Amherst.....	18190	42906	.....	34700	8206	.....
$	23344	61037	1316	38410	21211	.....

POISSON FRAIS.

Port.	Valeur.	Dans les colonies de l'Am. Britan. du nord.
New Carlisle.....	$2433	2433

HUILE DE POISSON.

Ports.	Gallons.	Valeur.	Exporté dans la Grande Bretagne.	Dans les colonies de l'Am. Britan. du nord.	Aux Etats-Unis.	Dans les pays étrangers.
Gaspé.....	5638	$5100	.....	$7786	$5051	.....
New Carlisle.....	10901	6673	5886	.....	769	.....
Amherst	17242	7994	.....	.....	.....	.....
$	33781	19767	5886	7786	5820	.....

A Pierre Fortin, écuyer, un des juges de paix de sa majesté pour le district de Gaspé et commandant la goëlette provinciale " La Canadienne."

L'humble remontrance des soussignés, membres du conseil municipal du township de Fox et autres.

EXPOSE HUMBLEMENT :

Qu'un parti d'hommes fanatisés, soulevés et se disant autorisés par John de St. Croix, écuyer un des juges de paix de sa majesté, ont menacé et continuent de menacer les dits conseillers, disant, que s'ils se réunissaient pour délibérer, ils s'empareront de leur local et les assommeront sans distinction.

Que craignant pour leur vie, les dits membres composant le dit conseil ne peuvent se rassembler pour délibérer et procéder aux affaires de cette municipalité.

Que dans des circonstances de cette nature les soussignés membres du dit conseil ont cru de leur devoir de déléguer leur président au chef-lieu du comté, aux fins de solliciter les autorités du dit lieu de venir instamment à leur aide et leur donner main forte pour assurer à cette corporation le privilége de siéger paisiblement ; mais n'ont pu réussir, ayant au dit lieu, appris que leur position est semblable faute de force publique.

Que les remontrants exposent de plus qu'un de leurs officiers a été récemment maltraité et battu à coups de bâton et à coups de pied par différentes personnes de cette localité, lorsqu'étant dans l'exercice de son devoir et étant chargé des comptes des cotisés.

Que le dit officier, sur plainte faite à un magistrat, ayant obtenu un warrant pour arrêter un de ces délinquants, le dit warrant n'a pu être exécuté, ni le dit délinquant arrêté et traduit en justice par cause que trente ou quarante hommes se sont réunis au domicile du dit délinquant armés de fusils, bâtons, piquoirs et autres instruments dangereux, poussant des hurlements épouvantables, lesquels ont empêché l'arrêt du coupable.

Que les remontrants se voient non seulement exposés aux insultes grièves et réitérées de ces émeutiers, mais aussi privés d'être protégés en temps opportun des tribunaux de paix, dont l'existence semble avoir cessé dans ce comté depuis nombre d'années, par la faute de ceux qui sont chargés d'administrer la justice et faire respecter la loi.

Que les dits conseillers n'ont pu se réunir en corps avant le départ de leur président crainte d'assassinat.

C'est pourquoi nous sommes heureux de voir l'arrivée de *La Canadienne* dont la présence seule a jusqu'ici fait respecter la loi partout où elle a paru, et vous prions de nous prêter main forte, ainsi que votre assistance personnelle comme juge de paix, afin d'amener à justice les perturbateurs de la paix publique, et adopter tels moyens qui seront jugés convenables pour mieux faire respecter la loi.

Rivière au Renard.

(Signatures,) G. Lavergne, Maire.
F. L. Parant, conseiller.
Jacques Bond, "
Isaac Bond, "
Ed. English, "
Gilbert Samuel, "
N. Bermier, S. T. E.
Chs. Parant, marchand.
D. Cloutier, commis-marchand.

Attesté,
JOHN CREGG, sec.-trés.
C. M. T. F.

CORPORATION DU COMTE DE BONAVENTURE.

A une session trimestrielle générale du conseil municipal du comté de Bonaventure, tenue dans le palais de justice de sa majesté à New Carlisle, dans le dit comté, mercredi le neuvième jour de septembre 1857, conformément aux dispositions de l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1857, à laquelle assemblée furent présents :

Son honneur, J. R. Hamilton, préfet, et
Messrs. McPherson
McGee
Ladge
Fellar
Landry et
Cavanagh, maires des divers townships de la dite municipalité, et formant un quorum du dit conseil, les résolutions suivantes furent unanimement adoptées :

Résolu,

Que ce conseil désire exprimer la satisfaction qu'éprouvent les habitants de cette municipalité et du conseil d'avoir un vaisseau du gouvernement pour protéger les pêcheries sur cette côte, ainsi que sur celle de la rive nord, et ce conseil voit avec plaisir que le gouvernement avait en vue les intérêts les plus chers du comté en fesant choix, pour mettre les lois de pêche en vigueur, de Pierre Fortin, écuyer, dans la personne duquel se trouvent toutes les qualités nécessaires pour remplir un poste si important, et qui jusqu'à ce jour a accompli ses devoirs de la dernière la plus satisfaisante pour les habitants de cette côte où abonde la pêche.

Résolu que son honneur le préfet transmette copie de la précédente résolution à M. Fortin.

Adopté à l'unanimité.

Chambre du conseil de comté,
New-York, 9 sept. 1858.

(Signé,) J. R. HAMILTON,
Préfet.

L. S.
Attesté, J. G. Le Bel,
Secrétaire du conseil de comté,
Bonaventure.

Extrait d'une lettre de John G. Fox, écuier, percepteur des douanes aux îles de la Magdeleine, adressée à P. Fortin, en date du 20 novembre 1857.

Je crois que vous avez le nombre de vaisseaux engagés dans la pêche du veau marin, avec les quantités qu'ils en prennent. En conséquence il devient inutile que je vous le répète ici. Je me contenterai donc de vous dire que le nombre exporté (hors de la province) est d'environ 6,200. Je puis dire qu'il y a environ 10,000 veaux marins de pris tant sur mer que sur les glaces du rivage.

La quantité de morue sèche exportée fut de 12,000 quintaux. Poisson salé, hareng et maquereau 59,600 barils ; huile de poisson, 11,200 gallons.

Vous devrez ne pas perdre de vue que cet aperçu ne fait pas mention du poisson envoyé par la côte à Québec et Montréal. La valeur du poisson, huile et peaux, atteindra le chiffre de $160,000,.

Environ 6,000 barils de poisson salé ont été exportés aux Etats-Unis.

Le nombre d'arrivages jusqu'à la présente date est de 154—de départ 180—sans parler des côtiers.

(Signé,) J. FOX,
Percepteur des douanes.

Port Amherst, îles de la Magdeleine.

FORMATION DE BANCS ARTIFICIELS D'HUITRES SUR LA COTE CANADIENNE DANS LE BAS DU FLEUVE ET DANS LE GOLFE ST. LAURENT.

Nous ne possédons pas sur notre côte de bancs d'huîtres.

C'est Caraquette, Bouctouche et plusieurs autres endroits de la côte du Nouveau Brunswick et de l'île du Prince Edouard, qui nous approvisionnent d'huîtres du golfe, et New-York, d'huîtres de la baie de New-York.

Les bancs d'huîtres rapportent de grands profits à ceux qui les exploitent. De tout temps, on s'est occupé de leur exploitation, et là où il n'y en avait pas de naturels, on en a créé d'artificiels.

On dit qu'un romain, appelé Sergius Orator, fut l'inventeur des bancs artificiels d'huîtres, et Licinius Crassus s'occupait de l'exploitation des bancs d'huîtres, non pas seulement pour servir à sa propre table, mais à cause des grands profits qu'ils rendaient.

Les huîtres anglaises sont célèbres aujourd'hui par leur excellent goût, comme elles l'étaient du temps des Romains, et comme les bancs naturels ne pouvaient suffire à la consommation des grandes villes, on a été obligé d'en faire d'artificiels, qui ont presque partout très-bien réussi.

Près de Colchester, on forme les bancs artificiels d'huîtres de cette manière-ci : On enléve le frai qu'on trouve adhérant à de la pierre, à du bois, ou à des coquilles d'huîtres, et on le jette dans des criques ou ruisseaux d'eau salée, où les petits éclosent et dans l'espace de deux ou trois ans atteignent toute leur grosseur.

Ou bien on pêche des petites huîtres de la grosseur d'un douze sous, et on les dépose en lits dans un endroit accessible à la mer, où elles demeurent tranquilles jusqu'à ce qu'elles aient atteint leur maturité.

Le moyen le plus simple et le moins coûteux est celui qu'on emploie dans la baie de New-York, où on a formé, depuis quelques années, des bancs considérables d'huîtres, dont les produits se répandent dans toute l'Amérique : c'est de pêcher les huîtres un peu avant qu'elles commencent à frayer et de les transporter à l'endroit où l'on veut établir les bancs artificiels.

Il faut autant que possible choisir un fond semblable à celui où l'on a pêché les huîtres, et voir surtout à ce que ce soit un lieu abrité contre les vents du large, afin que les dépôts qu'on aura faits ne soient pas atteints par la vague et rejetés sur le rivage.

Nous avons dans le bas du fleuve St. Laurent et sur nos côtes dans le golfe, de nombreux estuaires de rivières où l'eau est saumâtre, et un grand nombre de baies, de criques et d'endroits qui offrent tous les avantages possibles pour la création de bancs artificiels d'huîtres.

La mer qui baigne les côtes canadiennes renferme dans son sein une variété nombreuse des plus belles espèces de poisson.

C'est la morue, dont il y a plusieurs espèces, le maquereau, le hareng, le flléton, etc.

Nous avons dans nos rivières le roi des poissons, le saumon et la truite.

La côte abonde de homards.

Mais nous n'avons pas d'huîtres.

Je propose donc la création de bancs artificiels d'huîtres dans les endroits favorables de notre côte, aussi rapprochés que possible de Québec, où nos pêcheurs iront s'approvisionner, sans avoir besoin d'aller sur les côtes des autres provinces britanniques et à meilleur marché qu'à présent.

Voici le plan que je propose.

Autoriser le magistrat commandant *La Canadienne*, d'aller acheter à Caraquette ou ailleurs cinquante, cent ou plus de quarts d'huîtres, avant qu'elles aient commencé à frayer, les prendre à bord du bâtiment et aller les déposer dans les endroits qu'il croira les plus favorables.

Et cela pourra se faire sans déranger en rien le service pour lequel la goëlette du gouvernement est maintenant affectée.

Car lorsque ce bâtiment est appelé dans la baie des Chaleurs, il est facile d'arrêter à Caraquette, qui ne se trouve qu'à 20 milles [illegible] on de Paspébiac, et de prendre la quantité d'huîtres nécessaires pour les ir[illegible]rter dans le bas du fleuve ou ailleurs, tout en faisant le service de la protection des pêcheries.

La somme de six cents piastres serait plus que suffisante pour tenter les premiers essais.

Les chances de succès sont très bonnes, car pourquoi ne réussirions nous pas à former des bancs artificiels d'huîtres, comme dans la baie de New-York, comme sur la côte sud-est des Etats-Unis, comme en Angleterre, comme partout ailleurs.

Les huitres, comme je l'ai dit, mettent trois ans à acquérir toute leur grosseur. Elles ne frayent peut être pas avant cet âge là.

Mais du moment qu'elles sont rendues à maturité, elles se propagent d'une manière prodigieuse.

Cependant si elles étaient dérangées, et si on en faisait la pêche avant que les bancs fussent bien peuplés, il est probable qu'on les détruirait avant que les pêcheurs en retirâssent de grands profits, c'est pourquoi je pense qu'il serait nécessaire de passer une loi défendant à qui que ce soit, sous peine d'une amende très élevée, de pêcher les huîtres, ou de les déranger en aucune manière, et de faire aucune chose qui pourrait nuire à l'accroissement des bancs, pendant trois ans ou plus, jusqu'à ce que les huîtres fussent assez nombreuses sur les bancs pour en permettre l'exploitation sans crainte de les voir diminuer.

J'espère que le gouvernement prendra en sa sérieuse considération ce projet que je propose et qu'il m'autorisera à faire les essais que je suggère.

Si je réussis, j'aurai ajouté une source de richesses à celles que nous possédons déjà sur les côtes du fleuve et du golfe St. Laurent ; si mes tentatives sont infructueuses, au moins elles auront peu coûté au trésor public.

P. FORTIN.

PROJET D'UNE ÉCOLE DE NAVIGATION A BORD DE LA "CANADIENNE."

Il n'y a en Canada, que très peu de capitaines au long cours en état de prendre charge d'un bâtiment en destination de l'Europe, des grandes Indes, de l'Australie, etc., etc., et même des Antilles.

D'après les renseignements que j'ai pu me procurer, il n'y a, dans tout le district de Québec, que huit ou dix capitaines au long cours capables de conduire un bâtiment dans les ports du Royaume-Uni, des Etats-Unis et des Antilles ; en

sorte que presque toujours, les constructeurs de vaisseaux de Québec sont obligés de faire venir, à grands frais, d'Angleterre, des marins pour faire rendre leurs bâtiments à Liverpool, et dans les autres ports où ils peuvent être vendus.

Les patrons de bâtiments canadiens sont, à bien peu d'exception près, tout simplement des pilotes côtiers.

Ils sont obligés, quant ils veulent entreprendre un voyage au de là de St. Jean de Terreneuve, d'Halifax, et de St. Jean du Nouveau-Brunswick, d'engager dans les ports étrangers des marins qualifiés pour diriger leurs bâtiments.

L'absence de marins instruits en Canada est la principale cause, je crois, que la navigation canadienne dans des bâtiments canadiens se trouve restreinte à des communications entre Montréal, Québec, et quelques ports des province d'en bas, des Etats-Unis et des Antilles.

Le transport des produits des pêcheries canadiennes du golfe St. Laurent sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique du sud se fait presque entièrement sur des bâtiments appartenant à des armateurs de l'île de Jersey.

Les produits des Antilles qui se consomment au Canada nous arrivent pendant l'été, principalement sur des bâtiments de la Nouvelle-Ecosse, et pendant l'hiver sont apportés sur des vaisseaux des Etats-Unis à Portland et d'autres ports d'où ils nous viennent par chemin de fer, lorsque nous avons souvent dans le port de Québec un nombre de goëlettes et de brick-goëlettes qui pendant des mois entiers ne trouvent pas de fret, parce que les marins qui les commandent ne peuvent conduire leurs bâtiments au de là des ports des provinces britanniques que j'ai nommés plus loin, faute de connaissances nécessaires en fait de navigation.

Si nous avions au Canada un nombre de capitaines au long cours bien instruits, capables d'entreprendre toute espèce de voyages sur mer, pourquoi, lorsque nous construisons des bâtiments à meilleur marché que partout ailleurs, lorsque des centaines de jeunes gens de ce pays, que leur goût naturel porte à embrasser l'état de marin, vont, faute d'emploi ici, s'engager à bord des bâtiments des Etats-Unis qui font la pêche dans le golfe St. Laurent ou qui voyagent sur les lacs et les côtes des Etats-Unis, ne pourrions nous pas, sinon expédier des bâtiments dans toutes les parties du monde, à la grande pêche de la baleine, etc., etc., ou transporter sur les marchés une partie des produits de nos forêts, mais surtout de nos pêcheries dont la valeur excède la somme de six cent mille piastres, et qui forment les cargaisons de près de cent vaisseaux, et rapporter des Antilles, sur nos propres vaisseaux les produits dont nous avons besoin, en échange de nos poissons salés et séchés, de nos salaisons, de nos bois, etc. ?

Mais comment donner à nos marins l'instruction nécessaire en fait de navigation !

En établissant un bâtiment une école de navigation où seront enseignés en même temps la théorie et la pratique de la science du marin.

Et la goëlette du gouvernement " La Canadienne " dont les dimensions sont à peu près celles d'une goëlette de guerre qui porte généralement de 40 à 50 hommes pourrait servir de vaisseau-école, jusqu'à ce que le nombre des élèves, ait augmenté de manière à nécessite l'emploi d'un plus grand bâtiment.

Pour faire le service de la protection des pêcheries et du revenu public dans le golfe St. Laurent, il est nécessaire d'avoir à bord de " La Canadienne " un équipage composé, en comptant les officiers, de *vingt-cinq hommes*.

Eh bien ! qu'on ait à bord un maître capable d'enseigner la théorie et la pratique de la navigation et un maître d'équipage pour montrer les maneuvres et tous les ouvrages qui se font à bord d'un bâtiment, on peut composer cet équipage en grande partie de jeunes gens qui seraient devenus élèves à bord de la goëlette.

Et comme ces élèves n'auraient pas droit, pour leurs services à bord à une rémunération aussi élevée que celle qu'on accorde ordinairement aux matelots,

il s'en suivrait une diminution de dépenses qui contrebalancerait jusqu'à un certain point l'augmentation de dépense qu'il faudrait faire pour mettre cette école sur un bon pied.

Je n'ai pas besoin de dire que le gouvernement a déjà en sa possession, tous les instruments nautiques nécessaires.

Les élèves s'engageraient à servir pendant au moins une saison, sous peine de perdre tout droit à leurs gages.

On pourrait aussi, dans le but d'obliger les élèves à suivre tout le cours d'instruction qui durerait trois ans au moins, faire une retenue sur leurs gages, qui leur serait remise, lorsqu'ils auraient obtenu leur brevet de capitaine au long cours, sous forme de prix ou de bonus, consistant en instruments nautiques, cartes marines, livres de navigation, etc., etc.

Le magistrat commandant la goëlette du gouvernement, dont les devoirs dans le golfe lui laissent tous les jours quelque loisir, pourrait faire la traduction en français ou en anglais des leçons de navigation, et en outre enseigner ce qu'il serait nécessaire que les élèves apprissent en arithmétique, trigonométrie, astronomie, géographie, etc., etc.

Je crois pouvoir assurer d'avance que s'il était établi une école de navigation où les jeunes gens de ce pays pourraient, tout en gagnant assez pendant que les cours dureraient pour s'entretenir, apprendre la théorie et la pratique de l'art de navigation, il se présenterait de suite pour y être admis une foule de nos jeunes gens les plus actifs, qui, une fois devenus capitaines au long cours, pourraient conduire nos bâtiments dans tous les ports où il y a de bons bénéfices à faire, ou, devenus armateurs eux-mêmes, transporter pour leur propre compte, sur les marchés étrangers, les produits de nos forêts et de nos pêcheries.

P. FORTIN.

Extrait du journal tenu à bord de la goëlette du gouvernement "La Canadienne," pendant la saison de 1857.

Mai 7. Parti de Québec.
" 11. Mouillé dans la Malbaie, et à Percé. Parti de Percé.
" 14. Mouillé au havre aux Maisons et au havre Amherst.
" 21. Parti pour la baie des Chaleurs.
" 22. Arrivé à Paspébiac
" 23. Parti de Paspébiac.
" 24. Mouillé dans la rade de Carleton. Parti de Carleton.
" 25. Mouillé à Paspébiac.
" 28. Parti en chaloupe de Paspébiac.
" 29. Au Port Daniel.
" 30. A l'Anse du Cap et à Percé.
" 31. Au bassin de Gaspé.

Juin 1. A l'anse aux Griffons et à la rivière au Renard.
" 2. A l'anse aux Griffons et au bassin de Gaspé.
" 3. A la Grande Grave.
" 4. A la Pointe St. Pierre et à Percé.
" 5. Parti de Percé le matin et arrivé à Paspébiac le soir.
" 7. Parti de Paspébiac.

Juin 9. Arrivé aux îles de la Magdeleine.
" 14. Parti pour le havre aux Maisons.
" 15. Mouillé au havre Amherst.
" 17. Débarqué à la Grosse Ile.
" 18. Visité l'île Bryon.
" 19. Débarqué sur la grosse île aux Oiseaux.
" 20. Mouillé au havre Amherst.
" 21. Au large des îles de la Magdeleine.
" 22. Parti du havre Amherst pour le Labrador.
" 23. Par le travers de la pointe et des îles de la Magdeleine.
" 24. Mouillé dans l'anse aux Blancs Sablons.
" 27. Mouillé dans la baie de Bradore.
" 28, 29, 30. Dans la baie de Bradore.

Juillet 1, 2, 3, 4. Dans la baie de Bradore.
" 5. Parti de la baie de Bradore.
" 7. Mouillé à Kegasca.
" 8. Débarqué à Natastiquan.
" 9. Mouillé à Mingan.
" 13. Parti de Mingan, à la rivière St. Jean.
" 15. Débarqué au Grand Etang.
" 16. Visité la rivière au Renard et l'anse aux Griffons.
" 17. Mouillé dans le bassin de Gaspé.
" 20. Parti du bassin de Gaspé, débarqué à la pointe St. Pierre et mouillé à Percé.
" 21 Parti de Percé.
" 22. Mouillé dans la rade de Carleton le matin et à la Mission à 4 h. p. m.
" 26. Parti de la Mission.
" 27. Mouillé dans la rade de Carleton le matin et à Paspébiac le soir.
" 28. Partie de Paspébiac.
" 29. Mouillé à Percé, parti pour les îles de la Madeleine.
" 30. Mouillé dans la baie de Plaisance.
Août 1. Parti pour l'Etang du Nord.
" 2. Parti de l'Etang du Nord, débarqué au Bassin.
" 4. Au havre Amherst, parti pour le havre aux Maisons.
" 5. Parti des îles de la Magdeleine, passé par la pointe Est.
" 7. Mouillé dans la rade de Percé.
" 8. Parti pour le bas du fleuve St. Laurent, débarqué à l'anse aux Griffons et à la rivière au Renard.
" 9. Mouillé par cause de mauvais temps dans l'anse aux Griffons.
" 10. Parti de l'anse aux Griffons, débarqué au Grand Etang.
" 11. Visité les établissements de la Grande Vallée et ceux de la rivière Magdeleine.
" 13. Débarqué au Mont Louis.
" 15. Mouillé à 7 h. 30 m. a. m. dans la rade de Ste Anne des Monts. Parti à midi et mouillé à 7 h. p. m. dans la baie des sept îles.
" 18. Parti des Sept Iles, débarqué à la rivière Moisie.
" 19. Visité les établissements de pêche de la rivière Shelldrake, de la rivière au Tonnerre et de la baie de Magpie.
" 20. Débarqué à l'anse aux Griffons.
" 21. Débarqué au cap des Rosiers.
" 22. Arrivé dans le Bassin de Gaspé.

86705

Août 24. Parti du bassin de Gaspé.
" 25. Mouillé à 6 heures a. m. à Percé, parti à 11 heures a. m. pour les îles de la Magdeleine.
" 26. Mouillé dans la baie de Plaisance à 10 heures a. m.
" 29. Parti des îles de la Magdeleine.
" 21. Mouillé le matin dans la rade de Paspébiac.

Sept. 1. Visité New Carlisle.
" 3. Parti de Paspébiac, mouillé à New Carlisle.
" 4. Parti de New Carlisle, mouillé à Bonaventure et arrivé à Carleton le soir.
" 5. Débarqué à Carleton et visité Dalhousie.
" 6. Parti de Carleton à 2 h. 30 m. a. m., mouillé à la grande rivière à 12 h. a. m. et à Percé à 6 h. p. m.
" 7. Parti de Percé à 11 h. a. m. pour le Labrador, dédoublé la pointe Est de l'île d'Anticosti à minuit.
" 9. Mouillé à 3 h. p. m. dans l'anse aux blancs Sablons.
" 11. Mouillé dans la baie de Bradore.
" 14. Parti de la baie de Bradore.
" 15. Débarqué à l'île de la tête à la Baleine.
" 17. Passé près des îles aux Oiseaux.
" 18. Mouillé au havre Amherst, visité le havre aux Maisons.
" 20. Mouillé au havre Amherst.
" 21. Parti des îles de la Magdeleine.
" 23. Mouillé à 8 heures a. m. dans la rade de Carleton.
" 25. Parti de Carleton, mouillé à la Pointe Lacarde.
" 26. Visité Cross Point et la mission, levé l'ancre dans l'après midi, et arrêté à Dalhousie le soir.
" 27. Parti de Dalhousie et mouillé à Carleton à 3 heures a. m., parti de Carleton et mouillé dans la rade de Paspébiac.
" 29. Parti de New Richmond, mouillé à Paspébiac à 9 heures a.m., visité New Carlisle.
" 30. Parti de Paspébiac à 5 heures a. m., mouillé au Port Daniel à 9 heures a. m., visité les établissements de la grande rivière à 5 heures p. m.

Oct. 1. Mouillé dans la rade de Percé à 7 heures a. m., visité l'anse du cap dans l'après midi, revenu à Percé le soir.
" 2. Parti de Percé à 11 heures a. m., visité la pointe St. Pierre, mouillé au bassin de Gaspé dans la nuit.
" 5. Parti du bassin de Gaspé.
" 6. Visité l'anse aux Griffons et la rivière au Renard.
" 8. Débarqué au grand Etang et visité les établissements de pêche de Chloydorma.
" 10. Mouillé à 4 heures p. m. à la rivière la Magdeleine.
" 11. Le mauvais temps nous force à lever l'ancre.
" 12. Débarqué à la pointe St. Pierre, visité les établissements de la Malbaie et mouillé à Percé dans l'après midi.
" 13. Visité les établissements de pêche de l'île de Bonaventure.
" 14. Parti de Percé pour les îles de la Magdeleine.

Oct. 16. Mouillé dans l'après midi au havre Amherst.
" 19. Visité les établissements de pêche du havre aux Maisons.
" 20. Parti du havre Amnerst, passé par la pointe Est des îles de la Magdeleine.
" 24. Mouillé à 8 heures a. m. dans la rade de Paspébiac.
Retenu là par de forts vents d'est jusqu'au premier novembre, visité les établissements de pêche de cet endroit.

Nov. 1. Parti de Pasbébiac dans l'après midi.
" 2. Mouillé à Percé le matin, parti dans l'après midi.
" 3. Débarqué à la pointe St. Pierre.
" 4. Mouillé au bassin de Gaspé, parti du bassin de Gaspé dans l'après midi, à 3 heures p. m., dédoublé le cap Gaspé.
" 5. Débarqué le matin au phare de la pointe sud-ouest de l'île d'Anticosti, fait route pour Québec dans l'après midi.
" 7. Passé vis-à-vis le phare de la Pointe des Monts à 1 heure p. m.
" 8. Mouillé dans la rade de Québec à 5 heures p. m.

P. FORTIN.

TORONTO :—IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

a Mag-

embre,

l'après

e d'An-

m.

IN.

CLINDA.